Ms. gall.
fol. 196.

Ms. gall. Fol. 196.

79
Fuss

18 —

acc. 10,940

Journal de La Diete Generale des Etats du Rojaume de Pologne et du Grand Duche de Lithuanie Commencée a Varsovie Le 3. d'octobre L'an 1746

Lundi Le 3 d' 8bre 1746.

1 Sesion.

Ouverture de la Diete Generale des Etats de Pologne et de Lithuanie se fit aujourdhui selon les formalités usitées.

Le Roi accompagné des Senateurs Ministres et Nonces de La Diete, se rendit à dix heures du matin a L'Eglise Collegiale de S.t Jean pour y assister a la messe du S.t Esprit, qui fut celebrée par le Prince Evêque de Cracovie. avant l'offertoire de la Messe Le Notaire de Lithuanie et Doien de Varsovie Woltowicz prononcat un Beau Sermon en prenant son Texte de L'Epitre de S.t Paul. Chapitre IV Obsecro vos ut digne ambuletis in vocatione qua vocati estis sollicite servare unitatem Spiritus Sancti in vinculo Pacis Et de L'Evangelie de S.t Matth. Ut quid cogitatis malè in cordibus vestris?

Il exorta La Nation Polonoise a Suivre dans les mesures a prendre pour le Bien de L'Etat les traces de Leurs Ancetres, en se depouillant de tout esprit de faction, qui apres avoir Sapé les fondements de La Liberté causeroit tot ou tard l'entiere ruine de L'Etat.

La Devotion etant finie Les Nonces se rendirent a Leur Chambre ou Il se passat du tems avant qu'un Chacun fut retourné selon son rang a Cause de la grande foule de Monde qui s'y trouvoit.

Aussitot qu'on fut arrangé Le Premier Nonce de Vilna Horaim comme Directeur de la Chambre, fit L'ouverture de cette Premiere Seance par un Discours fort ample

Ex Bibliotb. Regia Berolinensi.

qu'il commenca en rendant Graces au Tout Puissant d'avoir conservé le Rojaume en Paix, et en remerciant le Roj des Soins Paternels auec lesquels Il ne discontinuoit de veiller au Bien et a la Conservation de cet Etat; Il conjura ensuite l'assemblee, que pour l'amour de Dieu et pour celui qu'on devoit a la Patrie, on voulut bien proceder auec unanimité aux Deliberations que demandoient les circonstances presentes, et les Interets de l'Etat;

Son Discours etant acheué Les Nonces du Palatinat de Cracovie voulurent commencer a voter pour l'Election du Mareschal de la Diete

Mais le Premier Nonce du Palatinat de Posnanie Dzialynski s'y opposa;

Plusieurs heures s'etant passées sans qu'il eut voulu se desister de son opposition ayant au Contraire produit son Instruction en vertu de laquelle Il Lui etoit fortement enjoint d'insister cette fois sur la preeminence dont devoit jouir le Palatinat de Posnanie;

Le Directeur de la Chambre Lui cita des Constitutions, en vertu desquelles Il n'etoit point permis de susciter des obstacles, de quelque nature qu'ils soient Le premier Jour de la Diete qu'on devoit uniquement consacrer à l'Election du Mareschal

Walewski Nonce de Sieradie appuia les raisons du Directeur en alleguant que la preeminence des Palatinats etoit une matiere dont il falloit tracter apres L'Election du mareschal

Le Nonce de Posnanie en persistant dans son opposition repliqua a ce dernier qu'il etoit en tout tems a propos de supprimer les mauvais us et les abus

Le debats continuant sur cette matiere auec beaucoup de Chaleur Le Directeur proposa que l'alternative touchant la preeminence entre les Palatinats de Cracovie et de Posnanie fût reservée a etre debatue aussitot que le Mareschal seroit elu.

Mais cest a qoi Les Nonces de Pomanie ne voulurent pas consentir Son tenant disoient ils a ce qoi Leur etoit a Cet egard prescrit par Leurs Instructions

Dzialynski Le premier des Surdits Nonces fit vn discours par lequel Il tachoit de prouver qve La fondation du Rojaume tiroit Sa Source de La Grande Pologne a Laquelle La petite Pologne S. etoit jointe qve cette premiere Province essuioit les plus grandes calamites, portoit, les plus grand fardeau des Contributions, en tout genre, et ne jouissoit jusqu'à cette heure d'aucune de ses Prerogatives

Mcinski Nonce de Cracovie repliqva a ce Discours en disant qve le Palatinat de Pomanie auoit depuis vn tems infini des Prerogatives a celui de Cracovie

Les Nonces de Pomanie demanderent a voir cette cession ou qu'on eût à le leur prouver par La Loi, et Surce qve Leurs adversaires allequerent.

L'exemple de la Signature des Constitutions ou le Palatinat de Cracovie auoit sans aucune difficulté eu le pas; Dzialynski à la Tete des Premiers repliqva La qu'apparament l'alternative tomboit en ce tems la au Palatinat de Cracovie et qve cela ne pouvoit tirer a aucune consèqvence

Miaskowski second Nonce de Pomanie appuia Son Collegve par vn discours fort eloqvent, Il allegua entre autres raisons celle qve Le Roi prenoit dans Ses Titres celui de Pologne auant celui de Cracovie qve Le Primat du Rojaume Comme Archevesqve de Gnesne derivoit de La Grande Pologne, et qu'enfin La preeminence qve S. attribuoit Le Palatinat de Cracovie, etoit vn Vsage qvi tournoit en abus

Le Discours ne restat point Sans repliqve delapart des Nonces de La petite Pologne en allegua pour raison qve Le Castellan de Cracovie etoit Le premier Senateur qve dans Les Tribunaux Les Deputes de La petite Pologne tenoient la premier place et qu'enfin Le Palatinat de Pomanie auoit toujours cede le pas a celui de Cracovie.

Le Prince Radziwill ~~leuier~~ Enuyer de Lithuanie et Nonce de Braclavie appuia les racions surallegues, et conjura la Chambre, a ne plus differer l'Election du marechal selon les constitutions de 1666. 1669 1726 et 1736 qu'il citat pour porter les esprits à s'unir

Neanmoins les Nonces de Posnanie ne se desistoient point de leur opposition jusqu'a ce que les Senateurs et Ministres sen etant meles, on les porta a ceder la preemince au Palatinat de Cracovie, quant aux suffrages a donner pour l'Election du Marechal se reservant le pas aussi tot que le Marechal seroit elu

Cette Difficulte levee on proceda incontinent a l'Election du marechal et tous les suffrages se trouvant reunis en faveur du Prince Lubomirski Starosta de Casimir et premier Nonce du Palatinat de Rava Il fût nomme Marechal de la Diete

Le directeur de la Chambre apres une harangue fort courte par laquelle Il fit les Eloges du nouveau Marechal Lui remit le Baton

Le Prince Lubomirski comme nouveau marechal de la Diete remerria alors avec beaucoup d'elorution la Chambre du Choix qu'on auoit bien voulu faire de Lui assurant, qu'il tacheroit de meriter la bonne opinion, qu'on auoit eu de son zele pour les Interets de l'Etat en Lui conferant un si important emploi, Il fit des voeux pour le Roj dont les soins Paternels et infatigables pour le Bien publis devoient disoit il penetrer jurqu'au Coeur d'un chacun; agant ensuite prete le serment usité Il Limita la Session au Lendemain matin a 9 heures, pour etre admis a baiser le main au Roi, apres, que les Nonces auroiens etes Legitimes

Seconde Session
Mardi le 4 d'octobre 1764.

Le Prince Lubomirski comme Marechal de la diete fit l'ouverture de la Session par un discours fort eloquent dans lequel il s'etendit beaucoup sur les sentimens de respect et de reconnoissance dont la nation Polonois restoit a jamais redevable au plus grand et au plus gracieux des monarque dont l'amour pour les bons et fidels suiets se manifestoit si visiblement par le sacrifice qu'il venoit de leur faire a deux reprises des justes et fortes pretensions qu'il avoit a la Couronne Imperiale. Il conclut son harangue en exortant les nonces a s'unir et a bannir pour cette fois tout esprit de dissension et de discorde. Apres quoi Il deputa les nonces qu'il devoient aller annoncer au Roi et au Senat l'election du Marechal de la diete et demander a S. M. au nom de la Chambre la permission de lui baiser la main. Les deputés a la tête des quels etoit le Chambelan Mokranowski Nonce de Varsovie etant sorti pour se rendre au Senat Mecinski nonce de Cracovie prit la parole pour feliciter la Chambre sur les heureux commencemens de la diete dont disoit il, on avoit lieu de bien augurer. Il se recria contre les propositions faites à la session d'hier par rapport

à la preſeance qu'exigoit le Palatinat de Poſnanie ce qu'il traita d'innovation dont on n'avoit aucun exemple aſſurant qu'il s'en tiendroit à ce que ſur ce ſuet avoit eté etabli par les anciens les et coutumes.

Mikueski Nonce de Vilna inſiſta au contraire a ce qu'on eut à remplir les engagemens auxquels on avoit ſouſcri à la ſeſſion d'hier, priant qu'on voulusons plus tarder proceder à la legitimation des nonces et proteſtans eventuellement contre la lumiere de la Chambre dont il n'admettroit abſolument point d'ſoit il l'uſage comme contraire a la loi.

Horain premier nonce de Vilna qu'il avoit eté directeur de la Chambre declara à l'occaſion de la legitimation des nonces qu'à la ſeſſion d'hier il n'auroit eté queſtion que d'un ſeul condemnat et qui ſur le champ avoit eté appaiſé par l'intervention de Nonce de Storim et Venceur de Lithuanie Sapieha Ce dernier prit alors la parale pour appaiſer et prevenir les diſſenſions qui pourroient naitre, en citant et expliquant pour cet effet le vrai ſens de la loi qui traite de la legitimation des nonces.

Pluſieurs Nonces inſiſterent avec chaleur qu'on eut à commencer ſan plus tarder cette legi

tima

tim ation afin d'etre pret à se
rendre au Senat au retour de la
deputation qu'on venoit d'y en-
voyer.

Dzia tynski Nonce de Posnanie
demanda pendant qu'on eut à
satisfaire avant toutes choses
son Palatinat sur la presance
qu'il lui avoit eté assurée hier
et dont ajouta il ne se departi-
roit point.

Mecinski premier Nonce de
Cracovie repliqua qu'aucun
des Nonces de Cracovie n'avoit
donne les mains à cette assurance
dont personne n'avoit parlé que
les nonces même de Posnanie
cette replique à la quelle on ne
s'attendoit pas occasiona un
murmure general; les nonces
sortirent de leurs places et les
debats devinrent si vifs qu'ils ne
furent interrumpus que par le re-
tour des Nonces qui avoit eté
deputoient au Roi et au Senat
aussitot qu'ils eurent repris leurs
places, Le Nonce de Varsovie
Mokranowski qui avoit eté
a la tête de la deputation fit
rapport a la Chambre du succes
de la mission et comme que le
Roi avoit fait connoitre par le
Chancellier de la Couronne qu'il
approuvoit le choix qu'on avoit
fait en la personne du Staroste
de Casimir Prince Lubomirski
pour Marechal de la presente
diete, et qu'il invita la Chambre
à se rendre les plus tôt qu'il sera
possible au Senat. Le Ma-

rechal

rechal fit alors un discours pour engager les Nonces a se Conformer a la volonté du Roi Surquoi Grabowski Nonce de Livonie insista sur la legitimation des Nonces que la Choisse statuoit de faire immediatement apres l'election du Marechal.

Le Marechal de la diete fit connoitre qu'on perdroit en vain du tems sur la legitimation des Nonces C'est de quoi les autres Nonces ne voulurent point convenir insistant Vivement sur ce qu'on eut a se conformer a ce qui est prescrit par les loix dont la chambre des Nonces seroit le premier transgresseur si on omettoit une formalité aussi essentielle que l'est celle de la legitimation.

Horaim Nonce de Vilna alegua avoir assisté à maintes Dietes mais qu'il n'avoit jamais vu qu'on eut pû faire des Objections apres l'election du Marechal à moins que la chose n'eut eté deja eventuellement faite avant l'election du marechal.

Rostkouski Nonce de Vilna temoigna sa surprise sur ce que dans la chambre on s'erigeoit en Reformateur de la loi priant qu'on voulut s'enterir simplement à l'anciennes loix

Jatowicki Nonce de Kijovie prouva l'inutilité de la legitimation des Nonces une fois entrée en activité et disaprouva fortement la preseance que demandoit

le Palatin

le Palatinat de Posnanie.

Skarbek Nonce de Halicz se conforma à ce dernier sentiment on se plaignant du tems qu'on perdoit si en vain

Wolski Nonce de Sendomir ayant pris la parole fut connoitre que si on admettoit le droit de proteſter contre les Nonces même aprés l'election du Marechal, on n'etoit pas sur que celui ci se maintient et que toutes proteſtations ou objections contre les Nonces auroent dûes etre allegues avant la nomination du Marechal, qui apres etre elu devoit en examiner la validité.

Lasocki Nonce de Gostin fit entendre qu'il y avoit eu à la seſsion d'hier des proteſtations surquoi toute la Chambre se souleva contre lui pour lui donner la negative.

Les debats continuerent alors sur cette matière il y eut des charangues pour et contre la legitimation dont les uns prouvoient la neceſsité par le contenu des Conſtitutions nommement celle de l'an 1690 et que d'autres refutoient comme ne devant plus avoir lieu à moins qu'il n'y ait eu des proteſtations sur le tapis avant que le Marechal ne soit elu. Il fit apres cela queſtion de l'interpretation de la loi qu'un chacun interpretoit selon l'argument qu'il soutenoit.

Le Marechal fit tous ſes efforts

efforts pour concilier les
esprits mais en vain Mala
chowski Nonce de Zator
ayant demandé a parler a son
tour temoigna son mecontente=
ment sur les subtilisations don
on usoit par rapport à l'inter=
pretation de la loix priant la
Chambre de ne point frustrer
ceux qui avoient a se plaindre
de quelqu'un du seul moyen qui
leur restoit pour se faire rendre
justice en se manifestant et
protestant contre ceux d'entre
les Nonces auxquels ils ont à
pretendre jusqu'à ce qu'ils so=
ient satisfait dans leur de=
mande. On ne repliqua
point a ce dernier discours
mais les Nonces se leverent
de leurs places apris de longs
pourparlers, pendant lesquels
on ne put convenir de rien.
Le Mareschal se vit obligé
de limiter la Session infructueu=
sement jusqu'au l'endemain a
9 heures.

Mercredi le 5 d octobre 1746

3 Seßion

Le Marechal de la Diete fit l'ouverture de la Seßion par un Discours fort Parthetique et qui tendoit a reunir les Esprits

Rostkowski Nonce de Wisna ayant pris la parole declara qu'il ne permettroit poin qu'on transgreßat en quoi que ce soit la Constitution de 1690 qu'il avoit confere sur ce sujet avec des Ministre de l'etat et qu'il etoit plus confirmé que jamais qu'en omettant la legitimation des Nonces ce seroit porter atteinte à la liberte

Stoinski Nonce de Lublin ayant pris la parole apres les Nonce de Visna fit sentir les egards qu'on devoit aux Soins Paternels avec lesquels S.M. prenoit a Coeur les Interets de la Patrie et Conjura les Nonces des Palatinats qui insistoient sur la preseance de se desister de leur demande

Horaim Nonce de Vilna temoigna qu'on ne pouvoit plus admettre la Legitimation des Nonces puisque ce seroit leur disputer l'activitè dont ils se sont deja prevalus. Il s'etendit beaucoup sur les justes eloges que meritoient disoit il les soins Paternels et infatigables de la Majeste pour le maintient de la tranquillité publiquè

Nakwaski Nonce de Wyszogrod appuia le discours du Nonce qui

venoit

venoit de parler en y ajoutant qu'
il ne restoit a faire legitimer que ceux
d'entre les Nonces, qui n'avoient pas
parlés encore et que ceux qui avoient
quelques objections à alleguer contre
les uns ou les autres devoient s'en
prendre à eux meme de n'avoir
point parlé à tems des oppositions
qu'ils avoient a faire

Jakowicki Nonce de Kiiovie se confor
ma au Sentiment du Nonce de Visno
par rapport a la legitimation des
Nonces qu'il soutenoit etre necessai-
re. Quoi qu'a la Session d'hier il eut
allegué le Contraire

Rostkowski Nonce de Visno qui
avoit deja parlé demanda haute-
ment qu'on eut a parler au cas qu'
on eut des objections a lui faire sur
sa qualité de Nonce puisqu'alors il
se retireroit de la Chambre priant
ce qui se trouvoient a cet egard cou-
pables d'en faire autant.

Boratynski Nonce d'Orsa commen
ca son discours par les justes elo
ges que meritoient les grands
et imitables vertus de S.M. qui
sans egard a cet axiome Polono
Comitia sunt Regum Martyria s'
employoit au prix de sa Sante
precieuse avec un zele dont on ra-
roit point d'exemple. a donner
aux presentes deliberations
une issue heureuse. Il tachoit de
prouver que la Legitimation
encore a faire ne devoit con
cerner que ceux d'entre les
Nonces qui n'avoient pas en
core comparus

Skarbek

Skarbek Nonce de Halicz
regretta le tems perdu dont
les moments devenoient de plus
en plus precieux. Il fit sentir com-
bien on devoit adorer les Misteres
de la Divine Providence que d'
une maniere si miraculeuse avoit
placé sur le Thron de Pologne le
plus grand et le plus pieux des Mo
narques quoi qu'on eut eu la temeri-
té de lui donner l'exclusion.
Il en inferoit que la succession de
la monarchie retteroit aux des-
cendants du Sang de Jagello. Il
attribuoit a cette Divine Provi den
ce de la maniere inattendue
dont s'etoit faite l'election du
Marechal de la presente Diete.
Il toucha au Changement qui s'
etoit fait dans le gouvernement
du Royaume d'Hongrie aujourd
hui devenu monarchique par le
peu de soin que cette nation a
prise d'elle meme, ce qui tot ou
tard sarriveroit a la nation Po
lonoise. Il conclut son discours
par dire qu'on ne pouvoit se
dispenser a faire legitimer
les Nonces comme une chose
dictée par la loi meme
Le Marechal prit alors la pa
role pour demander si l'on con
sentoit que ceux qui avoient des
objections a faire eussent a com
parettre.

Ce qui fut approuvé par une
grande partie des Nonces
Matachowski Nonce de Lator
parla avec Chaleur sur la ne-
cessité qu'il y avoit de ne point
enfreindre la loi qui Statue
la Legitimation des Nonces
excitant les Consequences qui
en resulteroient pour ceux la
mêmes qui etant aujourd'huy
Nonces voudroient se prevaloir
de ce benefice contre ceux qui
a la venir les seroient Nonces
a leur tour
Il ajouta qu'il se manifesteroit
visiblement qu'on ne se conten-
toit pas seulement de mainte-
nir aux Tribunaux des de-
putés Illegitimes par des moye
us illicites mais qu'aujourd
huy on vouloit user aussi de
cet exemple par rapport aux
Nonces, ce qu'il declara ne
vouloir point permettre en-
tant au Contraire sur la legi-
timations des Nonces

Le Comte Sapieha

Le Comte Sapieha Nonce de Wilko-
mir s'informa si cette Legitimation
concernoit les Nonces qui etoient en activité
de Leur fonction ou ceux qui n'ont pas
comparüs encore ne pouvant dire il l'ad-
admettre par rapport aux premiers
Le Marechal voulut alors obliger les
Nonces a se legitimer selon Leur rang
Mais quelques uns s'y opposerent
Sierakowski l'un des Nonces de Sendomir
fit alors lecture de la Constitution de
1690. par rapport a la Legitimation
des Nonces sur laquelle il insistat n'pour
d'autres raisons, ou ej particulieres,
mais uniquement pour qu'il soit satisfait
a la teneur des Loix
Le Marechal ayant direchef demandé
s'il falloit permettre a ceux qui avoient
des oppositions a faire d'approcher.
Les Sentiments se trouverent partagés
Le veneur de la Couronne Prince Czarto.
ryski prit la Parole pour declarer
qu'il approuvoit la Legitimation des Non-
ces en autant, qu'elle ne toucheroit que
ceux qui n'avoient pas Comparus en-
core dans la Chambre, il protesta
hautement qu'il ne se sentoit aucune-
ment, Coupable de quoique ceſoit, et qu'a-
insy ce n'etoit, ni pour lui, ni pour les au-
tres, qu'il parloit, mais que dans le tout,
il n'envisagoit que les consequences fa-
cheuses qui en resulteroient, si parmi
ceux, qu'on avoit envoiés au Roj et
au Senat, il s'en trouvoit qui fussent notes
Rostkowski Nonce de Vilna fit entendre
dre qu'il avoit apperçu parmi les
auditeurs des personnes, qui se prepa-
roient a s'opposer a quelques Nonces.

Surquoi

Sur quoi Le Veneur de Libvanie et Ronce de Stonim Sapieha lui demando S'il etoit l'avocat de ceux qui seroient des oppositions

Le Ronce de Vilna lui ayant repliqué qu'il etoit aussi Bon Ronce que lui Ronce de Stonim Sapieha Il fit un discours fort ample, pour prouver qu'il ne demandoit la Legitimation, qu'en vertu de ce qui en est dit par la loi

Mirski Ronce de Brackavie. allegua au contraire que la Legitimation devenoit inutile puisqu'on n'avoit point fait d'objection, avant l'election du Marechal

Grabowski Ronce de Livonie. prit la parole et par la des abus qui se glissoient de plus, en plus dans les Tribunaux et aux quels il falloit, Il qu'il etoit tems de remedier Il toucha aussi l'article de la Legitimation, en alleguant que ce seroit causer un scandale que trop grosser la loi sur un point si important, qu'au bout du Compte le jour n'y faisoit rien puisqu'il n'y en avoit aucun de termine, que le tems etoit fort convenable pour y proceder, et qu'en fin Lex non disputat sed jubet.

Sieciensky Ronce de Drohiczen allegue que le Directeur de la Chambre ayant dû recevoir les Manifestations qui pourroient s'etre trouvées contre les Ronces etoit de lui qu'il falloit les demander

Surquoi Horain Nonce de Vilna confirma n'avoir reçu aucune manifestation lors qu'il etoit Directeur mais qu'a la verité il en avoit ouy parler.

Ces debats continuerent neammoins sur la meme matiere pluisieurs Nonces parlerent tour a tour les uns proposoient que le Marechal eut a Nommer chaque Nonce selon son rang pour demander s'il y avoit des objections a lui faire d'autres pretendirent que ceux qui avoient des objections a faire eussent à remettre au Marechal la Liste des Nonces aux quels ils avoient a faire.

Il y en eut qui pretendirent qu'on devoit faire des objections aux Nonces aux quels ils avoient a faire lors qu'ils demanderoient à estre admis a baiser la main du Roy en les en frustrant s'ils neterminoient leurs differends.

Pandis qu'on debatoit ces differentes propositions, il se presenta dans la Chambre un gentilhomme ayant un Cahier sous le bras ou se trouvoient divers decretz des Tribunaux qu'il presentat pour sister au moien des dits Decrets l'activité a l'Echanson et Nonce de Mscko.

L'un des Collegues du dit Nonces demanda dabor a la Chambre du repos pour son Collegue nedoutant point qu'il n'accommodat cette affaire. Ce qui lui fut accordé Un autre Gentilhomme se presentat pour sister l'activité a Lesnicki Starosta de Zytomir et Second Nonce de Kiiovie en l'accusatt en fait d'etre noté et en lui disant

qu'en conscience il etoit obligé de
convenir qu'il ne pouvoit occuper
des places dans la Chambre
On sistant pareillement l'activi
te a Dziatynski et Sadorski tous
deux Nonces de Dobrzin
Mais la Chambre leur accorda aussi
le respi ordinaire pour trouver
moyen a appaiser leurs adversaires
Les Sentiment continuerent cepen
dant a etre partagé pour ou con-
tre la Legitimation des Nonces
aussi le Marechal fut il obliger
de limiter la Session extructue-
usement jus qu'au lendemain
matin a 8 heures

Mercredi le 12 d' 8bre 1746 9 Session

Le Marechal de la Diete fit l'ouverture de la Session en avouant que les termes lui manquoient pour deplorer les circonstances fascheuses de la presente Diete, et pour implorer la Chambre à terminer les differents qui bien loin de concerner les interets du Public n'avoient pour objet que des querelles absolument particulieres, Il anima à la fin de son discours si bien les Nonces à se rendre sans plus de delai au Senat. Que tous se revelerent a la fois de leurs places en declarant qu'ils etoient resolus de le suivre

Les seuls Nonces de Cracovie restorent assis en protestant qu'ils ne cederoient absolument pas le rang aux Nonces de Posnanie On fut ainsi obligé de restar dans la Chambre Les altercations recommencerent et durerent jusqu'a trois heures apres midi Sirakowski Nonce de Sendomir ayant alors pris la parole declara qu'il ne s'alloit s'en prendre en tout ceci qu'aux Seuls Nonces de Cracovie comme le plus entiers dans leur sentiment, puisque les Nonces de Posnanie s'etoient prêtés, a tout ce qu'en avoit exigé d'eux lorsqu'on avoit lu le Marechal, tandis que les Premiers formoient les oreilles

a toutes les propositions qu'on s'efforcoit a leur faire.

Le Marechal fit un second discours par lequel il fit connoître qu'une conduit si inouie scandaliseroit non seulement les Ministres des cours et rangeres qui se trouvent ici mais encore l'Europe entiere.

Dei a Synski Nonce de Pornanie protesta qu'on ne devoit point lui attribuer ni à ses collegues les mauvais effet qui causoit cette matiere, mais que c'etoit aux Nonces de Cracovie comme les plus opiniatres a en respondre.

Alexinski Nonce premier de Cracovie se justifia alors par le contenu de son instruction a laquelle il etoit dissoit il obligé de se conformer aussi bien que ses collegues d'autant plus qu'ils avoient la loi pour eux et appreha. dant au surplus qu'en se relachant cette fois de leurs droits qu'il n'en resultat un notable prejudice pour eux.

Le Marechal et d'autres Nonces lui repliquerent qu'on le rassureroit contre toutes ses appre. hensions moienant qu'il voulut seulement se prester a la raison.

Horaim Nonce de Vilna proposa aux Nonces de Cracovie qu'ils eussent a condescendre à ce, qu'on exigoit d'eux avec la restriction que ce seroit Pro hac vola vice. Il leur fit sentir qu'independamment de tous autres

motifs

Ils devoient y etre portés par egard
pour l'attente dans laquelle on lousoit
le Roi et par consideration pour les
soins, et les peines infatigables que le
Marechal employoit pour terminer ce
diferent, Il fut encore d'avis que ceux
qui s'y trouvoient interesses eussent à
se reserver de la maniere la plus forte
qu'apres avoir etés admis à baiser
la main du Roi, et apres la jonction
avec le Senat on n'admettroit aucune
autre affaire, jusqu'a ce que celle ci ne
soit terminée conjurant qu'en attendant
on pensat à la sureté interne et externe
à l'interne en agoissant avec une plus
grande unanimité d'esprit qu'on n'en
faisoit paroitre jusqu'a cette heure,
et a l'externe en n'entrant en aucune
negotiation avec les Cours etrangeres
Twardowski Nonce de Kaliz parla
avec beaucoup d'emphase pour faire
sentir combien il importoit a l'etat,
que la presente Diete, eut un heureux
Succes et proposat quand aux diferents
qui survenoient entre les Palatinats
de Pomanie et de Cracovie par rapport
a la preseance, qu'on eut a remettre
la decision de cet affaire au Roi meme
en souscrivant que l'une et l'autre parti
s'entiendroit, a ce qu'il pleuroit a sa
Majesté y faire prononcer
Les Nonces de Pomanie se conformerent unanimement
a cette proposition, mais les Nonces
de Cracovie, toujours inebranlables s'
y opposerent

Sichen Nonce de Wotkowik encouragea le Marechal à ne point desesperer de voir enfin la recompense de ses travaux ne doutant point que les uns et les autres ne se rangent enfin du parti de la raison
Les Nonces de Pomranie produisorent derechef les loix qui parloit pour eux Mais ceux de Cracovie n'en vouloient pas entendre parler, et s'en tenoient a la negative.
Jackowski Nonce de Kalisz proposat qu'on eut à se rendre au Senat et s'approcher cette fois du Trone sans observer le rang.
Tout la Chambre applaudit a cet expedient, Mais les Nonces de Cracovie ne voulurent pas y conformer
On proposa enfin que cette affaire fut decidee à la pluralité des voix
Les Nonces de Pomranie y consentir mais d'autres s'y opposerent vivement, Le Prince Radziwill Grand ecuier de Lithuanie Nonce de Braclavie alla jusqu'a tirer d'anatheme qui conque y penseroit
Mala chowski Nonce de Swiecin prit la parole pour animer les Nonces de Cracovie, a ne se point departir du parti, qu'ils avoient pris de ne point ceder la preseance qui leur appartenoit disoit il de droit et selon l'usage.
Sirudz Nonce de Kowno fit entendre que si l'on naccomoder bientot cette affaire les Nonces de Lithuanie demanderoient, a leur tour qu'on fut pour eux aussi l'alternative de la preseance
Skarbek Nonce de Kalisz compara la Chambre a l'arche de Noe ou du moins disoit les animaux les plus feroces vivoient et se comportoient en union, sans qu'on put dire la meme chose de la Chambre. ou sur un objet de si peu d'importance, on ne pouroit s'accomoder tandis qu'un chacun devroit cependant selon les principes de la Chretienteté avoir des sentiments et de l'amitie pour son prochain. rien ne pouvant flechir les Nonces de Cracovie. Le Marechal limita la session a 5 heures du soir jusqu'a l'endemain matin a 9 heures

Jeudi le 13 d'octobre 1746 1.o Session

Quoique le marechal de la Diete se fut
rendu de bonne heure à la chambre
neantmoins les nonces de Cracovie
et de Posnanie ne s'y trouvant pas
il ne fit l'ouverture de la session que
sur les deux heures après midi en
conjurant les nonces à faire une fin
de dissensions qui depuis tant de
jours subsistoient avec une opiniatreté
dont on n'avoit point d'exemple
dans la chambre en leur faisant
entrevoir avec beaucoup d'eloquence
les funestes consequences qui en resultoient
Wolski nonce de Chelm prit ensuite
la parole et pria le marechal de ne plus
permettre qu'on parlat soit en usant
des voix achive ou passive apprehendant
disoit il que les altercations qui surviendroient
de part et d'autre entre les nonces de Posnanie
et de Cracovie ne fassent naitre des
nouveaux debats dont en ce cas
on ne verroit jamais la fin.
Ce sentiment fut generalement applaudi.
Granowski nonce de Lauva saisit
neantmoins le moment pour reiterer
la demande au sujet des charges du
pais que possedent les etrangers
assurant que s'il n'etoit satisfait
a cet egard qu'il protestoit contre tout
ce qui se feroit.

Walewski nonce de Svrade s'ecria
que c'etoit faire violence au droit
qu'un chacun avoit de dire son sentiment
que d'interdire la voix aux Nonces,
Il s'en prit de ce desordre a ceux
de Cracovie et demanda d'eux
qu'ils eussent a declarer qu'ils
en rapporteroient quand a leur
pretension a la decision du Primat
du Royaumes et a celle des Palatinats
de Posnanie et de Cracovie. Il
ajouta qu'au defaut de cette
declaration de la part des Nonces
de Cracovie Il arreteroit l'achivité
de la diete et se retireroit,
Quelques moments apres son discours
Il prit le parti de sortir de la chambre
Les amis l'ayant alors arreté,
Il revint, mais ce ne fut que
pour assurer que rien ne seroit
capable de le faire changer de
dessein si de l'instant même
les Nonces de Posnanie et de Cracovie
ne promettoient solennement
de s'accommoder par l'entremize
des Grands du Royaume
Matachowski Nonce de Zator
engagea alors la parole pour les
Nonces de Cracovie qu'ils se
preteroient aux propositions qu'on
auroit a leur faire, mais que

repouvant etre traiter de cette affaire
dans la Chambre qu'il etoit du
Senhiment qu'on limitat au moment
même la Session.

En Consequence de cette promesse
si autentiquement faite le Marechal
limita la session au Lendemain
matin à 8 heures en priant les
Nonces à se rendre de bonne
heure à la chambre etant fortement
persuadé qu'on se rendroit d'abord
au Senat pour y etre admis
à baiser la main au Roi.

Vendredi le 14 d 8bre 1746

11 Session

Le Marechal de la Diete en faisant l'ouverture de la Session Invita les Nonces a se rendre au Senat, Selon qu'on en etoit convenü a la limitation de la Session d'hier.

Toute l'assamblee y ayant consenti, Lasocki Nonce de Gostyn prit la parole, pour faire remarquer: que Walewski Nonce de Sieradie qui avoit arreté hier l'activite de la Chambre ne s'y trouvoit pas, Surquoi Dzialynski Nonce de Posnanie repliqua, que le Nonce de Sieradie n'avoit arreté l'activité de la Chambre qu'en autant, que dureroient les differends entre les Palatinats de Cracovie, et de Posnanie, mais que cette affaire etant heuresement terminée, Il ne restoit plus d'obstacle qui empechat la Jonction de la Chambre avec le Senat

Le Nonce de Sieradie etant survenü lui même sur ces entrefaits declara qu'en qualité de Nonce Il etoit de son devoir d'accelerer les deliberations de la Diete qu'en concequence, Il n'avoit arreté l'activité a la Session d'hier que dans le dessein d'obliger les Nonces de Posnanie et de Cracovie à terminer leurs differends, ce qui etant fait, Il ne restoit plus qu'a se rendre au Senat.

Le Marechal temoigna alors en peu de paroles combien Il lui etoit Sensible devoir en fin les Esprits reunis, et pria derechef les Nonces de se rendre au Senat

Lasocki Nonce de Gostyn apres avoir remersié le Marechal des peines qu'il s'etoit donné pour faire parvenir

les choses au point ou elles etoient
Lui fis Souvenir de la demande du
Nonce de Rava ne doutant point
disois il, que le Marechal avant,
qu'on ne soit admis a baiser la main
au Roi ne demandat a S. M. qu'il
lui plaise conferer la direction
Generale des Postes à un nationa
liste Polonois
Granowski Nonce de Rava reitera
en meme tems qu'il n'admettoit
aucune matiere avant qu'on n'
eût obtenu declaration de S. M.
que la direction des Postes seroit
conferée a un Gentilhomme ne
Polonois Il prouva par les Con
stitutions de l'an 1626. comme
quoi le Directeur des Postes etoit
tenu de rendre compte du revenu
d'icelles au Grand Tresorier de la
Couronne, en ajoutant que ces
memes Revenus fourniroient les
moiens pour lever un Regiment
La plupart des Nonces lui repliquer
ront, qu'en argumentant ainsy il
alloit gater les affaires de celui qui
succederoit au Directeur moderne
des Postes.
Le Marechal assura cependant qu'
il en feroit Rapport au Roi ne
doutant point que S. M. par un
effet de Son Equité n'eut egard aux
representations qui sur ce sujet lui
seroient faites.
Le Nonce de Rava persistant ne-
anmoins toujours dans ce qu'il avoit
proposé en declarant qu'il ne se-

verà

pas un pas avant, que cette affaire
ne soit accomodée

Le Prince Czartoryski Grand veneur
de la Couronne et Nonce de Lendo
mir temoigna qu'en vertu de son
Instruction Il avoit aussi plusieurs
matieres a proposer, mais qu'il se
reservoit d'en parler en tems et
lieu, et qu'il prioit en attendant le
Nonce de Rava de suivre son exemple
Ce discours fit tant d'impression sur
l'esprit du susdit Nonce de Rava
qu'il ne s'opposa plus à la Jonction
avec le Senat,

Les Nonces se leverent alors de
leurs places et passerent au Senat
ou ils trouverent le Roi de sa place
sur le Trone dèsqu'on fut arrangé,
Le Marechal de la Diete, ayant
obtenu la permission de la parler,
fit un beau discours, par lequel Il
remercia le Roi avec beaucoup d'
emphase, des soins paternels avec
lesquel, Il prenoit à coeur les Interets
d'un etat, qu'il taxoit heureux d'
etre gouvernè par un Prince aussi
Magnanime, que verteux et dont
la pieté exemplaire aussi bien que
celle de son Auguste Famille attiroit la Benediction Divine sur
son Rojaume.

Le grand Chancellier de la Couronne
respondit a ce discours en peu de
mots pour signifier aux Nonces que
S. M. les admettoits gratieusement
a lui baiser la main.

Surquoi le Secretaire de la Diete
appella les Palatinats chacun a
son tour en nommant celui de
Posnanie le primier, on remarqua
que les Nonces de Cracovie ne s'y
trouverent point, pour ne point
porter atteinte a la preseance qu'
ils croyoient leur etre dûe et dont
ils renvoioient la decision a un
autre tems.

Tous les Nonces ayant selon leur
rang eté admis a baiser la main
au Roi Le Grand Chancellier limita
apres cette ceremonie la Sessien
au lendemain matin a 9 heures

Le 17 d'octobre 1746
13 Session

Le Roi s'etant rendu a 9 heures du matin au Senat pour y ouir le sentiment du Primat et des eveques sur les matieres proposées. Il fut reçu par les Senateurs et Ministres, aussitot qu'il fut placé sur le Thron le Grand Marechal de la Couronne fit l'ouverture de la session en donnant voix à parler au Primat du Royaume, son discours portoit en substance qu'on ne pouvoit assez remercier Sa Majesté d'avoir conservé les avantages de la paix à son peuple il exprima la joie qu'il avoit en apprenant que l'auguste famille de sa Majesté prospere et parla ensuite fort long tems sur les matieres proposées Il trouva l'augmentation de l'armée indispensablement necessaire mais que pour y parvenir il falloit avant toutes choses remettre les affaires du pais tant par rapport aux finances qu'à l'egard du Commerce sur un meilleur pied. Il pria à la fin de son discours le Roi qu'il voulut interposer sa

gracieux entremise auprès de la
Cour de Russie afin que le Duc
De Courlande fut delivré à la Re
publique pour y etre jugé comme
son Vasal et pour ne pas laisser
plus long tems ce Duché privé
De Son Souverain
Les autres eveque parlerent ensuite
Selon leur rang leur discours avait
pour Objet L'augmentation de
l'armée, Le Commerce, le retablissement
De la finance, La bonne Harmonie
a entretenir avec les puissance
Voisines. Les abus qui se sont
glissés dans l'administration de la
justice a été abolis, et enfin le
maintien et la Conservation
Des anciennes loix et constitutions
qui devenoient inutiles si on
ne voulut y avoir egard
Apres le discours des eveques
La session fut limitée par le
Grand Chancellier de la Couronne
au Lendemain matin à 9 heures.

Le 15 d 8bre 1746

12 Sessions

Le Roi S etant rendu les des 9 heures du matin au Senat, y fut reçu par le Primat, par les Senateurs et par les Ministres, S.M. S etant placée sur le Throne.

Le Secretaire de la Couronne Zaluski Lût a haute voix les Pacta Conventa et le dernier Conseil de Senat, tenû en 1744.

Apres quoi le Marechal de la Diete. ayant eu la permission de parler, fit les demandes de la Chambre, et pria, au nom de la meme Chambre, Le Roi qu'il lui plut disposer des charges encore vacantes, en recommendant à cette occasion les personnes qui s'etoient distinguées dans la Patrie.

On fit ensuite la Ceremonie, qu'on a coutume d'observer a la distribution des Sceaux qui doivent etre pris d'entre les main du Roj, et rendûs au Roj meme, en plein Senat c'est a dire Lorsque les trois ordres, qui composent L'Etat, sont assemblés

Le Grand Sceau qui vaquoit apres la nomination du Comte Zaluski a l'Eveche de Cracovie, fut conferé au cidevant vice Chancellier de la Couronne Malachowski et le petit Sceau au doien de Cracovie Wodzicki

Ce dernier ayant prete Serment, entre
les mains du Roj en qualitè de Vice.
Chancellier de la Couronne, et l'un et l'
autre ayant fait leurs charangues
de remercìement au Roi.

Le nouveau grand Chancellier de la
Couronne se placa auprès du Throne
et proposa de la part du Roj, les
matieres sur lesquelles devoient rouler
les deliberations de la presente Diete,
Son discours portoit en substance
que le Roi ayant remarqué a toutes les Dietes le desir que les
Palatinats Terrets et Districts,
temoignoient pour faire une aug-
mentation dans l'armie, S. M.
n'avoit discontinué de faire re-
commander cette matiere, qu'elle
avoit eue d'autant plus a Coeur,
sachant fort bien combien il importe
pour le maintien d'un etat d'avoir
sur pied des armeés nombreuses,
et bien disciplineés, mais qu'ap-
percevant, que les moïens pour
trouver la paie des nouvelles
Troupes deviennent de plus
en plus difficils pour ne pas dire
impossibles, et que les debats qu'
ils causent rendent les dietes,
infructueüses, Le Roi jugeoit
apropos de renuerier cette matiere,
toute importante qu'elle soit, ou a
un autre tems, ou a ce qu'en decri-
dera l'hazard du sort, se conten-
tant de ne faire proposer cette
fois que les matieres les plus essen-
tielles, et sur les quelles, on ne prevoit
se dispenser de deliberer sans
porter le prejudice le plus notable
à l'etat. Il parla ensuite des moiens
qu'il falloit employer pour augmenter
les revenüs de la Republique,

Trop

trop modiques en consideration d'un etat si vaste, Il allegua qu'on y parviendroit aisement en pourvoyant à la sureté du Commerce en abolissant les peages et douannes qu'usurpent les particuliers et en mettant à plus bas prix la taxe des douannes. Que les villes soit maintenues dans l'immunité de leurs droits et privileges et qu'on admette dans les pais les fabriquants et ouvriers etrangers; Qu'on pensat à la reparation des mines à Olkusz et à faire battre de la monnoie, Que les abus qui se sont glissés dans l'administration de la Justice aux Tribunaux et ailleurs soient abolis pour detourner la ruine des familes et pour ne pas s'attirer la colere du Ciel; Qu'on eut à etablir de nouveaux tarifs, et d'autres Lustrations du Revenu des Starosties plus equitables qui ne le sont celles d'aujourd'huy. Il fit mention des conferences a renouer avec les Ministres des Cours etrangeres selon les constitutions de l'an 1726 et 1736 et recommenda enfin qu'on eut à preter la main en toute leur demandes aux etats de Courlande qui ne manquoient jamais aux egards dont il sont redevables envers le Roi et la Republique En achevant son discours il fit connoitre que S. M en fraiant à la ~~liberté~~ Patrie le chemin qui peut la rendre heureuse n'avoit pour objet que la gloire

de lui avoir rendu son ancien
lustre, en faisant voir à la posterité
qu'elle à sû maintenir dans son
Royaume le bonne ordre. Quoique
dans toutes ses actions les sentiments
de la justice la plus severe eussent
toujours etés concilies à ceux de la
clemence. Il prouva l'attachement
de S. M. pour ce Royaume par
le sacrifice qu'elle avoit fait des
avantages qu'elle auroit pû recuillir
des dernieres conjonctures pour
elle et son Auguste maison.
Qu'enfin sa majesté ne doutant
point que les etats assembles
ne prisent par aux evenement
de son auguste famille et le
Tout-Puissant ayant permis la
Conclusion d'un double mariage
entre le Serenissime Prince Royal
et electoral et son Al: Imp:
La Princesse marie antoinette
fille du Feu Empereur Charles VII
de glorieuse memoire d'une part
et son Altesse Royale la Princesse
marianne avec le Serenissime
electeur de Baviere d'autre part,
Le Roi en fesoit faire la notification
aux dits etats assemblés avec
d'autant plus de plasir que la
maison de Baviere tire sa source
du Roi Jean III de glorieuse memoire
Ce discours etant fini Le grand
Chancellier limita de la part du Roi
la session a Lundi prochain a 9 heures du matin,

Mardi le 25 d'octobre 1796

20me Session

Le marechal demanda à l'ouverture de la session si l'on etoit unanimement d'avis de commencer à lire les projets des nouveaux etablissements à concerter

Les Sentiments furent d'abord partagés sur cette proposition. Il y eut quelques Nonces qui voulurent qu'on reglat avant toutes choses les affaires dont Ils avoient parlés aux sessions precedentes Mais les Nonces de Vendomir declarerent qu'ils n'admettroient aucunes matières avant la lecture des projets

Le nonce d'Orsa demanda a cette occasion que tous les projets dont on seroit convenu dans la chambre fussent contresignés par le Marechal pour prevenir disoit il qu'on n'y glissat d'autres clauses

Le marechal prit alors la parole pour donner les plus assurances que non seulement il ne seroit rien inseré dans les constitutions qui n'eut eté approuvé par la chambre mais que pour plus de sureté il en contresignerait les projets

Aprés cette assurance on commença
à lire les projets
Le premier portoit en substance que les
puissances voisines Voulant Non Seulement
conserver et Remplir les traités Solemnels
contractés entre elles et la Republique
mais desirant même d'en resserrer les
Noeds par des Nouvelles alliance
La Republique en Vertu des Constitutions
de l'an 1726 et 1736 declaroit aussi
de sa part un amthé reciproque et mutuelle
pour les dites puissances
Les Nonces de Braetauré fit à l'occasion
de cette lecture mention des torts et
Dommages occasionés à Son Palatinat
par les incursions des Cosaques et
autres Troupes legeres et Voulut qu'on
en demandat satisfaction
Le Marechal lui Repliqua que cela ne
pouvoit faire lorsqu'on commenceroit
les conferences avec les ministres de la
Cour de Russie, Mais que cette
matiere etant particuliere ne pouvoit
avoir placé dans le projet qui traitoit
des affaires de tout etat en general
Les Nonces de Lida prirent la parole
pour declarer qu'ils n'admettoient
pendant la presente diete Ni Indigenat
ni lettre de Nobleste à etre accordee
On lui fit entendre qu'il n'etoit pas encore

question de cette maniere et le Marechal
pria les Nonces de preter l'attention
aux autres projets sans s'ecarter du
sujet dont on traitoit.
Le second projet concernoit l'arriere Ban
a etre convoqué toutes fois que S. M. jugeroit
a propos et que la necessité le demanderoit
Le troisieme projet concernoit le tarif
des Dietes ordinaires et dont on fixeroit
a l'avenir l'ouverture au Lundi après
la fete de S. Bartelemi
Les trois susdits projets passerent a l'unanimité
malgré d'un consentement unanime
Lorsqu'on les Nonces prierent le Marechal
de limiter la Session etant trop tard
pour commencer a l'examen des autres
projets qu'on renvoya au Lendemain matin.

Mercredi le 26 d 8bre 1746.

21e Sessions

Le Marechal fit, a l'ouverture de la Sessions, des remerciements au tout Puissant, de ce qu'il lui avoit plu benir la Journée d'hier, par l'unanimité avec laquelle on etoit convenu de 3 Projets qui etoient arrangés, Il proposa de commencer aujourdhui par arrangement des mesures a prendre pour obvier aux abus qui se sont glissés dans l'administration de la Justice, et qui tot ou tard attireroient, disoit il, sur cet etat la colere Divine, Son discours etoit conçu en peu de mots, pour ne point perdre du tems, l'ayant acheué, Il voulut lire le projet qui traitoit du bon ordre à etablir par rapport à l'administration de la Justice. Mais plusieurs Nonces s'y opposerent, les uns insinuant: qu'on eut à etablir les Sessions Provinciales, et d'autres ayant, disoient ils, encore d'autres matieres a alleguer.

Macinski Nonce de Cracovie etoit l'un des plus opiniatres, exigeant une Declaration formelle de Sa Majesté, comme quoi les Trouppes legeres nouvellement levées, seroient ou congediées, ou quelles Sortiroient du Pais.

Olebowski Nonce de Posnanie demanda: qu'on informat le Roi de l'assassinat que les susdites Trouppes avoient commis en la personne du St Bourgrave Malichowski de Fraustad.

Miaskowski autre Nonce de Posnanie voulut: que pour la surete de la Forteresse d'Elbing, on en eloignat en qualité d'etranger, le Major General Bardeleben, qui en etoit commandant.

Le Marechal de la Diete assura: qu'il seroit fait rapport au Roi et aux Generaux de l'armée des demandes qu'alleguent, ou allegueront Les Nonces; mais qu'il les demandoit par ecrit, et qu'on eut en attendant à preter attention au nouveau Projet qu'on alloit Lire.

Jalowicki Nonce de Kiiovie fit alors mention du tort occasioné par le Lieutenant General Sybilski au Starosta de Mozanow Pralmowski

Wereszczynski Nonce de Chelm voulut qu'en Conformité du Statut du Roi Sigismond Auguste de l'an 1566. on renouvellat la loi, pour interdire Sous peine de vie et Confiscation des Biens la sortie des chevaux hors Du Royaume

Mikucki Nonce de Wilna allegua plusieurs Constitutions qui interdisent le trafic de chevaux avec les etrangers.

Le Projet sur cette matiere, fut en fin lû, mais Horain et Zyrchaus tous deux Nonces de Wilna ne voulurent point l'admettre, allegant que le reste de la Noblesse pouroit encore trouver du changement à y faire Boratynski Nonce d'Orsa voulut qu'on interdit aussi la Sortie des Bleds hors du Royaume

Horaim Nonce de Vilna appuia le Discours du Nonce de Cracovie, et voulut, qu'on eut a ne point leuer de monde pour etre envoie hors du Royau

Miaskowski Nonce de Posnanie demanda: qu'on n'envoiat ni Betes a Cornes, ni Brebis en Silesie, vû que ces enuois prejudicioient aux foires dans le Pais.

Apres ces discours Le Marechal remit sur le Tapis la lecture du Projet, concernant le bon ordre a etablir dans l'administration de la Justice, qui etoit, disoit il, la Bare et le fondement du Bien public.

Le Prince Czartoryski Nonce de Sendomir repliqua: qu'avant que de penser a cette matiere, Il lui etoit enjoint en vertu de son Instruction, de regler et de concerter les mesures qui pourroient contribuer a l'augmentation de l'armee;

Surquoi le Marechal le pria de Lire le projet qu'il pourroit avoir fait sur cette matiere.

Mais d'autres Nonces s'y opposerent, demandant a Cor et a Cri, qu'on commencat avant toutes choses la lecture du Projet qui traite de l'administration de la Justice

Oskierko Nonce de Mozyr exigea qu'en vertû de la Constitution de l'an. 1661 on eut a renouveller le reglement, introduit par rapport aux Sujets qui desertent, d'un endroit pour se transporter dans un autre, et au sujet desquels on ne pouvoit trouver de satisfaction dans aucune Jurisdiction

Miaskowski Nonce de Posnanie fit un discours pathetique pour porter les Nonces a preter audience a la lecture du Projet, touchant, l'administration de la Justice, qu'il apprehendoit, a son avis, plus que l'Ennemi celui ci etant placable, a lieu que l'injustice toujours implacable, causoit la ruine totale de celui qui en essuioit les funestes effets.

Le Marechal recommenca derechef a prier les Nonces d'etre attentifs a la lecture du Reglement a faire dans le Cours de la Justice

On premit enfin de faire lecture de 3 Projets dressés en cette matiere,

Les Sentiments en furent partagés

Le Prince Radziwill Nonce de Braclavie se determina pour le dernier en approuvant que les faussaires des Serments apres en etre # convaincus, soient a jamais # eloignes le leur charge, leurs Biens confisques, et eux memes punis de mort, selon que le cas seroit grave, Il voulut que l'Echappatoire du vim legis Sapientiæ fut aboli, qui ne faisoit que trainer les proces en longueur et qu'il ne voioit point comment un Tribunal put corriger ce que le precedent Tribunal avoit etabli, Il insista a ce que les proces soient induits selon leur date dans le Registre des Causes, et que les avocats dont il y a un grand nombre dans le Pais soient moins avides d'argent.

Mikucki Nonce de Wilno temoigna estre satisfait du contenu des susdits projets, et demanda seulement que les deputes elus pour les Tribunaux eussent a preter serment dans leur Trod pour venir au Tribunal deja tout preparés.

Trypolski Nonce de Kiiovie se conforma au sentiment de celui qui venoit de parler, en faisant remarquer, que par ce moien on obvieroit aux violences dont on use pour se maintenir en qualité de Deputé ce qui feroit aussi cesser l'abominable usage des corruptions; il voulut qu'on infligeat des peines severes a ceux qui seroient convaincus de corruption, qu'on eut a faire preter serment a Radom et non pas aux Dietes: qui souvent ne subsistent point: aux personnes, chargés, de l'administration de la Justice, a ne plus souffrir les dilations— et qu'en fin les avocats eussent a preter serment avant que de commencer leur Plaidoier in Causa Juris

Plusieurs Nonces parlerent diversement et fort long tems sur cette matiere; ce que voiant Chreptowicz Nonce de Trodno il demanda que les projets fussent renvoies a un autre tems, et qu'on etablit les Sessions Provinciales; a quoi les autres nonces s'etant opposés, il arreta l'activité de la Chambre que cependant il vendit peu de tems apres avec condition qu'on reglerait sans faute de main les Sessions Provinciales.

Le Prince Czartoryski Nonce de Sendomir declara qu'il ne desapprouvoit point les Sages mesures, qu'on prenoit par rapport a l'administration de la Justice mais que son Instruction portoit tres expressement de regler les moiens pour l'augmentation de la armée, avant le projet dont actuellement on traitoit.

Le Marechal Lowa le Zele que le Prince Czartoryski faisoit paroitre pour une matiere aussi essentielle que l'est l'augmentation de la armée, mais que celle qui concerne la Sainte Justice ayant été commencée, il falloit de necessité la terminer.

Dziatynski Nonce de Lomanie proposa qu'a l'exemple de ce qui s'etoit pratique a Grodno on deputat des Nonces de la Chambre pour travailler a l'arrangem^t du bon ordre dans l'administration de la Justice

Cette proposition ayant unanimement passée a l'affirmative Le Marechal nomma pour cet effet six Nonces de la Grande Pologne, et six Nonces de la petite Pologne, en les priant de concerter, avec les Senateurs et Nonces Deputés pour les Constitutions, les nouveaux projets pour etablissement du bon ordre dans la administration de la Justice et de communiquer ensuite les memes nouveaux Projets a la Chambre. La Session fut au meme instant limitee a lendemain matin a 9 heures.

#

Jeudi le 27 d' 8bre 1746.

22. Session

Le Marechal en faisant l'ouverture de la Session, declara a la Chambre, avoit fait rapport au Roi, des griefs allegués par les uns, et les autre nommement a la charge des Bosniacs, et autres Trouppes legeres, Surquoi S. Majeste avoit gracieusement daigneé assurer, qu' elle feroit examiner, et verifier par une Commission locale les torts et dommages qui pourroient avoir eus ceux qui se paignent.

Il demanda apres cela si l'on consentoit qu' il fut fait lecture des Projets concernant l'augmentation de l'armeé et concernant les autres matieres de la presente Diete.

Et sur ce qu' il se trouva encore des nouvelles oppositions à Cause des matieres sur les quelles plusieurs Nonces disoient avoir à parler.

Wolski Nonce de Sendomir prit la Parole, pour conjurer les Nonces de renvoier à un autre tems les matieres qui n' ont pas rapport a l'augmentation de l'armeé, Il fut d' avis qu' on devoit voter chacun selon son rang, et ne point parler pele-mele comm' on le pratiquoit depuis quelques Jours

On eut peu d' egard a ce discours, et les Nonces de Lithvanie insisterent fortement a ce qu' on commencat les Sessions Provincialles

Strutynski Nonce de Braslavie protesta contre les Sessions Provincialles a moins qu' on ne donnat preablement connoissance aux etats assembles du resultat de la Commission expedie de l'an 1737. a Dantzig, au Sujet des affaires du Duche de Courlande mais dont jusqu' a cette heure il n' etoit encore rien transpire dans le public. Il

fit en

fit en meme tems mention de la cause qui concerne l'Evegue de Pilten, et qui se trouvant en litige dans les Jugements de Relation des le Regne du Roi Jean restoit jusqu'a cette heure indicise, Il allegua que la Noblesse de Courlande ne voyoit non plus, aucune fin de leurs Procez dans le dit Jugement de Relation, et il pria le Marechal, en vertu de son Instruction, d'en faire envisager les facheuses consequences au Roi

Wolski Nonce de Sendomir repliqua a celui que venoit de parler, que la lecture du resultat de la Commission de Dantzig emploieroit un tems dont on avoit besoin pour des matieres de plus grande importance de sorte qu'il etoit d'avis qu'on fit aujourdhui lecture des nouveaux Projets en renvoiant le resultat de la Commission de Dantzig Jusqu'apres les Sessions Provinciales qu'alors on demanderoit au Roi qu'il lui plut tenir les Jugements de Relation

Strutynski Nonce de Braslavie se preparoit a repondre lorsqu'un Gentilhomme nomme Pietrowicz du Palatinat de Novegrod lui objecta une condemnat et le priva par ce moien de voix active

Mais Strutynski ayant sur le champ produit une Quittance sur ce sujet de meme que la Cancellation de cette meme Condemnat

Il demanda hautement Satisfaction à toute la Chambre a tort qu'on faisoit à son honneur et à sa reputation, Declarant qu'il arretoit l'activité de la Chambre s'on ne punissoit severemt celui qui avoit à se le Calomnier.

Tout ce qu'on plut lui dire pour l'appaiser fut en vain, il persista à demander une Satisfaction eclatante.

Les Nonces

Les Nonces lui firent en fin entendre que
cette Cause n'etant pas du ressort de la
Chambre on la renvoioit au Jugement
du Gr Marechal comm'en etant le Juge
competent celui qui avoit produit la Concernat
entendant les dernieres paroles Jugea à
propos de prendre la fuite.

Aussi tot qu'il se fut retiré, on recom.
menca à donner des bonnes paroles à
Strutynski à fin qu'il rendit l'activité à la
Chambre, Il l'effectua a la fin, en faisant
connoitre: qu'il sentoit bien dou le coup
etoit parti au Grand prejudice de la Liberté
qu'un chacun avoit de dire son sentiment
ayant ensuite rendu l'activité de la Chambre
Il remit sur le Tapis ses premieres demandes

Walewski Nonce de Siradie prit alors
la parole, et parla amplement sur le maintien
des immunités des Nonces, et pour obvier,
a ce qu'on ne fut plus expose à des avanies
semblables, a celle qu'e venoit d'essuier in-
justement le Nonce de Braslavie

Il fut avec la permission du Marechal
un projet qui expliquoit la Constitution de
l'an 1690 Quant a la legitimation des Nonces
et un autre projet qui en vertu de la Consti-
tution de l'1736 donnoit pouvoir aux Nonces
d'alleguer ce qu'ils ont à dire sur les Pacta
Conventa dabort apres les voix des Senateurs
et Ministres

Strutynski cependant perseveroit toujours
qu'on eut à faire lecture du resultat de
la Commission de Dantzig On lui fit entendre
qu'il ne pouvoit etre traité de cette matiere
que lorsque les trois Ordres etoient assemblés
dans le Senat D autres voulurent absolu.
ment que Sans s'amuser d avantage on
se rendit aux Sessions Provinciales

Strazewicz Nonce de Livonie fit un
bois cours fort long pour faire entendre

qu'il n'

qu'il n'admettroit plus aucun Nouveaux
Projet ni aucune matiere. à moins qu'
elles n'ayent rapport à l'augmentation
des Trouppes

Les pour parlers ayant encore continues quelque tems on convint enfin de faire lecture du Projet concernant les moiens les plus convenables pour l'augmentation des Trouppes, Le precis en etoit qu'en vertu de la presente Dicte il etoit enjoint a tous Palatinats Terres et Districts d'elire pendant les prochaines dietines de Palation d'entre eux memes des Commissaire bien Possessiones dignes de foi et aux quels on feroit preter serment que ces Commissaires apres s'etre rendus sur les terres hereditaires Biens Royaux et Ecclesiastiques eussent à verifier et examiner equitablement La Capitation des Quartes, les Hyberne et les Impots Sur la boisson de meme que tous les revenus, et qu'on ayant ensuite arranges les Tarifs et Tabelles, Ils ayent a remettre un exemplaire au Grand Tresorier de La Couronne et qu'enfin le troisieme exemplaire soit produit devant la prochaine Commission Generale

Ce Projet ayant été approuve par le Silence qui regnoit dans la Chambre

Le Marechal etoit sur le point de limiter la Session, lorsque Grezel Nonce de Braclavie demanda qu'on fit une seconde lecture du susdit projet.

Ce qui s'etant fait on remit sur le Tapis les Sessions Provinciales en priant le Nonce de Braclavie d'admettre enfin les dites Sessions Provinciales et sur ce qu'il restoit inflexible.

Zaniewski Nonce de Livonie s'avisa de dire aux Nonces de Lithuanie

qu'ils

qu'ils pouvoient toujours se rendre
aux Sessions Provinciales sans faire
attention à l'opposition d'une seule
personne.

Ce discours qui touchoit a une corde
tres delicate excita la Colere de Stra
tynski qui trouvant que c'etoit porter
atteinte au *Liberum veto* declara hau-
tement qu'il ne permettroit pas qu'on
entamat quoique ce soit avant la lecture
du resultat de la Commission a Dantzig

Il se passa une heure avant qu'
on put accommoder cette affaire —
Lanieuski fut obligé de demander
pardon publiquement a Strutynski
qui declara enfin que par amour
pour le bien public et pour ne pas
arreter d'avantage les deliberations
de la Diete il permettroit qu'on com-
mencat les Sessions Provinciales qui
deuroient durer jusqu'a Lundi prochain
bien attendu qu'au retour des Sessions
Provinciales on feroit dabord lecture
du resultat de Dantzig

Il parla apres cela en faveur de
La Noblesse du Duche de Courlande
afin qu'on ne les laissat pas de perir
dans l'attente de la decision des
Procez qui pendant plusieurs annees
restent accroches dans les Jugements
de Relation sans qu'on en voie
une fin.

Il recommenda que ces Jugements
se finissent du moiens une fois l'an et
que le Procez de la veche de Livonie
du Prettre Ficher et de Bien d'autres
soient decides.

Il conclut son discours en temoignant
vouloir

vouloir savoir, et qu' etoient devenus les
revenus de ce Duche depuis tant d' annes
et qui en rendroit comptes.

Kostkowski Nonce de Lomza ayant
encore demande a parler voulut
que la Direction Generalle des Postes
et conformite de son Instruction fut
confiree à un Gentilhomme ne Polonois
bien Possessione et Catholique Romain
ayant dit il a se plaindre du dire-
cteur moderne sur ce qui avoit a son
prejudice change la route de la poste
qui ci devant passoit sur ses Terres
Il demanda de plus qu on eut a donner
l' exclusion aux allemands et dissidents
de tous les Services du Roi dans les
douannes Economies et Salines exigea
du Marechal qui au retour dans la
Chambre.

Il apporta une Relation Categorique
de sa Majeste sur tous les points sus
exprimes

Le Marechal le lui ayant promis
limita la Session en souhaitant que
les Sessions Provinciales fussent hu-
reuses et enpriant les Nonces de retou-
rner Lundi prochain sans faute
dans la Chambre.

Mardi le 18 d 8bre 1746
14 Session

Le Roi s'etant placé sur le Throne apres 9 heures pour y ovir les Sentiments des Senateurs laiques sur les propositions emanées de la part de S. M.

Le Palatin de Posnanie et Grand General de la Couronne Comte Potocki prit dabort de la parole apres le Complement usité il s'excusa sur ce que son grand age ne lui permettoit pas à lui même de dire son Sentiment sur les propositions, de sorte, qu'il en fit faire lecture. l'ecrit portoit en Substance qu'on trouveroit les moiens infaillibles pour augmenter l'armée en faisant equitablement rendre la Quarte des revenüs des Starosties, en haussant la Capitation des Juifs en reglant l'impot sur la baisson et en etablissant enfin des Monopoles. Il insista a ce que les peages et petites douannes qu'usurpent les particulieres soient abolis, et ne doutoit point, que le Clergé, ne contribuat un don gratuit pour la levée des Nouvelles Trouppes, Il recommenda qu'on pensat A metre la Artillerie de la Couronne sur un meilleur pied et que l'arsenal fut ravitaillé d'armes et munitions de guerre, Il fut d'avis

qu'on

qu'on devoit etablir dans le pais
une Academie ou les Jeunes Gens
se perfectionneroient et tout genre
d'exercices, et que pour cet effet on
fit venir les plus habiles maitres
pour epargner dans la suite la
despense qu'on fait en envoiant la
la Noblesse a grands frais aux pais
etrangers pour y apprendre les arts,
que les villes soient maintenues et
conservés et que des sommes legués
à titre de Wyderlegg l'interet soit
reglé à raison de 3 pour Cent: que les
mines à Oleum soient reparées et
qu'on fit battre de la monnoie, que
les Termes du Formulaire selon lequel
les Deputes aux Tribunaux sont obli-
ges de preter serment soient modi-
fiés, pour eviter parjures, nomme-
ment en ce qui y est dit qu'ils n'ont
pas agi en faveur de celle ou telle
affaire que les Deputés après être
elûs aux Dietines, eussent a preter
serment, devant le Directeur de la
Dietine en presence de quatre Perso-
nes caracterisées et qu'il soient tenûs
de produire au Tribunal leur acte
de Creance en bonne et duë forme
que la Capitation soit desormais
autrement dirée, qu'on fit faire les
revisions des Biens Heroditaires et
les Lustrations des Starosties et
que les unes et les autres soient

terminées

terminer avant la prochaine Diete
qu'on eut a maintenir la bonne
Harmonie avec les puissances etrangeres
en renouant les conferences, avec
leurs ministres que les anciennes loix
soient maintenues et mises en exe-
cution, qu'on eut à Nommer des Person-
nes du Senat et de l'ordre equestre
qui compileroient les loix, et s'il
s'en trouve qui soient au desavantage
de l'etat ou des Particulieres, qu'on
en informat à la prochaine Diete
S. Majesté a fin qu'il y soit porté remede,
que les etats de Courlande comme
appartenats à la Republique soient
maintenus et protegés qu'on eut à
envoier une Ambassade a Breda
qui traiteroit les affaires de l'etat
et en même tems celles de l'Europe,
que la commission par rapport aux
limites a regler avec la Cour de Russie
et la Porte Ottomane Jusqu'ici non finie,
soit en vertu de la presente Diete reprise
et en fin terminée, pour conclusion
il recommendoit qu'on reparat la
Forteresse de Kamienic y ayant deja
mis de son propre argent.

Le Palatin de Vilna et Grand
General de Lithuanie par la en second
après l'harangue ordinaire Il se confor-
ma aux propositions selon qu'elles
etoient emanées du Throne en y
ajoutant que les revenus de Tresor

de Lithuanie

de Litvanie devoient estre haussés
et la capitation des Juifs mise au
double de ce qu'ils payent,

Le Palatin de Sendomir comte
Tarlo fit un ample discours qui n'
aboutissoit qu'a veiller sous une
autre forme cependant le sentiment
du Grand General de la Couronne
en remettant le surplus a estre
reglé par les Nonces de la diete
et dans leur Chambre

Le Castelan de Vilno et General
de Camp de Litvanie Massalski
apres les complement ordinaire
et apres avoir remercié le Roi
d'avoir si Covablement conservé
dans son Royaume les avantages
de la paix donna les plus fortes
esperances d'une heureuse issue de la
presente diete en egard aux soins
Paternels avec lesquels S Majeste
daignoit s'y employer, Il conseilla
qu'on reprit les Projets qui sur plu-
sieurs matieres avoient deja
etés dressés à la derniere diete
à Grodno, Il insista sur ce que les
revenûs du Tresor de Litvanie
fussent haussés et que le Reglement
de la taxe des douannes fut reform
mé il parla fort brievement sur
les autres matieres se reservant
à en dire son Sentiment plus au
long aux Sessions Provinciales

Le Castelan

Le Castelan de Brock Oginski
qui n'avoit pas encore parlé comme
Senateur fit son discours de remer
ciement et après avoir eté admis
à baiser la main au Roi, il allegua
quant aux propositions qu'il etoit
du sentiment qu'on ne pouvoit que
desirer l'augmentation de l'armee
des qu'on vouloit bien penser pour
la Patrie, et se conforma surles
autres point aux sentiments precedents.

Le Palatin de Kiovie. Comte Potocki
fit un bien discours pour le
remercier le Roi du lui avoir conferé
le Palatinat de Kiovie, quant
aux matieres proposées il s'en
rapporta aux Instructions dont
les Nonces de la Diete etoient pourvûs

Le Palatin de Russie Prince Czartoryski
parla avec elocution allegua pour
temoigner la joie qu'il avoit d'apprendre
le double mariage, et se conforma
quant aux matieres preposées au
sentiments du Palatin de Posnanie.

Le Palatin de Podolie Rzewuski
après les complements allegua
en peu de mots qu'on devoit avant
toutes choses penser a arranger
les affaires du pais sur un meilleur
pied, cest a dire a faire faire la
revision des Biens Hereditaires
et la Lustration des Starosties

pour

pour en connoître les veritables
revenüs faute de quoi on ne sauroit
repartir equitablement les Impots
a la Titre de Capitation et de
Quarte que les uns et les autres ont
à rendre et qu'on ne sauroit propo-
tionner si l'on n'est pas sur des
revenus. Il parla du commerce
de la reparation des mines de l'
introduction des manufactures
Demanda, que pour cet effet la
Republique destina deux cent mille
~~teus~~ tous les ans, Il conclut en
recommendant la Canonisation
dela Bienheureuse Canegunde et
du Bienheureux Bobola

Le Palatin de Smolensk Sapieha
fit sons discours de remerciement
pour le Palatinat que le Roi venoit
de lui conferer et se conforma
quant aux matieres proposées
aux Sentiments precedents

Apres ce discours la Session
fut limitée par le Grand Chancelier
de la Couronne Jusqu'au Lende-
main matin a 9 heures.

Mercredi le 19 d'octobre 1746
15e Session

Le Roi s'étant rendu au Senat a 9 heures
la matin on fit l'ouverture de la session. Le Palatin
de Belsk Sotocki ayant eu son tour à parler commença
son discours par des remercimens qu'il fit au Tout Puissant
de ce qu'apres tant d'evenement arrivés en Europe
Il avoit ramené Sa M. en parfaite Santé dans son
Royaume attribuant uniquement aux soins Paternels
qu'elle avoit pris de cet etat les avantages de la
paix dont jouissoit son peuple. Il fit des Veoux
pour la conservation d'un si grand Monarque se flatant
que sous ses auspices et avec l'assistance Divine
les deliberations de la presente Diete auroient un
issue heureuse. Il ajouta pour preuve des Sentimens
de S. M. pour la nation Polonoise le sacrifice qu'elle
venoit de lui faire en refusant la Couronne Imperial
entrant ensuite en matiere, Il fut du Sentiment qu'on
devoit entamer les deliberations de la diete en cherchant
à mettre sur un bon pied tout ce qui pouvoit contribuer
à l'administration de la Justice, comme etant la Cause
et le fondement de toutes les monarchies, et qui cependant
se trouvant foulé aux pieds par les frequentes trahisons
parjures et cabales facheuses que tous les jours on voyoit
se pratiquer? Il declara qu'en qualité de Senateur
et comme ayant dans le formulaire de son Serment la
clause. quod quid mali vel nocivi præcavero avertam.
Il se voyoit obligé de celer en face des etats assemblés
ce qui a cet egard parvenoit à sa connoissance.
Il parla fortement contre les deputés de Belsk qui
quoique illegitimement elus osoient prendre seance au
present Tribunal à Lublin, priant Sa Maj. de les faire
relegues de leur fonction. Il insista qu'on eut à user
des toutes les rigueurs exprimés par la loi, contre les
prevaricateurs et parjures et qu'il fut enjoint à un chacun
de veiller à l'exercice de sa charge. Il temoigna

ne point concevoir comment il arrivoit qu'on fit
signer à S. M. deux privileges sur la même
chose. En parlant des moins requis pour faire
une augmentation de l'armée il allegua qu'on n'y
pouvoit parvenir qu'en verifiant exactement les revenus
des Biens et Starosties. Il demanda qu'on fit
lecture de la commission expedié à Dantzig
au sujet de la courlande et en vertu de laquelle
le Duc de Biron avoit été mis en possession de ce
Duché voulant qu'on en donnat l'investiture à un
autre Prince qu'il fut dependant de la Republique.
La Conclusion de son discours marquoit la joie
qu'il avoit d'apprendre le double alliance contracté
avec la maison de Baviere.
Le Palatin de Block Podoski ayant ensuite mis la parole
fit mention de la commission commencée l'an 1736
en vertu des constitutions de la même année par rapport
à l'augmentation de l'armée, mais du depuis restée
sans aucun effet quoiqu'elle eut arrangé plusieurs
projets pour avoir une parfaite connoissance
des impots en tout genre. Il fut d'avis qu'on
eut à s'en servir et que par rapport aux lustrations
à faire des revenus de Starosties on voulut admettre
deux instances, c'est a dire qu'on eut droit d'appeller
de la decision des Lustrateurs ou commissaires à des
personnes de poid qu'on nommeroit pour cet effet
du Senat et de l'ordre equestre et qui jugeroient
en dernier ressort. et parce que par la fraude
il etoit porté un notable prejudice aux revenus
du Tresor, Il fut du Sentiment qu'on eut a
entretenir aux depens de la Republique 200 hommes
qui veillassent à ceux qui commettent la fraude
pour rendre le commerce florissant. Il voulut
qu'à l'exemple des autres pays on etablit
un conseil de Commmerce, Il pria qu'on deputat
une commission pour examiner l'etat des mines
à Olkusz. Il insista à ce que la place de ~~juge~~ juge
terrestre

terrestre ne restat jamais vacante et qu'au cas
qu'une election de ce juge se Separat infructueusement
qu'on eut à en indiquer une seconde, et qu'alors
il fut elus à la pluralités des Voix sans avoir
egard aux contradictions, Que deux raisons
demendoient que les loix soient corrigés
1mo Parcequ'il n'y a rien de bien reglés
par rapport au droit de Succession. et
2do que toutes actes à perpetuité ou pour
pour un tems deviennent douteux par les revocations.
Il divisa l'augmentation à faire dans l'armeé
en deux clases, l'une à faire actuellement,
et l'autre eventuellement, que l'actuelle ne
devoit concerner que les simples soldats
et se devoit faire selon les moyens proposé
à la derniere diete de grodno, C'est à dire
qu'on prendroit la paie du nouveau soldat
sur l'augmentation des Quartes Hibernes
et capitations des juifs sur les sommes
qui doivent y contribuer. Les Palatinats
qui donnent peu d'Impots et sur celles rejtées
dans le Trejor; Quand à l'eventuelle
il la renvoyoit aux produits des nouveaux Fonds
du Revenus des Biens Hereditaires, Il allegua
que les Palatinats de la Grand Pologne aussi bien que
ceux de Cracovie, Sendomir, Lublin, Podlachie,
etoient exemts par les grands Impots
qu'ils avoient à rendre de façon que 5370
villages abandonés par les paisans qui ne
pouvoient plus fournir aux impots à rendre
se trouvoient actuellement entre les mains
du Soldat, qui à titre d'en retirer sa paye
en disposoit à son gré. Il insista par cette
raison à ce que les Palatinats de Russie
et de l'Ukraine eussent à concourir egalemment
avec les autres à la capitation d'autant que
pour subvenir aux traix de la guerre qu'on avoit faite

pour leur defense la Republique
engagee Les pieveries de l'etat,
le Territoire d'Elbing, et les Starosties
de Drahim Bitau et Limbourg, en achevant
son discours Il recommenda plusieurs
personnes du Senat et d'l'ordre Equestre

Le Palatin de Culm Kretkouski qui n'avoit
pas parlé encore dans le Senat remercia le Roi
du Palatinat qu'il venoit de lui conferer et se
conforma, quant aux matieres proposées au Sentiment
du Primas et a celui du Palatin de Sendomir

Le Palatinat de Mscislavie Sapieha allegua
apres les complements ordinaires qu'il s'en
rapportoit aux matieres de la presente Diete
au Contenu des propositions qui en avoient été faites,
faisant seulement remarquer que la reparation des mines
à Olkusz demanderoit une grande depense et priant que le Duché
de Courlande soit maintenu dans l'immunite de ses Droits et Privileg

Le Palatin de Braclavie Swidzinski se conforma quant a l'au
gmentation de l'armee au Sentiment general cest a dire qu'il la tro
voit necessaire, Il approuva la reparation des mines à Olkusz, les
Conferences a renouer avec les Ministres Etrangers, les impots a au
gmenter par le recherche des revenus, et reitera au sujet de l'ele
ction des Juges Terrestres le Sentiment du Palatin de Block Podosk

Le Palatin de Livonie Szembek apres les Complements ordinaire
proposa quant a l'augmentation de l'armee de s'entenir aux Pro
jets qui deja avoient etés dressés à cet egard, et que les mines à Ol
kusz fussent reparées, Il s'en rapporta au reste pour la surete in
terne et externe du Roiaume aux soins Paternels que S. M. en prend

Le Palatin de Cherniechow Miaczinski apres un Complement fort
Court se conforma quant aux matieres de la Diete aux sentiments
precedents, les Palatins ayant alors finis leur tour, le Roi fit limi
ter la Session au Lendemain matin à 9. heures, pour y ouir les
sentiments des Castellans.

Jeudi le 20 d[e] 8bre 1746.
16 Session

Le Roi s'etant rendu a 9 heures du matin au Senat on fit l'ouverture de la session pour y ouir les Sentimens des Castellans

Le Castelan de Samogitie Sottohub ayant parlé le premier se leva de sa place pour remercier le Roi de la dignité qu'il venoit de lui conferer, Il allegua enfuite quand aux matieres proposées que l'augmentation seroit aisée des qu'on voudroit agir sur cette matiere d'accord qu'on eut a mettre l'administration de la justice sur un meilleur pied, qu'il plut a S. M. prendre sous sa protection le Duché de Courlande qui se trouvoit sans souverain. Il recommenda enfin aux Bontés du Roi la chapelle de St Casimir au Chateau de Vilna dont l'edifice demandoit quelques reparations.

Le Castellan de Brzesc en Cujavie Brecki apres avoir rendu graces au Roi des propositions tres salutaires qu'il avoit plut a S. M. faire remettre aux etats fut d'avis qu'on devoit regler le prix des differents monnoies selon leur valeur intrinseque, Introduire le Commerce faire equitablement rendre la Quarte du Revenu des Starosties et biens Roiaux, maintenir la Loi, abolir les Degredations, et les protections, et en fin reparer les villes, s'en rapportant au reste au Sentiment des Senateurs qui avoient parlés avant lui, et conjurant les Nonces de deferer aussi à l'avis de leurs Superieurs.

Le Castellan de Kijsvie Stecki apres beaucoups de Complimens allegua qu'en conformité du Sentiment du Palatin de Belsk, Il croioit aussi etre de son devoir de parler a Coeur ouvert sur bien des matieres. Il pria d'abord S. M. qu'en vertu des Pacta Conventa elle voulut bien ne conferer les charges du Pais qu'aux Gentilshommes nés en Pologne et qu'on eut à ne pas expedier deux privileges sur la meme chose en faveur de deux differentes personnes demandant pour cet effet que cette expedition fut conferée à une personne destinée à cet office, selon qu'il avoit été usité du Regne de feuë S. M. le Roi Auguste II. de glorieuse memoire; Que du tems du Grand Chancellier Szembek l'Evesque de Plock Lubowski etoit charge de ce soin. Il se plaignit qu'on n'observoit la forme du gouvernement en ce que le marechal de la diete n'a pas droit de lever le baton à l'insceu des trois ordres. Il titroit la Republique de monarchique Democratique et l'aristocratique. Il parla de la corruption qui s'etoit glissé dans les Tribunaux ou monnoie defoit il fait tout. Il etoit d'avis que les deputes elus pour les Tribunaux eussent a preter Serment aux dietines qu'ils n'ont pas recherché cette fonction ou qu'ils ne s'y sont ingrés par violence. Il ne trouva pas necessaire de corriger la loix mais que c'etoit la Conscience qu'il s'agissoit d'avoir plus nette. Il insista sur l'alternative du Presidens du Tribunal declarant qu'il n'admettroit aucune matieres si les deliberations de la presente Diete n'avoient pour premier Objet le bon ordre à retablir dans l'administration de la Justice. Quand a l'augmentation de l'armée. Il trouva par rapport à l'actuelle que si en Pologne et en Lithuanie il doit se trouver 40[m] hommes qu'on eut a en doubler le montant, et a doubler en même tems la paye selon qu'elle est reglée aujourd'

huy

huy que s'il faut trois fois autant des Trouppes qu'on pouvoit en prendre la paie par le sel de la noblesse et en doublant la capitation des Juifs. Quand a l'augmentation eventuelle, qui ne pourra pas se faire desitot Il recommanda de faire battre a cet egard la monnoie, et d'etablir un Impot sur les vivres, que les quartes des revenus des Starosties soient equitablement payées puisque par la mauvaise foi des Commissaires au lieu de la Quatrieme partie qui en doit revenir pour la paije des trouppes a peine leur en revient il la 20me partie. Il proposa pour s'assurer du montant que doit produire la capitation de Juifs, qu'il ne leur fut absolument pas permis de Changer de domicile enchangeant de maitre comme ils ont coutume de faire. Il demanda une Commission pour regler les limites entre la Russie et le Palatinat de Braclavie et de Kijovie. Il parla enfin des Cordons bleus, qu'il trouvoit incompatibles avec l'egalité etablie parmi la Noblesse Polonoise ne se croyant par inferieur aux autres a Cause de cette bigarure. Il allegua que du Regne d'Urbain VIII et de Vladislas IV on avoit etabli l'ordre de l'immaculée Conception de la Vierge que tout gentilhomme pouvoit porter ce qui a son avis devoit aussi se pratiquer a l'egard des Cordons bleus.

Le Castellan de Kamienieck Los fut du Sentiment qu'on devoit s'en tenir quand a l'augmentation aux Projets du feu Primat s'en remettre entierement a S. M. par rapport à la monnoie à faire battre. Faire florir le Commerce en obligeant les etrangers a venir chercher la Marchandise du pais eux mêmes, et abolir seulement les abus qui s'etoient glissés dans les Tribunaux contre lesquels il n'avoit disoit il autrement rien a dire. Il pria que les limites avec la Russie fussent reglés à fin d'eviter tous differends qui pourroit a cet egard survenir.

Le Castellan de Smolensk Niesiolowski apres les complimentes ordinaires allegua qu'en dernier lieu la loi avoit été redigée concernant l'administration de la justice par les gens du Barreau, au grand et notable prejudice de la noblesse, qu'ainsi les etats assemblés eussent a reformer toutes ces innovations suggerées uniquement en vue de profiter du Biens des plaideurs. Ne voulant pas disoit il arreter S. M. par un plus long discours, Il se conforma quand aux cordons bleus au sentiment du Castellan de Kijovie et sur les autres matieres a ceux qui avoient parlé devant lui.

Castellan de Lublin Suchodolski proposa par rapport à l'augmentation des trouppes qu'on eut à y employer le cinquantieme paisan dans tous les pays, en obligeant les 49. restant de l'equipper et de l'entretenir. Il acquiesca a tous les genre d'impots de même qu'aux autres matieres qu'on avoit proposées en exceptant seulement le peage des ports accordes par privilege. Il recommanda fortement à Sa M. les interets de la Courlande afin que la Republique ne se vit pas frustrée de ses droits sur ce Duché.

Le Castellan

Le Castellan de Belsk Lipski rappella la memoire du feu Cardinal de ce nom et les services qu'il avoit rendus à l'etat. Il se conforma sur les matières proposées aux sentiments precedents, mais il vouloit que tous ceux qui se trouvoient honorés du Cordonbleu eussent a entretenir a leurs depens cent hommes des trouppes regulieres.

Le Castellan de Nowogrod Szyszka remercia le Roi pour la Castellanie que S. M. venoit de lui conferer et quand aux matieres proposées, il s'en rapporta aux sentimens precedents en y aioutant, qu'il etoit du sentiment que chaque Compagnie de Cavallerie fut mise sur le pied de 100 hommes et qu'on mit en execution la loi selon qu'elle avoit etoit redigeé l'an 1726.

Le Castellan de Vitebsk Ogiński fut du sentiment qu'avant que de parler de l'augmentation de l'armeé il etoit indispensablement necessaire de Statuer les lustrations, revisions, et la melioration des revenus du Tresor en maintenant la loi, et en abolissant les depredations.

Le Castellan de Czersk Rudzinski remercia le Roi de ce que S. M. ne demandoit l'augmentation de l'armeé que par un effet de son amour pour la Patrie sans y envisager aucun interet particulier, qu'on en avoit une preuve bien forte en ce que S. M. avoit mieux aimeé exposer les propres etats hereditaires que d'attirer le feu de la guerre dans son Roiaume. Il fit ensuite son compliment sur le double mariage souhaitant que pour l'entière satisfaction des fidels sujets de S. M. cette grande ceremonie se fut celebreé dans le Roiaume, Entrant ensuite en matière Il desaprouva qu'on eut nommé l'impot qu'on paye des terres hereditaires Capitation, voulut qu'on l'exigea doresnavant sous un autre nom; et sur ce qu'a son avis on se trouvoit dans un etat à n'etre ni craints ni recherches par les voisins. Il jugea l'augmentation de l'armeé absolument necessaire en approuvant les moyens qui pour cet effet avoit eté proposés et en y ajoutant qu'on devoit regler la capitation des juifs a 400m francs. Du en arrerages chez les successeurs il se trouvoit pareillement la somme 400m francs, que les revenus du Tresor seroient sans doute hausses, puisque Mr Grabowski selon les comptes les avoits fait monter a 800m Francs. Il compta aussi sur un don gratuit de la part du Clergé et calcule que les articles dont il venoit de parler se monteroit jusqu'a la somme de cinq millions de florins destinés pour la paye des nouvelles trouppes.

Le Castellan de Rawa Makowski fit d'abord son discours de remerciemens pour la dignité que le Roi avoit bien voulu lui conferer qui cependant disoit il ne lui servoit qu'a en payer le Haracz Terme fixe pour designer la Capitation au autres impots publics. Quand aux matières proposées il en renvoya les deliberations aux Sessions provinciales.

Le Castellan

Le Castellan de Wyszogrod Gizycki se conforma aux sentimens des Palatins qui avoient parlés les premiers.

Le Castellan de Zakroczym Lopacki proposa de donner les mines à Olkusz en ferme à des entrepreneurs, et approuva la levée du cinquantième paisan dans tout les pays demandant que la grand Pologne eut à leuer l'infanterie et la petite Pologne la Cavallerie.

Le Castellan de Liva. Sienicki se refera entièr au contenu des Propositions telles qu'elles etoient emanées du Thron.

Les Castellans quoique au Nombre de 13. ayant alors achevés leur tour, Il etoit prés de deux heures apres midi lors que le Roi fit limiter la Session par le grand Chancellier de la Couronne au lendemain matin à 9 heures pour y ouir les sentiments des ministres d'etat.

Vendredi le 21 d 8bre 1746
17 Sesion

Lorsque le Roi fut placé sur le Throne et qu'on voulût faire l'ouverture de la Sesion, Jarlo Starosta de Sorczyn et Nonce de Podolie se reserva la liberté de parler ayant, disoit il, matiere à alleguer au sujet des *Pacta Conventa* Le Grand Marechal de la Couronne comte Bielinski en qualité de premier Ministre pris cependant la parole, et comm' il n'avoit pas encore fait son discours de remerciement pour le Baton de Grand Marechal, il s'en acquita aujourdhui par un discours tres orné qu'il prononca à cette occasion et qui portoit en substance; ses obligations innombrables que lui, et ses ancetres, avoient à S. Majesté glorieusement Regnante, et a feü son Auguste Predecesseur de glorieuse memoire, il s'estimoit heureux d'avoir pû des sa tendre jeunesse consacrer ses jours au service de la Republique qu'etant encore jeune il avoit été honoré de la chargé d'echanson de la couronne d'ou il etoit monté au Palatinat de Culm, qu'enfin feüe S. Majesté lui avoit conferé la dignité de Marechal de la Cour, mais que S. Majesté aujourdhui glorieusement Regnante y avoit mis le comble, au dela de toutes ses esperances, en l'honorant de l'importante charge de Grand Marechal de la Couronne il en temoigna sa reconnoissance en termes soumis et respectueux, et assura, que les sentiments de la gratitudine la plus vive, resteroient a jamais gravés dans son Coeur

Il s'approcha ensuite du Throne, etant accompagné de tout le Senat et fut admis a baiser la main au Roi; Apres quoi il reprit son discours, pour donner son sentiment sur les matieres de la Diete, Il fut d'avis que dans les conjonctures presentes il etoit indispensablement necessaire de penser a l'augmentation de l'armée et de remettre sur toutes choses sur un autre, et meilleur pied, les affaires concernant la Justice, qu'il falloit etre mal administrée dans la plus grande partie des Juris dictions Il remit a parler aux Sessions Provinciales plus au long sur les moiens les plus convenables pour former un bon sisteme dans l'Etat

Le Grand Marechal de Lithuanie Prince Sanguszko pris ensuite la parole, et apres avoir remercié le Roi des soins Paternels avec lesquels il veilloit a la sureté de son Rojaume, il donna les mains a tous moiens qui pourroient contribuer a l'augmentation de l'armée,

pourvu

pourveu qu'ils n'aggravent pas trop l'etat, et que prealablement on statuas les Lustrations equitables, et les nouveaux Tarifs, Il prie le Roi qu'il eut a nommer des Personnes du Senat et de l'ordre Equestre qui fussent Chargés du soin de remedier aux abus qui se sont glissés dans la administration de la Justice, Il fit d'auis qu'on eut a remettre a des entrepreneurs la reparation des mines, et la monnoie a faire battre Il acheua son discours, en marquant sa Joie sur le Double mariage, dont S. Majeste avoit bien voulue faire part aux etats assemblés

Le Grand Chancellier de la Couronne Malachowski ayant eu son tour a parler, allegua que la prerogative de voix libre, portoit souvent la plus grande atteinte aux affaires publiques puisque par les mauvaises Intentions d'une seule personne les arrangements les plus salutaires, restoient sans effet, Il invoqua le saint esprit a fin qu'il voulut unir, par ses Divines Lumieres, les esprits, de facon, que du moins cette fois, on prit des mesures salutaires pour la Patrie.

Il parla ensuite sur toutes les matieres de la Diete, selon qu'elles avoient été proposées de la part du Roi, par lui même, etant du sentiment qu'il falloit installer un nouveau Duc de Courlande, et qui fut dans la la dependance de la Republique.

Le Grand Chancellier de Litvanie Sapieha allegua dans son discours les remerciements qui etoient dûs au Roi, pour avoir conservé les avantages de la paix a son peuple, Il augura bien de la presente Diete, dont les matieres ne pouvant etre arrangées aux seuls auis des Senateurs et Ministres, Il remit d'en parler aux Sessions Provinciales, et demanda qu'elles fussent reglées sans perte de tems. Il approuva les grands Sentiments qui avoient été donnés pendant son absence, et se contenta de recommander le maintein des loix la Suppression des douannes et peages, que les particuliers usurpent la melioration des Tarifs, et Lustrations, et que sur toutes choses on eut a observer une exacte neutralité à l'egard des Puissances voisines, en prenant exemple des Malheurs arrivés a la Republique de Genes. Il Jugea que les Etats de Courlande devoient etre maintenus dans l'immunité de leurs Droits et Privileges en y faisant interposer l'autorité de S. Majeste, et qu'elle même sans rechercher d'autres Princes devroit etre inaugurée dans la Possession de ce

Duche

Duche; Il parla a la fin de son discours, des abus qui s'etoient glisses dans la administration de la Justice, conformment a ce qui deia en avoit este dit, et conclut par les demonstrations de la loie la plus pure, sur le double mariage qu'on alloit conclure avec la maison de Baviere.

Le Vice Chancellier de la Couronne Wodzicki temoigna dans les termes les plus respectueux les justes egards que meritoient les grandes vertüs de S. Majeste, dont la Bonte n'avoit point de Bornes; Il se conforma quant aux matieres proposées aux sentiments de ceux qui avoient parlés avant lui, et en demanda l'approbation de qui conque aimoit La Patrie

Le Vice Chancellier de Lituanie Prince Czartoryski fit avec beaucoup de elocution les justes eloges du Roi et insista fortement sur l'augmentation de l'armée, en indiquant pour cet effet les moiens deia proposés, aux quels Il ajouta l'impot sur les vivres, et les doubles hybernes, Il employa des termes les plus touchants pour conjurer les Nonces, a tracter cette fois, avec plus d'ordre de cette matiere, qu'ils ne l'avoient fait aux precedentes Dietes; et pria qu'on eut a nommer des Senateurs pour remedier aux abus qui s'etoient glisses dans le Tribunaux

Le Grand Tresorier de la Couronne comte Siedlecki remercia le Roi dans les Termes les plus soumis de l'emportant employ qu'il avoit plû de S. Majeste qu'il souhaita aussi long, qu'heureux, par rapport a celles qui concernent l'augmentation de l'armée au Sentiment du Palatin de Betsk et a ceux des deux grands generaux, aux matieres proposées, Il se refera # Il parla ensuite de la multiplication des Revenüs du Tresor, demandant que pour cet effet les peages, et douannes, qui usurpent les particulieres, fussent abolis ment abolis aussi bien que les protections que les Grands du Royaume ont coutume d'accorder d'ou il derive un notable prejudice, et un grand inconvenient pour les revenus du dit Tresor, Il recommenda que le chateau de Cracovie fut repare pour en prevenir la plus grande ruine et il fit entendre que pour le Batiment de celui de Varsovie Il avoit deja debourcé 30/m Ducats

Le Grand Tresorier de Lituanie Sollohoub agrea le complement

ordinaire

ordinaire declara qu'il remetoit a parler sur les affaires de la Diete aux Sessions Provinciales.

Le Marechal de la Cour de la Couronne Mniszech apres avoir remercié Sa Majeste d'avoir conservé les avantages de la paix a son peuple, fit connoitre que Sa Majeste n'avoit convoquée la presente Diete que dans le dessein de rendre une fois la Patrie heureuse, qu'ainsy cetoit aux etats memes, à concourir de leur coté aux bonnes Intentions du Souverain, en s'unissant moiennant quoi, Il garantiroit la reussite de l'augmentation de l'armée

Le Marechal de la Cour de Lithuanie Oginski, se conforma aux sentiments des premiers Palatins a peine eut il fini son discours que le même Nonce qui s'etoit reservé à parler au commencement de la Session, reitera sa demande mais tous les autres Nonces s'y etant opposés avec grand bruit.

Le Roi fit limiter la Session au lendemain matin a 9 heures pour y donner audience aux deputés de l'armée et pour nommer ceux du Senat qui doivent assister à l'arrangement des Constitutions et à l'examen des comptes du Tresor

Samedi le 22 d' obre 1746
18me Sefsion

Le Roi s'etant placé sur le Thron
on fit a l'ouverture de la Sefsion
la nomination des personnes qui
du Senat doivent assister à l'arran-
gement des Constitutions à savoir

De Pologne

Le Prince Evesque de Cracovie
Le Palatin de Sendomir Comte Tarlo
et le Palatin de Rock Podoski

De Lithuanie

Le Castellan de Trock Ogiński

On nomma ensuite ceux qui doivent
examiner les Comptes des Grands Tre-
soriers de la Couronne et de Lithuanie
de même que ceux du dernier quartier
de l'administration du cidevant
grand Tresorier Jabouwski et en fin
ceux qui seront chargés faire l'exa-
men des comptes de l'artillerie.
apres la nomination faite on fit
preter le serment usité à ceux
qui etoient nommés pour l'ar-
rangement des Constitutions, et le Roi
donna audience aux deputés de
l'armée de la Couronne Szumlanski
qui etoit a la tête de la deputa-
tion harangua S. M. son discours
etoit bien conçu et renfermoit
les sentiment de la Veneration
la plus profonde et du Zele le
plus pur pour la personne de S. M.
ne pouvant disoit il trouver
des termes capables d'exprimer
la reconnoissance des fidels
suiets de S. M pour l'appli-
cation continuelle avec la quelle
elle ne discontinuoit de veiller

au bien

au bien public. Il fit les eloges du grand Jeneral de la Couronne et recommenda plusieurs Senateurs et Officiers de l'armeé en priant le Roi de les rendre participants de la grace Distributive, à la fin de son discours. Il demanda que les prerogatives du grand Jeneral fussent maintenuës et qu'on augmenta l'armeé pour la defense et la Sureté de l'etat aprés ce discours on fit a haute voix la lecture de l'instruction dont les deputés de l'armee etoient pourvus et qui contenoit les demandes de l'armeé de la Couronne.

Le Grand Chancellier de la Couronne prit alors la parole pour assurer les deputés que S. M. n'ayant rien de plus fortement a Coeur que le maintien de la tranquillité et de la sureté publique en sahant combien l'un et l'autre dependent du Zele et de l'affection du Soldat S. M. en cette Consideration independament des autres motifs qui l'y engagent, auroit assurement de justes egards pour les bons et fidels Services des Officiers de son armeé toutes fois que l'occasion se presenteroit pour leur donner des preuves de Sa munificence Royale; Il renvoya les deputés au grand

Tresorier

Treforier de la Couronne en leurs
autres demandes, et les invita
a s' approcher du Throne pour
etre admis à baiser la main
au Roi en leur recommendant
de contempler a cette occasion
le Roi comme leur maitre et de
l' adorer comme leur Pere

Les deputés de l'armée de la
Couronne s'etant retirés on fit
approcher ceux de l'armée de
Lithuanie dont l'audiance se
passa avec les mêmes formalités.

Le grand Chancellier de Lithuanie ayant repondu à leurs Charangue par un beau discours qui ne tendoit qu' à leur donner les plus fortes assurances du desir avec lequel sa Majeste cherchoit a recompanser les merites. Cette ceremonie ayant été la derniere de celles qui doivent precéder le retour des Nonces dans leur Chambre

Le Marechal de la Diete prit la parole pour demander la permission de se retirer et pour prendre congé du Roi et du Senat; Il fit a cette occasion un discours qui faisoit connoitre combien il possede les talens de l'eloquence. Il pria qu'on voulut admettre les Sessions provinciales pour y arranger les nouveaux procès, et donna les

plus

plus fortes asurances de se
joindre au Senat. Il remercia
a la fin de son discours le Roi
d'avoir en disposant des Charges
vacantes, conferer les Sceaux
à des personnes dont la grand
sagacité et les vertus inimi-
tables etoient connues a toute
la Patrie.

Le grand Chancellier de la
Couronne repondit a ce discours
de la part du Roi en permettant
aux Nonces de se retirer et
de commencer leurs delibera
tions aux Sessions Provinci-
alles en les exhortant de s'
unir, et de concourrir mutuel
lement à ce qui peut contribuer
au salut de l'etat.

Le Roi s'etant ensuite
retiré, le Marechal de la
dicte accompagné des Nonces
passa dans leur chambre ou
il limita la Session en peu
de paroles jusqu'a lundi
matin à 9 heures pour y nom-
mer les Nonces qui doivent
veiller à l'arrangement des
Constitutions et ceux qui doi-
vent assister à l'examen des
Comptes du Tresor.

Lundi le 24 d'Obre 1746.

10 Session

Le Prince Lubomirski Starosta de Casimir et Marechal de la presente Diete fit l'ouverture de la Session par un beau Discours entre autres matieres il y allegua: qu'à la rigueur des loix, il ne restoit plus que huit jours aux Nonces à deliberer dans leur Chambre desquels il conjuroit, de faire un bon et salutaire usage, voulant apres cela, faire la nomination de ceux qui de la part de l'ordre Equestre devoient assister et veiller à l'arrangement des nouvelles Constitutions, Il fit des excuses si en cette occasion, il ne pouvoit contenter tous les Nonces a la fois, quoique assurement il n'en trouvoit aucun qui ne fut digne de participer à cette nomination.

Granowski Nonce de Rawa Laissa à peine au Marechal le tems definir son discours pour remettre sur le Tapis sa demande à l'egard de la Direction Generale des Postes qu'il vouloit voir entre les mains d'un Gentilhomme ne Polonois, selon la teneur des Pacta Conventa Il y persista pendant quelque tems, sans vouloir se preter a aucune raison.

Neanmoins le Marechal lui ayant fait comprendre que la Nomination des Deputes surallegues, devoit proceder toutes les autres matieres, Il y consentoit à Condition qu'on ne deputeroit point, pour veiller à l'arrangement des Constitutions une Personne de l'ordre Equestre qui porteroit le meme nom ou seroit de la Famille de ceux qui sont pour cet effet Deputes du Senat

Cette reflexion fut goutee et Causa de nouveaux embarras au Marechal, Il les à jussa pourtant en peu de tems, Et nomma Deputes de la Chambre pour assister et veiller à l'arrangement des Constitutions les suivants savoir.

De la Province de grande Pologne

Malinski Chambellan et Nonce de Lęczyce
Podoski Chambellan et Nonce de Rozan

De la Province de Petite Pologne

Malachowski Starosta et Nonce de Oswiecim
Koziobrocki Nonce de Halicz

De la Province de Lithuanie

Sirué Nonce de Kowno
Burzynski Nonce de Smolensk

Il voulut en meme tems nommer les Deputes pour examiner les Comptes du Tresor, mais Czeciel Nonce de Braclavie l'interrompit demandant en vertu de son Instruction que les Deputes à l'arrangement des Constitutions eussent à ne point etre admis au serment, Jusqu'à ce que le Marechal de la Diete n'ait autentiquemt assure la Chambre, qu'on n'accorderoit plus le Droit de Fief sur les Biens Rojaux et que ceux qui ci devant ont etés accordes, seroient Cancelles en vertu de la presente Diete, comme ayant, etés donnes sans le consentement des etats assembles, et sans qu'aucune Constitution les ait approuves, que de plus il soit prohibé aux Chancelliers de sceller un pareil Privilege sous peine d'etre prives de leur Charge.

Walewski Nonce de Sieradie prit la parole pour appuier la demande que le Nonce de Rawa avoit faite des le Commencement de la Session, de même qu'a l'egard des personnes du meme Nom Deputées à l'arrangement des Constitutions.

Le Pce Czartoryiski veneur de la Couronne et Nonce de Sendomir fit Connoitre que l'exception des personnes du même nom n'etoit appliquable que dans les Ministeres, dont deux Charges ne pouvoient se trouver dans la meme Famille mais que le cas etoit fort different ici.

Le Marechal appuia le sentiment du Prince Czartoryski en y aioutant qu'il n'avoit pas Depute de la Chambre deux Personnes du meme nom que meme si il l'avoit fait il n'auroit pas agi contre les loix, et qu'à insy il prioit le Nonce de Rawa de laisser tomber cette affaire.

A quoi ce dernier replique que la Deputation pour l'arrangement des Nouvel-

les

les Constitutions desquelles depend le bien public etant tout dautsi grande import
que les Charges des ministres. Il etoit juste d'y porter les memes precautions.
Les debats sur cette matière durerent prés d'une heure pendant lesquels.

Jatowicki Nonce de Kyovie proposa: que les Deputes pour examiner les Comptes
du Tresor eussent a preter serment dans le Chambre comme quoi Ils s'en acquit
ront en honneur et Conscience.

Wazgird Nonce de Trock declara que selon l'Instruction qui lui etoit donn
Il n'admettroit en qualité de Deputé à l'arrangement des Constitutions aucune
personne qui possedat des Starosties ou Biens Royaux et cela parce que l'on co
pte de trouver les fonds les plus considerables au moien de la Connoissance qu
prendra des veritables revenus des susdites Starosties et Biens Royaux. Il ajou
qu'il ne se departiroit en quoique ce soit de cette Declaration dût il en rompre
Diete et alla jusqu'a arreter l'activité de la Chambre.

On eut toutes les peines à le faire Changer de sentiment et à lui faire rend
l'activité Il le fit neanmoins, et demanda pour lors, que l'impot qu'on tire à pr
portion des Champs à Titre d'aggravà Contributio et qui est à Charge des Biens
Cheréditaires, fut dorenavant imposé sur les Starosties.

Zeciel Nonce de Braclavie qui avoit déja parlé, reitera sa demande sus
alleguée et voulut qu'on eut à Conferer avec les ministres de la Cour de Russ
sur les torts qui avoient etes faits à son Palatinat. Il exigea de plus qu'on ea
à n'admettre aucun Projet qu'il n'eut eté lu 3 fois dans le Chambre.

Trypolski Nonce de Kyovie allegua au sujet de la derniere demand
qu'il lui etoit aussi recommandé en vertu de son Instruction de n'admettre
aucune Constitution qui n'eut eté examinée et approuvée par la Chambre mais
qu'il s'en rapportoit à cet egard aux sentiments de Droiture du Marechal q
ne souffriroit point qu'on portat du prejudice en quoique ce soit à l'etat.

On remit avec plus de Chaleur qu'auparavant sur le Tapis la demand
que le Droit de Fief ne soit pas accordé sur les Biens Royaux sans le Sçû de
Chambre des Nonces et on allegua l'Exemple d'une Famille nommée Kezinsk
qui au moien d'un pareil Privilege subrepticement obtenu s'etoit vuë frustrer
des ses propres Biens heréditaires.

Horain Nonce de Vilna prit la parole pour faire entendre: que ce n'etoit n
le tems, ni le lieu pour traiter de cette matière dont la Competence appartenoit a
Jugements de la Diete, ou assessoriaux.

Enfin le Marechal pour appaiser en quelques manieres les esprits decha
autentiquement qu'il n'admettroit aucun Projet qui n'eut eté relu à dix fois s
prises dans la Chambre et qu'il n'y ait eté approuvé. apres cette assurance on
permit que les Deputés aux Constitutions fussent admis à preter le serment usité

Miaskowski et Dzialynski Nonces de Posnanie et Sierakowski Non
de Sendomir insisterent que les Deputés au Tresor eussent aussi à preter serm
et que les grands Tresoriers bient tems de rendre un compte rigide et exact de
l'emploi qu'ils font des deniers de la Republique, à fin qu'on en puisse in
mer la Noblesse, qui en demandroit raison aux Dietines de Relaxation. Qu'en
fin tout Nonce avoit droit d'assister à l'examen des Comptes du Tresor en con
formité de la Constitution de l'an 562.

Horsak nonce de Polock prit occasion de cette matiere pour parler à l'h
neur du General d'artillerie de Lithuanie Comte Flemming sur ce qu'il avoit
considerablement haussé les revenus du Tresor de Lithuanie en les abonnant,
pour la somme de 300 m grands. Il voulut qu'on demandat raison au gran

Tresorie

Tresorier de Lithvanie d'un Revenu assez considerable qu'il tire de la ville de Polock sans jamais en rendre compte.

apres ce Discours les Debats recommencerent sur le serment a faire preter aux Deputes nommes pour examiner les Comptes du Tresor, que les uns soutenoient indispensablement necessaire, et que les autres repugnoient comm' une Innovation, que la Chambre des nonces, sans la participation des autres ordres de la Republique ne pouvoit etablir.

Le Marechal voiant qu'on ne pouvoit convenir sur cette matiere, demanda si l'on permetoit qu'il nommat les Nonces qui deuroient assister aux Jugements de la Diete, ce qui ayant ete accorde Il nomma.

De la Grande Pologne.

Chlebowski et Kozminski Nonces de Posnanie
Walewski Nonce de Sieradie
Rostkowski Nonce de Lomza.

De la Petite Pologne.

Lubinski Nonce de Cracovie
Le Pce Lubomirski Nonce de Sendomir
Le Pce Radziwill Nonce de Braclavie
Zamoyski Nonce de Czerniechow.

Du Grand Lithvanie Duche de

Dąbrowski Nonce de Wilkomirz
Massalski Nonce de Grodno
Radziwill nonce de Nowogrod
Soldohub Nonce de Witepsk

Le Marechal pria ensuite les Nonces de songer qu'on perdoit le tems en debats inutils, et de s'accorder enfin sur la nommination des Deputes au Tresor pour entamer les matieres de la Diete qui jusqu'a cette heure n'etoient pas commencees encore mais les deux Nonces de Posnanie en persistant sur le serment a faire preter comme il est dit cidevant proposerent encore une nouvelle matiere demandant que des chaque Palatinat on Deputat un Nonce pour l'examen des Comptes du Tresor a fin disoient ils d'en pouvoir rendre compte a leurs conferes.

Horaini Nonce de Vilna fut d'avis qu'il etoit plus essentiel d'arranger la maniere dont devoient etre rendru les Comptes, que d'insister sur le serment.

Mecinski Nonce de Cracovie allegua que la feu Comte Moszynski grand Tresorier de la Couronne au lieu de 700m Francs que devoient faire les revenus du Tresor n'avoit rendu compte que de 400m Francs de sorte qu'il jugoit a propos que l'instigateur de la Couronne citat pour ce sujet les herritiers du dit Comte Muszynski.

Nakwawski Nonce de Wyszogrod fut du sentiment que le grand Tresorier de la Couronne deuroit rendre compte du même montant des revenus annuels selon que le ci devant grand Tresorier Grabowski en avoit fait voir le produit.

Il y eu encore de longs debats qui precederent la nomination des Deputés de la Chambre pour examiner les Comtes du Tresor et de l'artillerie, on en convint enfin et les Marechal nomma les personnes qui suivent

De la Grande Pologne, pour examiner les Comptes du Grand Tresorier de la Couronne.

Walewski Nonce de Siradie — Grabowski de Livonie — Przyiemski de Lomza
Gaiewski de Posnanie — Gomolinski de Lęczyca — Podczaski de Gostyn

De la Petite

De la Petite Pologne.

Rusocki Nonce de Oswiecim — Stoinski Nonce de Lublin
Sierakowski de Wisli — Wereszczynski de Chelm.
Jalowicki de Kijovie

De la Lithuanie

Salistrowski Nonce de Osmiana — Domoslawski Nonce de Wolkowysk
Alexandrowicz de Lida — Straszewicz de Livonie
Chreptowicz de Grodno — Eydziatowicz de Smolensk

Pour examiner les Comptes du dernier Quartier de l'administration Mr Grabowski

Miaskowski Nonce de Posnanie — Okęcki Nonce de Varsovie
Niegolewski de Kalisz — Szydlowski de Ciechanow
Rostkowski de Wisna — Zielinski de Nur
Zielinski et Dębowski de Plock — Mikucki de Wisna.
Lasocki de Gostyn

De la Petite Pologne

Jordan Nonce de Cracovie — Humiecki Nonce de Podolie
Skarbek de Halicz — Trębinski de Lublin.

De Lithuanie

Narbut Nonce de Lida — Grotus Nonce de Upita
Strutynski de Braclavie — Odachowski de Samogitie

On nomma enfin pour examiner les Comptes de l'artillerie de la Couronne
Six Nonces de la Grande Pologne. Huit Nonces de la petite Pologne et six de Lithuanie.

Apres la Nomination faite le Marechal de la Diete produisit une lettre que le Marquis des Issards ambassadeur extraordinaire de France aupr du Roi et Republique lui avoit disoit il remise.

Elle etoit du Roi tres Chretien et se trouvoit adressée au Marechal et nonces de la presente Diete.

Le Marechal en ayant fait lecture a haute voix on y trouva les assurences les plus fortes de l'amitié l'plus sincere dans laquelle S. M. permettoit de perseverer à jamais envers la Republique se flatant du reciproque de la part

Apres cette lecture on fut d'avis que le Marechal conferat sur cette matiere avec les Senateurs et Ministres et qu'il informa apres cela la Chambre en quels termes il faudroit repondre à la susdite lettre.

La Session fut enfin limitée au lendemain matin à 9 heures.

Vendredi le 28 d. 8bre 1746.

Journal de Sessions Provinciales commencées le 28 d. 8bre 1746.

Premiere Session de la Province de Grand Pologne Les Senateurs Ministres et Nonces de cette Province s'etant rendus des le matin au Couvent des RR PP. Bernardins pour y traiter independamment des autres Provinces sur les matieres de la presente Diete, le Primat du Royaume comme Directeur de l'assemblée fit l'ouverture de la Session, on lut d'abord le Projet concernant l'arrangement des Tarifs, de la Capitation des Quartes, des Kybernes, tel qu'il avoit été dressé par le Palatin de Mock Podorski Comme il contenoit 22 articles et qu'ainsy la lecture en fut fort longue, les Nonces en demanderent la Communication, pour en dire à la Session de demain leur Sentiment, Ce qui leur ayant été accordé la Session fut limitée au lendemain matin a 8 heures.

Premiere Session de la Province de petite Pologne Le Prince Evesque de Cracovie · etant indisposé, ce fut l'Evesque de Luccorie Lobielski qui fit l'ouverture de la Session au Couvent des RR PP. Reformés on y fit lecture du Projet qui traitoit des moiens, les plus efficaces, et les plus convenables, etre emploiés, pour faire reussir l'augmentation de l'armée, Comme l'assemblée ne se trouvoit pas nombreuse, à Cause du Jour de feste, on s'ajourna au lendemain matin à 8 heures

Premiere Session de la Province de Lithuanie Ce fut au Couvent des RR PP. Jesuites que le Prince Vice Chancellier de Lithuanie Czartoryski fit l'ouverture de la Session en nommat les Deputés pour arranger les Projets tant a l'egard

De l'admi.

de l'administration de la Justice, que pour trouver un fond assuré qui supplea à la paie des Nouvelles Troupes

Oskierko Nonce de Mozyr prit alors la parole pour demander, qu'on eut a affranchir les Biens hereditaires de l'impot qu'on paie par fumées et dont les dits Biens hereditaires se trouvent opprimes depuis l'an 1717. de facon, qu'on paie actuellement de plus de fumées, qu'il n'y a en effet des familles

Wazgierd Nonce de Brock se conforma au sentiment de Celui qui venoit de parler, en y ajoutant que les Biens Ecclesiastiques eussent aussi a paier

Le Podymne autrement dit impot par fumées Ce qu'il trouvoit d'autant plus juste vû que les dits Ecclesiastiques ne sont pas à tenûs de faire le service de la guerre lorsque la necessité le demande.

Borabynski Nonce de Orsza demanda que son District fut de charge de la somme de 25000. fr qui a Titre d'impot sur la boisson, on avoit transfere du Palatinat de Polock sur le de District d'Orsza

Le Prince Vice Chancellier de Lithuanie limita alors la Session au lendemain matin à 8 heures

Samedi le 29 d'8bre 1746.
Seconde Session Provincialle.

Le 29 d'8bre, on continua les Sessions Provinciales, à celle de la Grande Pologne l'Eveque de Plock Dębowski fit lecture d'un nouveau Projet qui traitoit de l'augmentation de l'armée, et qui occasionat de grands debats.

On mit ensuite sur le Tapis, la Coequation des Impots auxquels les Palatinats en Russie devoient, disoit on, contribuer egalement avec les autres Palatinats du Roiaume, Il y eut un nonce de Posnanie qui voulut les taxer encore de plus d'un don gratuit, à etre donné en Compensation des Impots publics que les autres avoient paiés depuis un siècle sans qu'ils y eussent contribues quoique ce soit.

Cette Proposition fut discuteé avec tant de Chaleur qu'on limita la Session au Lendemain quoique Dimanche, sans rien avoir terminé.

La Session de la Provinie de la petite Pologne ne fut pas plus heureuse la Coequation des Impots à la quelle des Palatinats en Russie ne vouloient pas condescendre en faisoit la pierre d'achoppement.

On convint

On convint en fin qu'il falloit
deputer des Nonces de chaque
Palatinat pour arranger en
particulier quelques Projets
par rapport à l'etablissement
des impots.

Cette Deputation faite on li-
nita la Session au lendemain.

La Session de la Province
de Lithuanie fut employée en
discussions sur le Projet qui con-
cerne l'administration de la
justice et les abus qui s'y sont
glissés.

On en regla les Points prin-
cipaux, les autres furent ren
voiés à la Session de Lundi, au-
quel Jour on s'ajourna

Le 30 d'obre Quoique ce
fut un Dimanche on continua
apres le Service Divin les Sessions
Provinciales à celle de la grande
Pologne on relut une seconde fois
le Projet de l'Evêque de Plock
dont plusieurs articles ayant
eté changés, Il fut cette fois
approuvé.

Le Palatin de Plock Podoski
prit alors la parole pour deman-
der qu'on eut à communiquer
ce Projet à la Petite Pologne et
qu'au cas que les Palatinats
en Russie ne voulussent pas
souscrire a la Cequation des
Impots, qu'on eut à protester
contre un procedé si denaturé et
à rappeller sur le Champ les Troup-

pes

pes que la Republique entretiènt pour leur deffense. On gouta cette propoſition mais il fut jugé à propos d'envoier prealablement sur ce ſuiet une Deputation à la Province de la Petite Pologne. qui etant revenue sans rien effectuer. On proposa de proroger les Seſſions Provinciales jusqu au Mercredi et de tanter en attendant toutes les voies imaginables pour faire entendre raiſon aux Palatinats qui refuſent de ſouscrire à la Vegation. La Seſſion fut apres cela limitée au Lendemain.

La Seſſion de la Province de la Petite Pologne ſe paſſa en debats dont la plus grande partie rouloit ſur la Vegation. Les Deputés qu'on avoit nommés hier pour l'arrangement des Proiets n'ayant pûs en venir à bout on conclut qu'il falloit faire cet arrangement avec la participation de la Province de la grande Pologne au moien d'une Deputation de part et d'autre.

Il fut apres cela jugé à propos d'informer la ſuſdite Province de ce Reſultat et de proroger les Seſſions Provinciales Jusqu'au Mercredi, apres quoi on s'ajourna au Lendemain matin.

Dimanche le 20 d.bre 1746.

Troisieme Session de la Province de la grande Pologne.

Le Primat du Royaume ayant fait l'ouverture de la Session. L'Evêque de Plock Dembowski fit une seconde fois lecture du Nouveau Projet dont il a été fait mention à la seance d'hier et qui ayant été changé en plusieurs articles fut cette fois unanimement approuvé par toute l'assemblée et l'on jugea à propos d'en communiquer le Contenu à la Province de la Petite Pologne.

Le Palatin de Plock Podoski ayant alors pris la parole fit un long discours et parla avec ferveur pour faire sentir combien il etoit necessaire de penser a prendre quelques arrangements pour retablir le bon ordre dans le militaire dans les finances et dans l'administration de la justice il declara que pour sa part il donnoit de bon coeur les mains à tous genre de Impots qu'on jugeroit à propos d'etablir et insista fortement sur la Coequation des Impots.

Plusieurs Nonces de Palatinat de Posnanie et de Kalisch s'etant rangeant de son parti, Il continua son discours en demandant qu'au cas que les Palatinats

de la Pr

de la Province de la Petite Pologne
nommement ceux, en Russie ne
voulussent pas souscrire a la coequa-
tion des Impots qu'on eut à se pro-
tester solennement contre un procedé
si denaturé et à rappeller sur le
champ toutes les Trouppes que la
Republique entretien a ses frais
et despens pour la defense des dits
Palatinats en les laissant à la
merci des voisins; Que neanmoins
avant que d'en venir à cette extremité
on eut à tenter encore la voie
des representations pour leur
faire envisager les Consequences
qui en resulteront, s'ils persi-
stent dans leur opiniatreté.

On s'en tint à ce dernier parti,
et on deputa plusieurs Nonces qui
pour cet effet devoient se rendre
a la Section de la Petite Pologne,
apres quoi l'assemblée se separat
jusqu'a l'apres midi à fin d'ouir
qu'elle seroit l'issue de la depu-
tation. A peine se fut on rassemblé
sur les trois heures que les Nonces
Deputés revinrent avec la facheuse
nouvelle que les Palatinats de
la Russie restoient inflexibles et
refusoient absolument de souscrire
à la coequation.

Cette opiniatreté echoffa les
esprits, Les Nonces qui n'avoient
pas parles encore furent les premiers
à demander à toute l'assemblé
qu'on eut à se proteste contre le
procedé des Palatinats de la
petite Pologne.

Ce fut avec bien de la peine
que les plus moderé porterent
enfin

enfin les uns et les autres à proroger
les Sessions Provinciales jusqu'
au Mercredi, et à tenter en attendant
toutes les voies imaginables pour
faire entendre raison aux renitens.
Cette proposition ayant été approuvée
on limita la Session au lendemain
matin.

Troisième Session de la Province de la Petite Pologne.

Le Prince l'Evêque de Cracovie
en faisant l'ouverture de la Session
informa l'assemblée que les deputés
nommés hier pour arranger pendant
l'après dinée les nouveaux projets
ne s'en etoient pas acquités, qu'ainsi
il demandoit ce qu'on avoit resolu
de faire et quand à lui qu'il etoit
du sentiment de reassumer la Con-
stitution de 1710 qui fait mention
des Impots dont actuellement
il est question.

Ercel Nonce de Braclavie
acquiesçat au nom de son Palatinat
à la Lustration des Starosties
aux Quarts, Hibernes, Impot sur
la boisson Capitation des Juifs, a Con-
dition que l'arrangement de nou-
veaux Tarifs se feroit par des
personnes du Palatinat même.

Plusieurs Nonces donnerent les
mains aux Propositions du Nonce
de Braclavie aux mêmes Conditions.

L'Evêque de Cracovie en temoi-
gnat du Contentement et fit connoître
qu'il falloit arranger deux projets
l'un qui statueroit les lustrations
ou verifications des revenus des
Starosties et l'autre qui designeroit
la Commission generale, à la quelle

Ceux

ceux qui le croyoient le les auroient
droit d'appeller. Il demanda en meme
tems si l'on goutoit à cet egard le senti-
ment du Palatin de Sendomir qui etoit
d'avis d'en remettre le soin a la commis-
sion de Radom.

Wolski Nonce de Sendomir ne fut pas
de cet avis et opina pour la Commission
generalle.

Trypolski Nonce de Kiovie demanda
que l'etablissement de la Douanne
Generalle ne fut qu'au profit du Tresor
de la Republique

Les debats continuerent cependant
toujours sur toutes sortes des matieres
nommement sur la Coequation des Impots
que les Palatinats de Russie ne vouloient
point prendre à leur charge.

On conclut enfin qu'il falloit arranger
les nouveaux Projets, et que pour
le faire d'autant plus efficacement
qu'il falloit executer conjointement
avec la grande Pologne au moins
un deputation de part et d'autre

En Consequence de ce Resulta on jugea
à propos de deputer deux Nonces à la
Province de la grande Pologne pour
les informer de la resolution qui
venoit d'etre prise et pour leur proposer
que les Sessions Bourbeilles fussent
prorogés jusqu'au mercredi.

Le Prince Radziwill Ecuyer de Lithuanie
et Nonce de Braclavie et Osolinski
Enseigne de la Cour et Nonce de Czer
nichow ayant ete nommés pour
cette Deputation. La Session fut
limitée au Lendemain.

La Province de Lithuanie
ayant limitée la Session d'hier
jusqu'à Lundi elle ne s'as-
sembla point aujourd'hui.

Lundi le 31 d 8bre 1746.

Quatrieme Session Provinciale

Le 31 d 8bre Les Sessions Provinciales furent encore continuées, celle de la Province de la grand Pologne, n'eut pas lieu, parce qu'on y attendoit l'issuë de la Conference particuliere, qui devoient avoir les Deputés de cette Province, avec ceux de la petite Pologne, nommés de part, et d'autre, pour arranger de concert les nouveaux projets

La Session de la Province de la Petite Pologne fut ouverte par l'Evegue de Premislie qui annonca d'abord la Deputation que venoit de faire la Province de la Grande Pologne

Les Deputés etant entrés, celui qui etoit à la Tete parla fort long tems, sur les matieres de la presente Diete, Il proposa divers moiens pour trouver un fond sur et suffisant pour la paie des Trouppes, et dont sa Province etoit deja unanimement convenuë, Il conjura les Senateur Ministres et Nonces de la petite Pologne, d'agir de concert avec eux, en declarant, que la Province de la Grande Pologne avoit donné pouvoir aux Deputés pour l'arrangement des Projets, de souscrire à tous les Impots, qu'on jugeroit a proposer.

L'Evegue de Premislie en respondant à ce discours fit connoitre combien il etoit edifié des Sentiments Patriotes que la Province de la Petite Pologne faisoit paroitre et donna les plus fortes assurances de suiure un si bon exemple.

On indiqua ensuite l'heure et le lieu ou se devoient assembler les Deputés de part et d'autre.

Desque les Deputes se furent retirez, quelques Nonces voulurent parler sur diverses matieres, mais l'Eveque de Premislie leur fit connoitre qu'il ne falloit pour le coup penser qu'à donner les Instructions necessaires aux Deputés Nommés pour l'arrangement des Projets, Ce qui etant fait, la Session fut limitée au lendemain matin avant 9 heures, à Cause du Service Divin

La Session de la Province de Lithuanie se passat aujourd'hui en debats sur les revenüs de l'artillerie, et surceux du Tresor de Lithuanie, dont on vouloit qu'il fut renoü compte par ceux qui en auroient l'administration

Pendant qu'on discutoit cette affaire, les Nonces furent avertis, que le Marechal de la Diete les attendoit dans La Chambre des Nonces, Surquoi on Jugea à propos de lui envoyer une deputation pour lui faire connoitre qu'on ne pouvoit encore s'y rendre aujourd'hui ni demain

On fit ensuite lecture des Projets concernant l'administration de la Justice et concernant l'augmentation de l'armée, mais on ne put convenir, ni de l'un, ni de l'autre, de sorte que la Session fut encore limitée au lendemain matin

Mardi le 1 Novembre 1746.

5me Session Provinciale

De la Province de la grande Pologne.

Le Primat du Royaume en faisant l'ouverture de la session à 4 heures apres midi demanda quelle avoit été l'issue des conferences particulieres, Surquoi ceux qui avoit été deputés repliquerent qu'il n'y avoit pas eu moyen de concilier les Esprits, et que les Deputes de la petite Pologne nommement ceux des Palatinats de la Russie avoient persisté dans leur opiniâtreté a ne vouloir pas admettre la coequation des Impots.

L'Evegue de Plock Dzbowski qui avoit été de la conference confirma ce qu'on venoit de dire et pria le Primat d'envoyer une deputation au grand General de la couronne pour lui exposer l'injustice du procedé des Nonces de la petite Pologne.

Le Palatin de Plock se conforma au sentiment de l'Evegue et fut d'avis que si on ne retiroit aucun fruit de cette derniere demarche qu'on eut à se manifester sur ce sujet en face des etats assemblés On applaudit aux deux sentiments et le Primat deputa deux Nonces au grand General de la couronne en leur enjoignant de lui demander en meme tems qu'au cas que les Nonces de la petite Pologne persevera[illegible] dans leur refus d'accepter la coequation qu'il eut à faire retirer les Troupes qui se trouvent dans leur Province et à les mettre en quartier dans les Palatinats de la grande Pologne.

Cette Instruction ayant été couchois par ecrit la session fut limitée au lendemain matin à 8 heures pour ouir quelle auroit été l'issue de cette derniere demarche

De la Province de la Petite Pologne

L'Evegue de Premislie demanda dans le commencement de la session, si l'on vouloit qu'on fit lecture de Nouveaux projets tels que les Deputés de cette Province avoient jugés à propos de les arranger, On consentit à cette lecture mais lorsqu'on vint au reglement de l'impot sur la boisson.

Les Nonces de Bracla[illegible] Halicz et Podolie demander que la moitié de ce revenu restat a la disposition de leurs Palatinats. Surquoi l'Evegue de Premislie leur fit connoitre que c'etoit faire renaitre des obstacles qui avoient été levés hier et pria qu'on fut plus esclave de la parole

Frypolski Nonce de Kiovie declara que de son chef il ne pouvoit admettre l'impot sur la boisson, mais que si les autres nonces y consentoient il permettoit de s'y conformer aussi. Les debats recommencerent alors sur cette

motion

matiere, on proposa de la part des Palatinats en Russie d'autres moiens comme la revisions de la Capitation, Lustration des Starosties, Quartes equitables, mais on en exceptoit l'impot sur la boisson, sur lequel neantmoins les Nonces des Palatinats independants de la Russie insister fortement. a l'occasion des Lustrations l'Evegue de Premislie fut d'avis qu'aux dietines qui auroient pouvoir de nommer les Commissaires chargés d'executer ces Lustrations le Directeur ou marechal fut elu à la pluralité des voix, pour eviter que la dietine ne fut rompue.

Cette proposition ayant eté prise en deliberation on arreta que le marechal ne seroit pas elu à la pluralité de voix, mais qu'au cas que la Dietine fut rompue, que ce seroit le premier Senateur ou Officialiste qui auroit droit de nommer les Commissaires. Apres cette matiere on mit sur le tapis les biens appartenants au Clergé.

Le grand Chancellier de la Couronne fut du sentiment que jouissant des memes immunités que les Biens Seculiers, Ils devroient aussi porter les memes chargés à quoi l'evegue de Premislie repliqua qu'on ne pouvoit charger en quoi que ce soit les biens de l'eglise, a moins que ce ne fut en vertu d'un Breve de S. Pere.

La Reponse du grand Chancellier que ce n'etoient pas de Biens appartenant à la Cour de Rome et quoique l'usufruit en eut eté donné par la Republique au profit de l'eglise, qu'on etoit en droit d'y imposer les Chargés qui portent les autres.

L'Evegue de Premislie declara alors que si l'on s'avisoit d'imposer les Hibernes sur les Biens Ecclesiastiques qui n'en etoient point chargés que cet etablissement resteroit nul.

Le Prince Jablonowski Nonce de Haliz allegua à l'occasion de cette matiere que l'archevegue de Leopol quoiqu'il tiroit une recompense et benefices de la Republique n'en rendoit pour cela aucuns services à l'etat, Comme il venoit d'arriver par la Charge de President au Tribunal de Radom à laquelle l'Evegue de Kamieniec Dzbowski avoit eté obligé de suppleer pour lui à ses propres fraix et depens qu'il seroit par consequent juste de faire jouir à ce dernier d'une partie des revenus de l'archevêché ayant eté reparlé de l'impot sur la boisson et le Palatin de Podolie ayant à la fin consenti à le ceder tout entier pour la paye des trouppes.

Le Castellan de Podolie reserva à en demander l'approbation de la Noblesse de tout le Palatinat qui s'etoient disoit il toujours opposée à cette cession.

On regla apres cela avec unanimité que les dovannes et peages qu'usurpent les particuliers seroient abolis, et qu'il seroit prohibé aux Juifs de trafiquer en Bled Bestiaux et Cheveaux au prejudice

des

des Chretien. Les projets sur les matieres sur allegués ayans été lus et concertes. L'Evegue de Premislie congedia l'assemblée pour laisser aux Nonces le libre retour à leur Chambre dans la forte persuasion qu'ils ne tarderoient pas a se joindre au Senat.

De la Province de Lithuanie

Le Vice Chancellier de Lithuanie Prince Czartoryiski en faisant l'ouverture de la Session fit remarquer que le terme de la diete expiroit dans 12 jours et qu'ainsi on eut à profiter du tems qu'il restoit encore pour travailler au bien de la Patrie.

Cydziatowicz Nonce de Smolensk ayant alors pris la parole fit entendre qu'il n'admettoit les lustrations que dans les Biens Loyaux mais qu'il en exceptoit les Biens Hereditaires. Il enjoint d'insister a ce que les etrangés soient eloignés de tous offices et Charges dans les Biens de la table Royalle surquoi il pria qu'on eut à supplier Sa Maj. de remedier à ces sortes d'abus.

Chocko Nonce d'Osmiana ayant parlé ensuite fut d'avis qu'on devoit avant toutes choses regler et arranger les moins qui devoient servir à l'augmentation de l'armée et auxquels il declara vouloir consentir de tel genre et espece qu'ils soient.

Burzyński Nonce de Smolensk priat qu'on voulut permettre la continuation de la lecture des Projets qui n'avoient pas été achevés à la Session d'hier. Il ne fut pas d'avis qu'on fit rendre compte au Grand Treforier en citant l'exemple d'avoir été lui même nommé pour examiner les comptes, lorsque le grand Treforier de la Couronne produisit à la verités des revenus considerables, mais qu'en ayant deduit les frais et salaires des Officialistes. Il en etoit à peine resté 10m francs employé pour le Tresor ce qui pourroit disoit il arriver aussi en Lithuanie. apres il quoi Il recommença la lecture des Projets interrompus a la Session d'hier. On l'ecouta tranquillement jusqu'a l'article qui concernoit la lustration des revenus des Biens Terrestres qui rencontras de l'opposition de la part des Nonces de Trok

Le Castellan de Vilna et General de Camp de Lithuanie. Hlasalski prit alors la parole pour faire remarquer aux Nonces de Trok que l'on etablissoit les lustrations dans les Biens Hereditaires non en d'autre vue que celle de chercher par une Nouvelle Sorte d'Impots a abolir le Podymne, dont la plus part des Palatinats se plaignent. Qu'en n'admettant pas les lustrations on ne trouvera jamais un fond pour la paye des Nouvelles troupes et le Podymne restera toujours en existence, tandis que les Starosties qui devroient contribuer la Quatrieme patrie

de leurs

de leurs revenus pour l'entretien des Trouppes l'employeront à leur usage, et quand a l'impot de la boisson qui de tout tems avoit été verifié au moien des Lustration Il ne voyoit point en quoi cela put prejudicier a la Noblesse si l'on en faisoit aujourd huy de même.

Sulistrowski Nonce de Orszana declara apres le discours du Castellan de Vilna qu'il admettroit les lustrations moiennant que les lustrateurs ou Commissaires ne fussent point nommés par la Diete mais par les Palatinats.

Wazgird Nonce de Trok declara au contraire qu'il n'y consentiroit jamais fussent ils nommés par le Ciel.

Strutynski Nonce de Braclavie allegua qu'il falloit prescrire aux Commissaires la maniere dont ils auroient à arranger l'exaction de impot sur la boisson, des Hibernes et d'autres Impots que nommement dans les Biens Hereditaires on payant l'impot sur la boisson à raison de 5 pour cent du montant de la ferme des Cabarets, que du revenu de Starosties il en soit payé la 30me partie pour Hibernes puisqu'on y observoit peu de proportion jusqu'à cette heure et que selon qu'il est dit ci dessus c'etoit le moien le plus sur pour le faire egalement contribuer.

Wollowicz Nonce de Slonim demanda qu'en conformité des Constitutions de 1616. 1628, 1677. et 1698. Les tartares possessiones dans le pais qui ne servent pas dans les trouppes a leurs propres depens, fussent tenus de contribuer a tout genre d'Impots et que les Starosties eussent à payer a l'avenir les Hibernes au double neantmoins equitablement sans que les uns en soient plus chargés que les autres.

Szyrma Nonce de Pinsk desira que la Starostie de ce nom fut affranchie en vertu d'une nouvelle Constitution de la somme qu'elle paye aux Franciquains. La lecture des proiets etant achevée et la plus grande partie des Nonces s'y etant conformée. Le Prince Vice Chancellier donna congé a l'assemblé en invitant les Nonces à se rendre le lendemain à leur Chambre.

Mercredi le 2 9bre 1746.

La Province de la Grande Pologne Estant
Separée des le matin sans envoyer la
Deputation au Grand General de la
Couronne selon qu'il avoit été resolu
à la Session d'hier Les Nonces de trois
Provinces se trouverent dans la Chambre
apres le service divin un chacun, ayant
pris sa place le Marechal de la Diete fit
l'ouverture de la Session par un discours
tres pathetique pour conjurer les Nonces
dans les Termes les plus forts à faire usage
de peu de tems qu'il restoit encore et
dont cependant dependoit le salut de la
Patrie, le bien public l'honneur et la
gloire de la nation. Desque le Marechal
eut achevé son discours Trypolski Nonce
de Lijovie prit la Parole pour declarer
au nom de toute la Province de la petite
Pologne et selon le temoignage qui pouvoient
en rendre tous ceux qui avoient Assistés
a leur Sessions Provinciales. Comme quoi
les Palatinats de Podolie, Lijovie Russie
et la Terre de Halicz n'ayant jamais
par eux mêmes rendus les dietes instructu-
euses qu'ainsi bien loin d'y fournir des
occasions cette fois ils declaroient, per-
mettoient et assuroient vouloir souscrire
à tous les Impots que la Province de la grande
Pologne auroit pris à sa charge de tel genre
ou espece, qu'ils soient moiennant qu'
on en excepta seulement l'impot sur la
boisson comme un Article qui devien-
droit trop a charge aux Sujets pendant
pour parlers, qu'il y eut apres ce discours

Mycinski Nonce de Cracovie fit
comprendre tres Serieusement qu'il n'ad-
mettroit absolument aucune autre matiere
avant qu'on ne fut definitivement convenu

de l'aug

de l'augmentation de l'armee, et de ce qui à rapport à l'administration de la Justice

Sierakowski Nonce de Sendomir fit apres cela un discours pour remettre au Marechal de la Diete le projet qui venoit d'arranger la Province de la Petite Pologne et pria les Nonces de n'en point interrompre la lecture.

Strutinski Nonce de Bracslavie eut peu d'egard a cette priere et prit la parole pour reclamer du Marechal un resolution Cathegorique concernant les Jugements de relation et concernant le resultat de la Commission de Dantzig, dont il avoit demande la communication avant les Sessions Provinciales.

Surquoi le Marechal lui repliqua qu'il devoit etre informe que les Jugemens de relation avoient eté ouverts Lundi dernier et quand au resultat de la Commission de Dantzig que le Roi avoit charge le grand Chancellier de la Couronne de le rechercher dans le Archives et de le communiquer à la Chambre, apres cette reponse on commenca a lire le projet sus allegue qu'il fut ecoute tranquillement jusqu'à ce qu'on eu vint à l'impot sur la boisson.

Marbele Nonce de Halicz ayant alors interrompu la lecture pour representer que la terre dont il etoit Nonce se trouvant toute contigue de la frontiere des Sujets en deserteroient sur le champ si on s'avisoit de les assujetir à cet Impot à ou il ennuiroit

infailleblement que ces revenus man-
queroient en peu de tems et les Terres
se trouveroient depourvues des Sujets
Il prouva que cet Impot tout etabli qu'
il avoit eté jadis n'avoit jamais rapporté
au de la de 500/m franes, Il reprocha
aux Nonces de Cracovie et de Pomanie
d'avoir employé plusieur jours à contester
sur un Sujet aussi Mince, qu'il etoit celui
de la preseance et temoignoit etre sur
pris de ce qu'on trouvoit mauvais a cette
heure qu'il fut parlé sur une matiere
de si grande consequence, Il avoient
pe son pais, ne manquoit ni de pain,
i des vivres, mais que n'ayant aucun
port et ne pouvant par consequent
oser du Benefice, qu'apporte la Navi-
gation l'argent content y etoit rare
que neanmoins la Terre de Halicz sans
jouir de avantage et de la prerogative
d'avoir chez elle la Capitale ou le
Residence du Souverain s'engageoit
a Titre de coequation avec les autres
Palatinats à lever un Regiment ou
à donner une somme arbitraire, mais
pour l'impot sur la boisson qu'il
prioit de l'en dispenser pour les raisons
sur allegues

Malachowski Nonce de Cracovie fit
un discours tres eloquent ou entre autres
raisons qu'il employa pour porter les
Nonces de Halicz a prendre sur soi les
memes Impots aux quels les autres
Palatinats s'etoient engages, Il
allegua qu'ils devoient avoir egard
aux Sommes que depuis un tem infi-

nie

nie les Palatinats de la grande Pologne
avoient de bourroient pour l'entre-
tien des Trouppes qui avoient servis
a leur defenie.

Sur quoi le Nonce de Halicz
repliqua qu'il aimoit sa Patrie tout
autant que qui que ce soit, que par ce
motif il souscriroit a tous les Impots
mais que nul n'etant obligé de faire
ce qui n'est pas a son pouvoir il
ne pourroit rien offrir au de la
dece qu'il avoit declaré,

On prit ensuite la lecture du Projet
qui fut derechef bien tôt interrompu
sur l'article des Lustrations les
quelles les Nonces de Halicz et
de Bracklavie ne vouloient admettre
que dans les Biens Royaux, et non
dans les Biens Hereditaires selon
que le portoit le projet Les deux
tiers de la Chambre se leverent
avec colere contre cette nou-
velle exception

Malachowski Nonce de Cracovie
parla avec ferveur et leur fit entan-
dre qu'ils eussent à reflechir aux
suites qui auroient pour eux toutes
ces objections inutiles qu'il leur
conseilloit par consequent de souscri
re aux conditions que tant d'autres
Palatinats acceptent.

Sierakowski Nonce de Sendomir
appuia ce discours et reproche aux
Nonces de Bracklavie et de Halicz
l'ingratitude dont ils usoient envers
ceux qui s'etoient sacrifiés depuis
tant d'annees pour eux.

Skarbek

Skarbek Nonce de Halicz leur repliqua qu'ils eussent à considerer combien la Terre de Halicz se trouve exposée aux incursions des Tartares Haidamaques et autres nations infideles d'on en pouvoit avec assurance conclure que ce qu'y appartient à quel y un aujourdhuj peut se trouver etre les main de l'ennemi le lendemain

Le Prince Radziwill Nonce de Braclavie reitera ce qui avoit eté dit par rapport a la disertion des Sujets qui deja se trouvoient disoit il opprimés par les Haidamaques a peine lui laissat on le tems d'achever son discours pour le refutes en lui disant foibles raisons qu'il alleguoit tomberoient d'elles memes des qu'on auroit des Trouppes au moien des quelles on empecheroit aisement toutes fois qu'on le voudroit l'entrée et la sortie du Royaume.

Tarlo Nonce de Podolie proposa que puisqu on vouloit tant charger les Palatinats, qu'on eut a leur laisser aussi un certain montant a leur propre usage et disposition Il excepta la Lustration des arpens Privilegies a Titre de Lanowe.

Horaim Nonce de Vilna ayant pris la Parole fit connoitre qu'on ne statuoit point de Distinction entre la Noblesse et qu'ainsy dans une affaire aussi populaire telle que l'etablissement des Impots tous devoient etre traites sur le meme pied qu'ainsy les Nonces de Halicz et de Braclavie eussent a souscrire aux memes Conditions que leurs con

treres

Czacki Nonce de Braclavie declara qu'il consentoit a tout hormis l'impost sur la boisson, mais qu'on eut a prendre des mesures afin que les grands Tresoriers ne disposassent d'aucune somme sans le seu et le consentement de la Republique.

Humiecki second Nonce de Podolie declara qu'il admettoit l'arrangement des nouveaux Tarifs à faire en consequence des Lustrations bien entendu pourtant qu'icel arrangement ne servit que provisionel jusqu'à la future Diete qui decideroit du montant que chaque Palatinat auroit a payer.

Tandis que ce dernier Nonce parloit encore en vient avertir l'un des Nonces du Palatinat de Cracovie nommé Wessyn ski que les Janissaires du General de Camp de Lithuanie venoient d'infester sa demeure, ce qui l'irrita de façon que s'etant levé de sa place il s'ecria que par une demarche si audacieuse on avoit en derogeant aux Prerogatives du Caractere de Nonce violé la surete publique, ce qu'il obligeoit a en demender une satisfaction eclatante ne doutant point que toute la Chambre ne voulut faire cause commune avec lui dans une affaire si juste à la decision de laquelle il arretoit l'activité de la Chambre

Le Marechal de la Diete se vit ainsi obligé par ces incidens aussi facheux qui m'opine de limiter la session au lendemain matin a 8 heures en temoignant qu'il etoit bien douloureux de voir que les Deliberations publiques fussent interrompues pour des affaires particulieres

Jeudi le 3e 9mbre 1746.

24 Session

Le Marechal de la Diete fit l'ouverture de la Session en demandant: quel Proiet on vouloit faire lire, si cetoit celui, concernant l'augmentation de l'armeé: ou concernant le nouveau Reglement de l'administration de la Justice:

Surquoi plusieurs Nonces firent remarquer, que le Nonce de Siradie ayant à la Cloture de la Session d'hier arreter l'activité de la Chambre, et ne s'y trouvant pas, qu'il etoit juste que le Marechal lui fit demander par des Deputes de la Chambre, s'il rendoit l'activité.

Le Marechal ayant defere à cette demande les Deputes revinrent au bout d'une heure accompagnes du Nonce de Siradie celui ci prit dabord la parole et s'etendit en grande louanges.

Sur le Marechal de la Diete en ce qu'il avoit egard aux immunités attachés au Caractere de Nonce Il declara en meme tems, qu'on lui avoit promis toute la satisfaction possible, au suiet de l'insulte qui avoit ete faite a sa demeure et que cetoit par un mesentendu qu'il avoit nomme les Janissaires du General de Camp de Lithuanie, puis qu'ils ne s'etoient pas trouves impliques en cette affaire, Il rendit en fin l'activité a la Chambre en priant les Nonces de Kijovie Braclavie et Haliz de souscrire à la Coequation des impots.

Le Marechal fit des remerciements au Nonce de Siradie, de la facilité qu'il avoit apporté à faire terminer cette affaire et ajouta: que les Nonces de Kijovie Braclavie et Haliz

etant

etant auſſi bien que les autres, fils
de la Patrie, qu'apparament en avo-
ient ils auſſi les ſentimẽts et ne
voudroient point, en cette conſidera-
tiõ ſeule, ne pas participer egalement
avec leurs confreres, aux moẽns
qui devoient conſolider le bonheur
de l'etat ayant enſuite demandé
et obtenu le conſentement, de faire
lire le Projet concernant l'augmen-
tatiõ de l'armeé.

Le Secretaire de la Diete en con-
tinua la Lecture du paſſage ou il s'
etoit arreté à la Seſſion d'hier.

Il fut d'abord interrompu par
quelques Nonces qui vouloient qu'
on eut à abolir la Douanne ingui-
ſtement et ſans nul fondement etablie
à Brzeſc en Lithuanie d'autres
s'oppoſerent, a ce qu'aux Dietines
deſtinées, a nommer les Commiſſaires
qui verifierent les revenüs.
Le Marechal fut elu à la pluralité
des voix et les Troiſiemes enfin in-
ſiſterent a ce que l'etabliſſement
definitif des impots fut renvoié
a une Diete ordinaire et non extra-
ordinaire pour bien des raiſons.

Tyzenhaus Nonce de Vilna
fit connoitre qu'apres la lecture
de ce Projet Il demanderoit, qu'
il fut auſſi fait lecture d'un pareil
Projet que venoit d'arranger la
Province de Lithuanie.

Mais pluſieurs nonces des
deux Provinces de Pologne s'y
oppoſerent alleguant que la Pro-
vince de Lithuanie etant la
Troiſieme et n'ayant que la 3e
partie des Trouppes a lever devoit
deja etre d'accord ſur tous les
articles de leur Projet.

Przyemſki Nonce de Lomza
allegua

allegua, que puisque les Biens
hereditaires etoient en vertu des
nouveaux Etablissements compris
dans la Taxe des impots qu'on eut
a n'y pas omettre les Ordinaties
Espece de Fiefs qui restent toujours
en entier à l'aine de la Famille

Walewski premier Nonce de
Siradie fit un Discours fort ample,
et qui portoit en substance, qu'on
eut à ne plus faire paier dorenavant
aux marchands que 4 francs par
boeuf pour Droit de sortie, que les
Protections qu'accordent les grands
ne soient plus statuées etant dit qu'il
il informe de bonne part, qu'il
etoit entré cette annee à la faveur
d'un Passeport de grande Consideration
1000 Tonneaux vin d'Hongrie
dans le Pais d'ou il etoit emané
un decret de 3000. Ducats pour
les revenus du Tresor qu'on eut
a borner les Juifs à certains trafics
qu'ils auroient seulement Droit
d'exercer Il fut d'avis qu'on eut
a abolir les ex officio et qu'on mit
un prix, a ce que les Nonces auroient
a paier pour leur demeure ce qui
remettroit les villes. Il trouva
juste, que ceux qui entretiennent
les ponts et chaussees, pour la
commodité des voituriers s'en
faisent paier modiquement cependant
le peage, Il permettoit qu'on
elut à la pluralité des voix le
Marechal aux Dietines qui nom-
meront les Commissaires ne trou-
vant point que cela derogeat
en quoique ce soit au liberum veto
Il approuva l'etablissement
de la Douanne generale qu'il
disoit devoir rapporter au moins

600 francs tous les ans au Tresor,
a l'egard de l'impot sur la boisson.
Il fut d'avis que de 100 Tonneaux
debites, on n'en fit paier au Tresor
l'impot que de 80 Tonneaux, et
que celui des 20 Tonneaux restants
restat au profit du Seigneur de la
Terre, pour etre employé a la repa-
ration et à l'entretien des Cabarets.
Il acheva en fin son Discours en
demandant que le Clergé contri-
buat aux memes impots, et recom-
menda de rechercher dans les an-
ciennes Constitutions à quel Titre
et Condition les abbés possedent
les abbaïes.

Le Marechal ayant pris la pa-
role, donna de grandes louanges
aux salutaires avis de celui qui
venoit de parler. Il pria qu'on
eut egard au Convent de Zestochow,
qui disoit il devoit etre conservé
dans les immunités, qui lui sont
attaches en vertu des Constitu-
tions de 1710 et 1717 et dans la
paisible possession de la Starostie
de Brzesnice.

Toute la Chambre declara:
qu'il n'etoit rien de plus juste que
d'avoir les egards dûs pour un
endroit si sacré. Le nonce de Siradie
qui avoit parlé ajouta cependant
que les autres Ecclesiastiques n'en
devoient tirer aucune Consequence
avantageuse pour eux.

Ejdziatowicz nonce de Smolensk
pria qu'on voulut intercéder auprès
de S. M. en faveur de l'Eveque de
Smolensk à fin qu'il lui plut le pour-
voir d'une abbaie ne retirant aucun
revenu de son Eveché.

Les nonces de Provinces de Pologne

demander

demanderent apres les Discours sus
allegues qu'on fit aussi Lecture
du Projet de la Province de Lithuanie
concernant l'Augmentation de l'
armée dont ils voulurent etre instruits
quoique dabord quelques Nonces
s'etoient opposés à cette Lecture.

Le Secretaire de la Diete satisfit
à leur demande, et l'on remarqua
au grand etonnement de toute la
Chambre qu'aucun des Nonces de
Lithuanie ne s'opposat à quoique
ce soit, mais qu'au contraire tous
par un morne silence approuverent
en entier toutes les Clauses du Projet.

Le Marechal ne put s'empecher
de temoigner combien il etoit edifié
du Zele avec lequel la Province de
Lithuanie avoit travaille pour le
bien de la Patrie ne doutant point
que la Petite Pologne n'imitat
un si bon exemple en s'unissant
aussi sur le contenu de leur Projet,
dont il proposa de faire encore
une fois Lecture.

Skarbek Nonce de Halicz prit
alors la parole et Protestant qu'
il ne voulut pas etre l'auteur
du mal, qu'au contraire Il defereroit
a tous les impots moiennant que
les autres Palatinats de Russie
en voulussent faire de meme mais
qu'on ne pouvoit lui imputer de
se rendre seul responsable, dans
une matiere de si grande impor-
tance, Il declara enfin qu'il
admettoit la Quarte, Capitation,
Hibernes &c et meme l'impot sur
la boisson, mais qu'il conjeroit
seulement qu'on voulut compatir
avec la Terre de Halicz. Il ne fut
pas d'avis qu'on renvoiat l'au

gmenta

gmentation de l'armeé a la pro
chaine Piete, mais qu'au contraire
on profitat du tems de paix pour
bien exercer et discipliner le Soldat.
Il aiouta qu'il etoit du Sentiment
que dabord on ne levat point de
Regimens de Cavallerie, mais qu'
on s'attachat d'avoir de la bonne
Infanterie, et en grand nombre,
et assura que de facon ou d'autre,
Il contribueroit à la paie des
Trouppes. Il demanda enfin
que le marchand ne fut pas
vexé dans les Chambres de Douan-
nes, ce qui disoit il, encourageroit
les Etrangers a venir trafiquer
dans le Pais.

Plusieurs Nonces parlerent
apres lui pour engager les Non-
ces de Russie de suivre l'Exemple
de la Province de Lithuanie et de
se conformer, a l'etablissemens
de l'impot sur la boisson.

Mcanski, Nonce de Cracovie
demanda aux Nonces de Russie
s'ils admettoient du moins la lu-
stration des Revenus.

a quoi Humiecki Nonce de Po-
dolie repliqua qu'ils l'admettoient
dans les Biens Rojaux, mais non
pas dans les Biens hereditaires

Grabowski Nonce de Livonie
fit un Discours fort pathetique.
Il allegua dabord les funestes
suites qu'avoient eues pour l'
etat les dissensions intestines.
Il cita les Provinces qu'on avoit
pour jamais perdues. Il demanda
si c'etoit aimer la liberté, et la Patrie
quand on ne vouloit en rien contri-
buer a la defense et a la surete
de l'un ni de l'autre, qu'il etoit
etonnant davoir la froideur avec

la

laquelle on traitoit aujourdhui
les affaires publiques lors qu'on
se rappelloit le zele la valeur,
et la fermete avec laquelle agissoient
les ancetres. Il conclut en fin con-
jurant ceux qui aiment la Patrie
d'en donner des Preuves en se con-
formant a ce qui l'endoit un Jour,
faire le Salut

Les Nonces de Halicz perseverant
neanmoins toujours dans leur op-
position, Le Marechal de la Diete
proposa qu'ils eussent a etablir
une autre sorte d'impot, a la place
de celui sur la boisson puisqu'ils
ne vouloient pas l'admettre.

Sur cette Proposition Tarlo Nonce
de Podolie pria qu'on voulut permettre
la Lecture du Projet que les Palati-
nats de Russie avoient arrangés
entre eux.

Cette demande ayant eté accordée
On y trouva à la place de l'impot
sur la boisson, les Quartes, la capita-
tion des Juifs, et les Lustrations des
Terres en laissant à l'option de la
Chambre celui d'entre les susdits
impots qui conviendroit le mieux.

La proposition de cette option
a fait revolter les Nonces de Sendomir
au point qu'un d'entre eux
s'ecria qu'il protesteroit contre
toutes autres matieres, si les oppo-
sants n'admettoient la Cotequation
des Impots avec les autres Pala-
tinats.

Skarbek Nonce de Halicz
lui repliqua qu'on devoit neanmoins
avoir egard aux frequents
dangers auxquels la Terre de
Halicz se trouvoit sans cesse ex-
posée, qu'il etoit en fin determiné
d'admettre

d'admettre tous les impots pro hac sola vice en se reservant cependant une salve pour l'avenir.

Stecki Nonce de Kiovie fit comprendre: que les Palatinats de Podolie, Kijovie et Braclavie etant inferieurs a celui de Siradie qu'ils ne pouvoient par consequent contribuer les memes impots.

Jablonowski Nonce de Ploch declara qu'quoiqu'il eut lui meme des Biens dans la Terre de Halicz que neanmoins par amour pour le bien public. Il vouloit bien souscrire à toutes sortes d'impots qu'il conjuroit les Nonces de cette Terre de suivre son Exemple et que s'ils ne pouvoient admettre l'impot sur la boisson, qu'ils eussent a en remplacer le provenu par un autre moien.

Comm il etoit tard le Marechal limita la session a deman au matin a 9. heures en faisant connoitre que les lovables sentiments qu'on avoit faits paroitre pendant cette Journée, lui faisoient heureusement augurer du bon succés de la presente Diète.

Vendredi le 4. Xbre 1746

25me Session

Le marechal de la diete fit l'ouverture
de la session dans la forte persuasion que
les Nonces des Palatinats en Russie se
laisseroient enfin flechir, et qu'ils souscriroient
aux Impots deja reglés par tous les autres Palatinats
On Continua le lecture du projet qu'on avoit interrompu
hier, Il y etoit fait mention des nouveaux tarifs
et de l'etablissement de la Capitation des Biens
hereditaires en conformité de la Constitution de l'an 1736
Les uns et les autres y dirent leurs Sentiments
et le nonce de Halicz Skarbek demanda,
qu'on eut à reduire le produit de l'impot
sur la Cassion en une autre sorte d'Impots
Gurowski Nonce de Kijovie allegua pour
raison, que les Palatinats en Russie ne
pouvoient entrer en cocquation d'Impots
avec les autres Palatinats, Vu que la Noblesse de la
Grande Pologne jouissoit à son aise des revenus
des Starosties et autre biens Royaux que leur
conferoit le Roi tandis que ceux en Russie
ne vivoit que du Cru que leur produisoient
à la sueur de leur front les terres Hereditaires.
Lasocki Nonce de Gostin ne voulut pas
qu'on admit la pluralité des voix aux
dietines qui doivent regler les Commissaires
qu'on veut envoyer pour la verification des revenus.
Jatowicki Nonce de Kijovie ajouta que cette
pluralité une fois admise pouvoit avec le tems

tirer à consequence, par l'usage que les
Puissances etrangeres cherchesoient à en
faire au prejudice du Liberum Veto /
Skarbek Nonce de Italie repliqua à ce
dernier qu'il ne voyoit point quelle consequence
on pourroit tirer en admettant pour les
seules Dietines susalleguees la pluralité
des Voix qu'on voyoit pratiquer tous les jours
la même chose dans les autres Palatinats
pour election des Deputés, Commissaires
Lurquoi le Nonce de Kijovie lui demanda
avec feu s'il avoit pouvoir en vertu de
son instruction d'admettre la pluralité
des Voix qu'en ce cas il etoit le maitre
de le faire mais quand à lui qu'il protestoit
La lecture du projet ayant eté continuée
apres ce petit demesle, on en vint au paragraphe
qui porte que ce seroient les possesseurs
des Starosties ou leurs substitués
qui preteroient serment sur la realité
de l'etat qu'ils produiroient de leurs revenus
Grabouski Nonce de Livonie prit alors
la parole pour faire connoitre que ce serment
ne pouvoit et ne devoit être preté que
par les possesseurs mêmes des Starosties,
sachant par experience que ceux qui
conduisent les bateaux avec du bled
à Dantzig se servent souvent d'un
moyen detestable en lui faisant
preter sous un habit de moine un
faux serment au depens de son
ame et de sa conscience pour frauder les tresors

ce qu'il apprehendoit aussi disoit il de la
part les Starostes, Il proposa enfin que
les Juifs ne voient plus dependants des
Synagogues mais qu'on les assujetits.
Ce qui fut d'abord refuté, Il continua enfin
Son Discours, pour prier le Marechal de
donner un attestat, comme quoi le Nonce
de Lijovie Lesniewski, pour raison de
Condemnats qu'on avoit contre lui, ne
devoit pas jouir des Immunites attachées
au Caractere de Nonce, et qu'ainsy ceux
qui avoient à plaider avec lui pouvoient
agir en consequence
Mais Jalowicki autre Nonce de Lijovie
et Collegue de celui, dont il etoit question
ayant prouvé que les Condemnats alleguées
à sa charge etoient sans fondement,
on prit Le Nonce de Livonie de se desister
de sa demande et l'on reprit la lecture
du projet qui fut encore recorrige en
plusieurs Clauses, et articles, nommement
en ce que les possesseurs des starosties,
qui n'agiroient pas avec droiture en
accusant leurs revenus, soient dechûs
de leur possession, apres qu'on auroit
public contre eux la peine de banni-
tion et d'infamie et sur ce que les
Commissaires n'auroient assurement
pas le tems de verifier par eux mêmes
les revenus, qu'on trouvoit necessaire,
pour eviter toutes fraudes, que les
Starostes eussent a preter Serment en
personne.
Sieradcowski Nonce de Sendomir ne
voulut pas admettre, qu'on ne donnat
que le Dixieme de l'impot Sur la decision
selon qu'il etoit dit dans ce projet
Il vouloit par contre qu'on prohibat
pour toujours que les Catholiques eussent
à ne pas servir chez les Juifs, qui seroient
tenus de

tenus de payer la Capitation tant pour
hommes, que pour femmes

Lasocki Nonce de Gostyn demanda
que les Dissidents fussent exclus de
tous les Offices en general

En continuant la lecture du Projet,
on vint à faire reflexion que la deci
sion de ce qu'auroient executés les
Commissaires etant renvoiée à la pro.
chaine Diete, le tout dependroit du sort
de cette Diete, de sorte qu'on jugeat
etre plus convenable de donner aux
commissaires le pouvoir de decider
d'abord la chose,
Les Nonces de la Grande Pologne
furent surtout de ce dernier sentiment

Grabowski Nonce de Livonie reprit
encore une fois la parole, pour exhorter
vivement Les Nonces de Russie a ne
plus s'opposer à l'etablissent des
Impots que tous avoient acceptés, etant
d'avis, s'ils perseveroient, en Leur
opiniatreté, de prier Le grand General
de la Couronne de faire incessamment
retirer Les Troupes, qui, uniquement
pour leur defense, mangent et despensent
sur leurs Terres, la paie que les autres
Palatinats leur fournissent, en les
laissant ainsy à l'abandon, et exposés
aux incursions des haydamaques
Les Nonces de Kalisz et de Sieradie
voyant qu'on ne pouvoit par aucun
motif determiner les opposants a Con
descendre à la Cocquation des Impots,
declarerent: qu'il demanderoient aux
etats assemblés qu'on eut à reformer
Les Troupes qui etoient sur pied,
puis qu'il valloit mieux n'en point
avoir que d'en entretenir au grand
Scandele des autres Nations, un si

petit

petit nombre dans un Etat si vaste
et si opulent.

Un raisonnement si fondé, n'
ayant pû ebranler les esprits, on
fut obligé de quitter cette matiere
pour en remettre sur le Tapis une
autre, qui ne rencontroit pas moins
de difficultés, a Savoir Si les Commis-
saires nommés pour la verification
des revenüs devoient agir decisi-
vement ou Relativement a la pro-
chaine Diete

Les Debats sur cette question
furent vifs, et durerent jusqu'a
la nuit sans qu'on en put convenir

Les Nonces de la Grande Pologne
vouloient que ce fut decisivement,
et la plus grande partie de ceux
de la petite Pologne repliquerent
qu'on ne renvoiant pas une matiere
de si grande Importance a l'appro
bation des Etats assemblés cetoit
renverser toute la forme du Gou-
vernement.

Le Marechal voiant qu'il
ne restoit aucune esperance de
Concilier cette fois les Sentiments
Limita La Session au Lendemain
en assurant qu'on changeroit
le Contenu du Projet.

Samedi le 5 9bre 1746

2e Session

Le Roi assisté des Senateurs Ministres et Nonces Deputés pour cet effet de la Chambre ayant tenu ce matin dans le Senat selon les formalités usitées les Jugements de la Diete, On en fit un peu plus tard qu'à l'ordinaire, l'ouverture de la Session dans la Chambre des Nonces; Le discours que le Marechal de la Diete prononca à cette occasion portoit en substance, qu'on devoit considerer avec un profond respect combien S. M. etoit attentive à observer religieusement les loix fundamentales de son Rojaume en y satisfaisant par l'etablissement des Jugements de la Diete, qu'en prenant exemple sur un si grand monarque, il etoit a presumer qu'on banniroit a la fin toutes vues particulieres pour n'ecouter que les sentimens d'equité de Justice, et d'amour pour la Patrie que devroient inspirer à tous bon Patriote les circonstances presentes, Il declara en fin que le Projet qui avoit été lu hier venoit d'etre changé et demanda s'il on vouloit permettre qu'il en soit fait lecture, On se preparoit à ecouter. Lorsque Mcinski Premier Nonce de Cracovie proposa qu'il fut etabli un ordre par rapport à cette Lecture, et qu'apres qu'elle seroit achevée, on fit voter les Nonces selon leur rang pour etre informé de ceux, qu'l'admettroient, ou qui trouveroient à y redire.

Jordan autre Nonce de Cracovie fit ensuite remarquer qu'on venoit de prejudicier dans le Senat au droit de presceance du aux Nonces de Cracovie, Encore que le Grand Marechal de la Couronne en faisant voter les Nonces pour les Jugements de la Diete avoit nommé les Nonces de Posnanie les Premiers.

Cette remarque occasiona de longs pourparlers pendant lesquels Mgr. Nonce de Chelm ayant demandé à parler, le Nonce de Cracovie qui avoit fait la remarque ci dessus alleguee declara avoir arrete l'activité de la Chambre

Le Nonce de Chelm fut ainsy obligé de parler avec voix passive pour faire connoitre que son intention n'avoit été que de remercier le Marechal des egards qu'il avoit eus pour certaines remarques qu'il avoit crû devoir faire à la Session d'hier sur le Projet qu'on y avoit lu et pour s'expliquer plus au long sur le motif de ses remarques, mais que l'activité de la Chambre venant d'etre arretée, il s'en reservoit à en dire une autre fois son Sentiment.

Les Nonces

Les Nonces de Pomanie ayant alors commencé à murmurer contre le procedé du Nonce de Cracovie.

Le Marechal de la Diete pour appaiser cette affaire fit connoitre que s'etant bien attendu aux difficultés que feroit naitre ce nouvell incident il s'etoit enformé du Grand Marechal de la Couronne comment les Nonces avoient été appellés dans le Senat, et qu'il avoit eu pour reponse qu'il n'avoit pas été question du Rang des Palatinats, mais qu'on les avoit appellés selon les Provinces, que meme il en avoit voulu conferer avec le Grand Chancellier de la Couronne, mais que celui ci s'etant deja trouvé à la Cour, il lui avoit envoyé un attestat signé de sa main, comme quoi les Choses s'etoient passées, selon l'information que lui en avoit donné,

Le Marechal ayant en meme tems produit le dit attestat, il en fit lecture à haute voix toute la Chambre y presta foi excepté le Nonce de Cracovie Jordan qui en demandoit un temoignage de bouche de l'un des Ministres. On lui fit sentir l'injustice de sa demande et on le pria d'avoir plus d'egard pour la signature de l'un des premiers Ministres, mais toutes ces raisons en purent rien gagner sur lui, il declara neanmoins qu'il avoit tous les egards dus pour la Signature du Grand Chancellier, mais il exigeoit que le Marechal contre signat cet attestat, aussi bien que les Nonces de Pomanie et que ces derniers eussent à promettre qu'ils n'en tireroient aucune consequence pour faire valoir la presance qu'ils demandoient disoit il injustement, Toute la Chambre s'etant revoltée contre cette proposition, il ceda enfin au grand nombre et rendit l'activité à la Chambre en se contentant simplement de l'attestat.

Cette affaire etant terminée, on commença la lecture du projet, apres que le Marechal eut prié un chacun de ne point l'interrompre, mais d'attendre toujours qu'un paragraphe soit fini pour endire son sentiment.

Skarbek Nonce de Kalicz allegua dabord qu'il falloit nommer chaque sorte d'Impots sans en parler en termes general, puisque les Nonces de Braclavie Podolie Kjovie admettoient l'impot sur la boisson les Tabernes, Lustrations Revisions.

Il fut d'avis qu'aux Dietines Commissoriales le Marechal fut élu à la pluralité des voix de crainte qu'on ne les fit à dessein.

Granowski Nonce de Rava fut du sentiment que les Nonces de la Diete ne pouvoient etre elus Commissaires

Zeczel Nonce de Braclavie fut de meme sentiment demandant que les Commissaires eussent à agir non definitivement, mais relativement

à la prochaine

a la prochaine Diete, et qu'on eut à s'exiger des Palatinats en Russie que les Impots, qu'ils avoient acceptés et declarez.

Jalowicki Nonce de Kiovie appuya fortement cette derniere demande et les autres Nonces de Kiovie ajouterent qu'ils n'admettroient point qu'on verifiat les revenus des Terres hereditaires.

Sierakowski Nonce de Sendomir s'eleva contre cette derniere objection et temoigna avoir regret aux peines et fatigues que se donnoit si en vain le Marechal. Il demanda ensuite qu'on eut à s'expliquer categoriquement si on admettroit en general la verification des Revenus des biens soit hereditaires ou Rojaux. Surquoi Trypolski premier Nonce de Kiovie repliqua que sans considerer les tres modiques revenus des Palatinats de Kiovie et de Bernichow et sans egard à ce qu'ils ont souffert par les differentes invasions, il sembloit qu'on devroit resolu d'en faire une Arabie deserte qu'on devroit toujours pour raisons ci dessus alleguées se contenter de ce qu'ils acceptent les Impots sans encore les vouloir obliger à d'autres charges

Le Prince Lubomirski Nonce de Sendomir fit souvenir les Nonces de Halicz qu'ils avoit acceptés l'impost sur la boisson et le pria de ne pas charger de sentiment ni de parole à ces egard

Le reste du jour s'etant ecoulé sans qu'on aye pu convenir des matieres ci dessus alleguées

Le Marechal limita la Session a lundi prochain dans l'esperance qu'on y recupereroit par une plus grande union le tems perdu.

Lundi le 7. 9mbre 1728

27 Session.

Le Mareschal de la Diete en faisant l'ouverture de la Session declara, n'avoir a coeur que l'utilité publique sans aucune vüe particuliere, qu'a insi pour satisfaire scrupuleusement au Serment qu'il avoit preté, il reiteroit les assurances les plus fortes que — — — il n'admettroit aucun Projet ni Constitution nouvelle, qui n'eut été non seulement relüe, a diverses reprises, mais aussi unanimement approuvé dans la Chambre; Il proposa à la fin de son discours qu'on eut à se rendre au Senat avec les matieres deja arrangées en renvoiant à une autre Diete celles dont on ne pouvoit convenir.

On ne repliqua point à cette proposition, mais le Prince Radzivill Nonce de Braclavie ayant demandé à parler, fit un discours fort ample, par lequel il faisoit à connoitre, qu'en conformité de son Instruction il lui etoit impossible d'admettre les projets qui contenoient des impots jusqu'a cette heure inouïs et impraticables et auxquels la noblesse nommements les Palatinats en Russie, ne pouvoient suffire sans entierement se ruiner, que neanmoins pour qu'on ne donnat pas une interpretation finistre, au Zele, avec lequel, il agissoit pour les interets de ses Confreres il declaroit au nom de son Palatinat vouloir admettre les Quartes,

la Douane

la Douanne générale, l'impot
sur la boisson, les hybernes à
paier au double, les monopoles
et en fin toutes autres imposts, rai-
sonnables et admissibles, mais qu'
il en excepteroit l'impot à etre
paié par fumée et la verification
des revenus dans les Biens Roiaux
eûssent droit d'arranger les choses
definitivement puisqu'en vou-
lant en renvoier la decision
à la prochaine Diete, c'etoit
n'envouloir jamais voir la fin.

Tous les Nonces de Braclavie
se rangerent du Sentiment du
Prince Radziwill et l'on, con-
tinua la lecture des nouveaux
projets, qui furent approuvés,
par les uns, et des approuvés,
par les autres. On ne pût sur
toutes choses jamais convenir,
de la verification des revenus
dans les Biens hereditaires.

Le reverendissime Nonce de Podolie
declara, qu'il n'admettroit point
qu'on elût aux Dietines Com-
missoriales le Marechal
à la pluralité des voix, et fit
entendre qu'il arreteroit l'acti-
vité de la Chambre si l'on s'
opiniâtroit sur cet article.

Plusieurs Nonces lui repli-
querent qu'il en resulteroit
un trop grand inconvenient
si l'on n'admettoit en cette
occasion seule la pluralité des
voix, puisque les Dietines ve-
nant à se rompre, on n'auroit

pour

le
point de Commissaires.

Le Prince Czartoryski Nonce de Sendomir, ajouta qu'on s'expliqueroit que l'admission de la pluralité des voix ne seroit mise en usage que pour cette seule affaire, et pour cette seule fois.

Dzialynski Nonce de Posnanie et plusieurs autres Nonces approuverent ce que venoit de proposer le Pce Czartoryski. Lorsque Zarczewski convaincu par des raisons si plausibles admit la pluralité des voix aux conditions ci dessus exprimées.

Serakowski Nonce de Sendomir en parlant de Podymne ou impôt par fumée voulut que ce fut paié de Biens Royaux et Ecclesiastiques, mais Podoski nonce de Rozan lui fit comprendre qu'il seroit plus avantageux pour les possesseurs des Biens hereditaires d'en paier le Podymne que la Capitation, puisque le premier ne se paie que par Maison au lieu que la Capitation se paie par tete. Les Sentiments se trouverent encore partagés sur ce dernier impot.

Karbek Nonce de Halicz etoit du Nombre des opposants et proposa les moiens suivants savoir: 1° qu'on eût a rendre le 10me du revenu des Biens hereditaires, ce qui devoit aussi s'entendre des gages pensions et en general de tous revenus qu'auroient les personnes de telle Condition et état.

et état qu'elles soient sans en
excepter les Officiers de l'armeé
2dy Que chez les Marchands
il se trouvat une Caisse scelleé
du Sceau du Tresor, dans laquelle
celui qui acheteroit, mettroit
un cinquieme pour Cent du
prix de la Marchandise venduë
et celui qui vendroit un autre
cinquième pour faire la dixième.

On raisonna beaucoup sur
ce nouvel expedient, qu'on
traitat d'extraordinaire et
d'impraticable et dont, comme
tel, on ne vouloit pas seulement
entendre parler.

Skarbek allegua pour sa
justification que les memes
moiens avoient cependant eté
mis en usage dans les siecles
passes.

Le Marechal de la Diète
ennuié des raisonnements
qui se faisoient sans qu'on
en vint à une Conclusion sur
aucune matière, pria les Non-
ces de considerer qu'on emplo-
ioit en debats inutils un tems
qui devenoit cher. Surquoi
Trypolski Nonce de Kijovie
prit la parole et fit connoître
au nom de son Palatinat que
pour donner une marque de
son amour pour la Patrie il
admettoit l'impot sur la boisson,
moiennant qu'il ne fût pas paie
par ceux qui vendent les eaux
devie en gros.

Czeciel Nonce de Braclavie
parla ensuite, pour declarer qu'il

n'adme

n'admettoit jamais la verification
des revenus dans les Biens he-
reditaires, Nommement celle des
Moulins, et sur ce qu'il lui paroissoit
qu'on n'avoit pas assez de defe-
rence pour ce qu'il alleguoit.
Il entreprit le Secretaire de la
Diete, pourquoi il ne changeoit
pas à son gre le Contenu du Projet
declarant qu'il arreteroit l'activité
de la Chambre jusqu'à ce qu'il
eut été satisfait en sa demande.

Plusieurs Nonces voulurent
parler, mais il ne voulut le per-
mettre en voix active ni passive.

Jankowski Nonce de Len-
domir trouva pourtant le moien
à se faire entendre, pour demander
au Mar.ᵉ de la Diete qu'il eut
à prier le Grand General de la Cour
de faire D'abord retirer des Pa-
latinats en Russie les troupes qui
s'y trouvent, et de les placer
dans les Palatinats qui veuillent
bien Contribuer à leur paie, qui
du moins jouiront de l'avantage
que ces mêmes troupes mangeront
leur paie sur leurs Terres.

Ce fut apres bien de la peine
qu'on porta à la fin le Nonce
Zeuel à rendre l'activité à la
Chambre. Il le fit cependant
et on lui permit de remettre
son projet au Secretaire de la
Diete.

A peine eût on commence
à le lire qu'il s'eleva de grands
debats sur le Contenu d'icelui, et
sur ce qu'on y parloit de l'impot

à prendre

à prendre à proportion des Champs
comme d'une chose qui devenoit
impossible.

Le Nonce de Halicz Jablo-
nowski répliqua, qu'au moien
de ce seul impot on avoit cepen-
dant ci devant entretenu jusqu'
a 12m hommes.

On convint à la fin unani-
mement des moiens suivans
savoir qu'on rendroit le dixième
du revenu que pourroit produire
tout debit de boisson. Que la
capitation des Juifs seroit paie
sur le pied d'un ecus en espece
par tete du plus riche, un demi
ecus du moien, Deux francs
du plus pauvre et de l'ouvrier
et de ceux qui auroient 15
ans ou au dessous à raison
de 15 gros. de Pols. par tete.

Plusieurs Nonces, nom-
mement celui de Livonie Gra-
bowski, voulurent qu'on les
rendit Esclaves, mais la plus
part s'y opposerent, en alle-
guant les grands et innombra-
bles inconvenients, qui en
resulteroient.

ayant ensuite été question
de celui qui seroit chargé
de l'administration du revenu
que produiroit la Capitation
juive, Zbonski Nonce de
Livonie ne voulut pas qu'
il fût remis entre les mains
des Treforiers, afin qu'il
n'en resultat pas des abus,

qui

qui occasionneroient peût, etre
avec le tems une reforme dans
l'armée, comme il etoit arrivé
lorsque la Republique avoit
remarqué, que les Grands Jeu-
raux etendoient trop leur pouvoir
au moien des Troupes qu'ils
avoient à commander, et au
moien de leur paie, dont ils
avoient la disposition.

Le Duc Casimir lui nomé
de Sendomir se conforma à ce
que les Juifs fussent rendus
Esclaves, comme le seul moien
pour prevenir leur desertion, qui
ne manqueroit pas, disoit il
d'arriver, pour peu qu'on les
chargeat d'impots aussi bien
que leurs frères tomberoient
à la Charge des Habitans
des villes.

On ne voulut point se confor-
mer à cette proposition et les
autres matières restoient tou-
jours indecises lorsque le mare
chal de la Diète voiant qu'
il etoit fort tard, jugea à
propos de limiter la Session à
demain au matin à 8 heures.

Mardi le 8 9bre 1746.

28me Session

Le Marechal de la diete en faisant l'ouverture de la Session fit connoitre qu'il etoit bien douloureux de se voir au terme auquel la Chambre doit se joindre au Senat, sans en voir encore des apparences qui le denotassent pendant le cours de cette journee qu'il supposoit neanmoins ne devoir point se finir sur le seul projet de la Nation duive qu'il tiroit d'opprobre du genre humain. Il conjura enfin l'assemblée de laisser a la posterité une preuve de son amour pour la Patrie, et de son zele pour le bien public en satisfaisant à l'impatience avec laquelle Sa Majeste attendoit d'apprendre la closture heureuse des deliberations de la Chambre.

Nenciewic Nonce de Minsk prit alors la parole pour prier les Nonces des Provinces de Pologne de accelerer leurs deliberations afin de laisser aux Nonces de Lithuanie le tems de Lithuanie, le tems de lire à leur tour leurs projets.

Gurowski Nonce de Kyovie fit entendre qu'il avoit a se plaindre sur ce qu'on ne permettoit point aux Nonces de parler librement dans le Senat, ou ils n'etoient que spectateurs declarant que s'il devoit en etre dememe apres la jonction de la Chambre qu'il etoient du sentiment que sans plus tarder on congediat l'assemblée.

Le Marechal vouloit faire passer ces derniers mots sous silence mais plusieurs Nonces les ayans entendus on en murmura hautement dans la Chambre et l'on insista fortement à ce qu'on eut à commencer sans plus tarder à lire le projet qu'on avoit discontinué à lire à la fin de la session d'hier.

Romer Nonce de Sendomir des approuva à cette occasion, la facilité avec laquelle le Marechal y avoit admis les exceptions faites hier par le Nonce de Braclavie Czerzel demandant absolument que tous les Palatinats eussent à admettre la Coequation

Le Marechal pria ce dernier Nonce de ne plus remettre sur le Tapis des matieres qui avoient deja eté arrangées, et le Secretaire de la Diete, ayant continuè la lecture des Projets, on en vint apres l'arrangement de la Capitation des Juifs, au Reglement deja paie pour les Commissaires destinés à verifier les Revenus

Les Sentiments se trouverent fort partagés sur cette matiere les uns, nommement, les Nonces de Lator et de Lecycc, vouloient que les Commissaires s'acquitassent par un effet, de leur Zele pour le bien public, de cet emploi gratis d'autres au contraire pretendoient, qu'il etoit juste de leur fixer une recompense, et quelques uns proposerent qu'on y destinat le Dixieme du revenu que produira l'impot sur la boisson

Jankowski Nonce de Sendomir s'opposa à l'emploi de ce Dixieme et voulut que le Tresor recompensat les Commissaires

Surquoi Walewski Nonce de Siradie lui repliqua: que le Tresor de la Republique se trouvoit si epuisé par les grandes depenses, qu'on venoit de faire pour la Reparation du Chateau de Varsovie, qu'il etoit redevable de 220m francs, selon qu'il avoit paru aux decomptes faits avec le grand Tresorier de la Couronne qu'il etoit par consequent du Sentiment, qu'on supprimat pendant deux ans le Tribunal du Tresor a Radom et que les 70m fr. qu'on emploie tous les ans

pour frais du dit Tribunal fussent employés
pour la paie des Commissaires

Plusieurs Nonces approuverent cet-
expedient Grabowski Nonce de Livonie.
ajouta: qu'il en trouvoit la proposition d'
autant plus plausible ou que ce seroit
demander l'impossible que de vouloir
fournir en meme tems aux depens du Tresor
aux frais du Tribunal de Radom, et à la
paie des Commissaires. Il fit à cette occa.
sion connoitre que les Senateurs Nommes
pour assister au Tribunal de Radom, n'
y paroissoient, fort souvent que pour
un seul jour, pour lever leur pension
de Six francs et repartoient aussitot
qu'ils l'avoient reçue

Le Prince Zartoryski Nonce de Sendomir
ne fut pas de ce sentiment non plus que
de celui de ceux qui vouloient y employer
le Dixieme de l'impot sur la boisson, qu'
il falloit, disoit il, consacrer tout entier
pour l'augmentation de l'armée en trouvant
la paie des Commissaires sur les revenüs
du Tresor, ou par quelque autre moien
plus aisé.

Burzynski Nonce de Smolensk temoigna
etre scandalisé du peu de Succes qui avoient
eués les Sessions de la Chambre depuis
5 Jours que celles des Provinces etoient
finies, Il allegua l'exemple d'un Monarque
qui voyant les etats desolés, et reduits
à la derniere ruine, avoit appellé Septuages
pour leur en demander la veritable raison
Surquoi ils lui avoient repliqués
unanimement qu'il ne devoit imputer les
malheurs de son etat, qu'aux dissensions
intestines aux brigues et factions parti-
culieres aux Injustices aux inimities, et
enfin aux animosités et Jalousies qui
regnoient parmi les grands.

Il fit sentir qu'on pouvoit en dire pres qu'autant de la nation Polonoise envoiant la des union avec laquelle les deux Provinces de Pologne traitoient les afaires dant les Deliberations trainées en longueur prenoient le tems qui etoit destiné pour celles de la Province de Lithvanie et qui assurement disoit il ne se rendroit pas dans le Senat autant que d'avoir arrangé aussi ses projets.

Ciecierski Nonce de Drohiczyn proposa qu'on eut a proportioner la paie des Commissaires à raison de dix pour cent sur les revenûs qu'ils trouveroient vu les uns auroient moins et les autres plus à faire.

Mokranowski Nonce de Varsovie parla avec beaucoup de ferveur sur les difficultès que sans nombre on suscitoit sur toutes les matieres qui etoient proposées, et avoua qu'il ne pouvoit l'interpreter que comme un pretexte dont les malintentiones se servoient pour faire dissoudre les deliberations de la Dicte

Il conjura de prendre au parti plus salutaire pour la republique et fut du sentiment, qu'on devoit laisser au choix de chaque Palatinat de regler la paie des Commissaires selon qu'il jugeroit à propos.

Stoinski Nonce de Lublin ne voulut pas admettre cette proposition alleguant pour raison que plusieurs Palatinats se trouvoient deia oberres des dettes, tel que celui de Lublin qui devoit 100m francs a son Palatinat

Surquoi Mokranowski lui repliqua que cette dette ne provenoit que d'un don gratuit, que ce Palatinat avoit voulu faire, et ne pouvoit par consequent etre allegué comme une raison valable pour refuter sa proposition.

Il reprit apres cela un tou fort pathetique, pour faire sentir combien il etoit douloureux de voir toutes les dietes se saparer infructueusement

tandis

tandis qu'on se ruinoit pour y assister,
et que pendant a tems la l'etat deperissoit
et la Nation devenoit la risée des etrangers
Il employa enfin les termes les plus forts
pour exhorter les uns et les autres a traiter
les affaires avec plus d'unanimité.

Stoinski Nonce de Lublin proposa qu'on
prit el abord la paie des Commissaires
sur la Capitation des Juifs

Rostkowski Nonce de Zomza declara
que sa Terre ne contribueroit pas le sou
pour La paie des Commissaires etant trop
pauvre, qu'on eut par consequent à leur
assigner du Tresor.

Skarbek Nonce de Kalicz s'opposa
à ce qu'on assignat cette paie du Tresor
dont on disposoit disoit il de la despense
à son aise sans que personne prit a coeur
les revenus d'icelui, il fut du sentiment
que c'etoit du sentiment que c'etoit aux
Palatinats à pourvoir la paie aux Commissaires

Le Marechal prit alors la parole et
temoigna qu'il etoit etonné qu'on employât
un tems si considerable sans pouvoir
convenir d'un point d'aussi peu de
consequence qu'l'etoit la paie des Commissaires

Il demanda enfin si l'on devoit continuer
à lire le projet.

Les debats qui continuoient toujours
sur la paie des Commissaires empecherent
qu'on n'y preta de l'attention Les uns
insistoient qu'on la prit sur les revenus
du Tresor, ou que le grand Tresorier l'
avançât en se La bonifiant sur les frais
du Tribunal de Radom, et d'autres proposoient
la Capitation des Juifs ou quelques autres
moyens de cette nature.

Gomolinski Nonce de Lecyce voulut
bien declarer que Son Palatinat
pourvoiroit à la paie des Commissaires
moyennant qu'on lui augmentat la
pension annuelle de 500 tonneaux
de sel, qu'ils recoivent des Salines du Roi

On n'avoit pas encore terminé cette matiere que Jalowicki Nonce de Kiovie fit entendre qu'on pretendoit que les nouvelles troupes de 600 hommes la compagnie

Wolski Nonce de Sendomir voulut que les sommes rejtées apres les precedents grands Tresoriers fussent employées à l'achat des armes et des munitions de guerre et qu'on laissat au choix des Palatinats a regler à leurs grè la paje des Commissaires

On voulut apres ce discours recommencer à lire les projets, mais les surallegu Nonce Jalowicki l'interrompit dabord pour declarer qu'il n'admettroit point qu'on verifiat les revenus des Terres hereditaires.

Jordan Nonce de Cracovie piqué de cette nouvelle objection declara que si les Nonces de Kiovie persistoient, à ne pas admettre la verification des revenus surallegués, que lui aussi excepteroit au Nom du Palatinat de Cracovie l'etablissement de Podymne

Apres quelques pourparlers sur cette matiere et sur d'autres

Lasocki Nonce de Sochy s'etant levé de la place, on assura un chacun, que si dans la journée de demain le projet touchant l'augmentation de l'armée n'etoit arrangé approuvé et signé du Marechal qu'il ne permettroit plus apres que la Chambre joignit au Senat.

Le Marechal ne pouvant concilier les esprits sur aucune des matieres qui etoient sur le Tapis, et la nuit etant survenue. Il limita la Session au Lendemain matin à 9 heures

Mercredi le 9. d'9mbre 1746.
29 Session

Le Marechal de la Diete fit connoitre à l'ouverture de la Session, que ce n'etoit plus dans la Chambre des Nonces, mais en plein Senat que se devoient traiter les deliberations de la Diete, et pria les nonces de ne point frustrer les peres de la Patrie de la Consolation qu'ils auroient en contribuant par leurs sages et bons avis au bien public, apres la jonction de la Chambre. Aiant achevé son discours il ordonna au Secretaire de la Diete de continuer a lire le Projet du même endroit auquel on s'etoit arreté hier.

On regla d'abord que ce seroient les Palatinats qui determineroient la recompense pour les Commissaires selon qu'ils le jugeroient à propos ajant aprés cela été question du nombre des Commissaires, on arreta qu'il y en auroit deux de chaque district.

La Lecture du Projet aiant été continué on trouva qu'on y exceptoit de la part des Palatinats de Russie que les arpens soient mesures et verifiés, dans les Biens hereditaires.

Rostkowski Nonce de Wisna se recria fortement contre cette exception qu'il declaroit etre injuste dans un cas où il s'agissoit de concourir au bien public, d'autant plus que les Palatinats de la Grande Pologne pajoit depuis l'an 1717 à leur grand prejudice la Capitation, sans que les Palatinats de Russie y contribuassent un obole et quoique dans le tems de cet établissement il eût ete regle qu'il ne devoit se pratiquer que jus qu'à la premiere Diete, qu'il s'en etoient tenûs deux depuis ce tems la sans qu'on ait pensé à abolir une charge si peu équitable d'ou il inferoit qu'on ne devroit pas faire difficulté aujourd'hui à se mettre au Niveau dans une occurrence de laquelle dependoit le salut commun.

Les Nonces de Braclavie repliquerent, qu'on ne connoissoit pas chez eux la mesure ni l'existence des arpens. Surquoi Szydlowski Nonce de Ciechanow pria le marechal de demander au Grand Tresorier de la Couronne les anciennes Lustrations des Palatinats de Russie qui se trouvent dans les archives du Tresor, et au moien des quels il seroit aise d'avoir connoissance de leurs arpens.

Les Nonces de Braclavie peu contents de ce que venoit de dire Szydlowski, l'inviterent à venir en Ukraine pour faire, s'il le jugeoit à propos la dimension des arpens.

Skarbek Nonce de Haliez aiant pris la parole allegua sur ce que venoit de dire le Nonce de Wisna, que les etats n'avoient point forcés les Palatinats de la Grande Pologne à se charger an 1717. du paiement de la Capitation dont ils s'etoient bien voulu charger eux mêmes, ce qui étoit fort different de la violence qu'on pretendoit leur faire en les obligeant a la verification des arpens pour en paier des impôts tandis que chez eux un chacun usoit de tel terrain qu'il le jugeoit à propos sans distinction qu's'il y avoit eu une distinction des arpens c'etoient aujourd'hui des forêts dont aparement on ne voudroit pas le faire paier. Qu'il avoit lieu de presumer que cette matiere dont il étoit question depuis quelques jours, servoit de pretexte seulement à d'autres raisons, et que pour parler plus clairement, il etoit du sentiment qu'on cherchoit à gagner du tems, et à faire en fin dissoudre, la Diete pour ne point rendre la quarte equitable du revenu des Starosties.

Cette remarque ne demeura pas sans replique Dziatynski Nonce de Posnanie explique, que statuer l'augmentation de l'armée sans bien consolider auparavant les moiens qui doivent servir au paiement des troupes, c'etoit construire un edifice

sans

sans enposer les fondemens, ce qui
l'obligeroit à conjurer les opposans
de vouloir admettre non seulement
la Cvequation des impôts, mais encore
le Reglement à faire des arpens, faute
de quoi on auroit lieu de penser qu'ils ne
veuillent point de Diete.

Skarbek Nonce de Kalisz reitera ce qui
avoit de ja été dit, qu'on n'avoit aucune
connoissance des arpens, et qu'il seroit
impossible même aux possesseurs des Terres
d'enpouvoir faire une Destinction qu'il
prioit par Consequent les Nonces de la Grande
Pologne de se desister de leur demande à cet
égard pour ne pas se rendre responsable
du malheur de la Diete.

Miaskowski Nonce de Kalisz aiant
alors taxé les Nonces de Russie d'etre
d'une opiniâtreté irraisonable le Prince
Radzivil Nonce de Braclavie prise de ce
terme s'ecria que les irraisonables etoient
ceux qui vouloient les contraindre à des
nouveautés dont ils n'avoient aucune Con-
noissance, et qu'il leur etoit impossible d'accepter.

Zypolski Nonce de Kiovie temoigna
que on n'avoit absolument pas raison de se
plaindre des Palatinats en Russie, puisqu'
ils avoient donnes les mains à tous les
impôts qu'on avoit proposés, qu'on ne pouvoit
pas exiger d'eux qu'ils admettent la verification
des arpens, puisque dans leur Pais on n'en avoit
aucune connoissance ce qui etoit à ise à prouver
en ce que les Cens se paient au Seigneur, non pas
au fond, mais ou betail que peut avoir
le paisan à savoir d'une paire de boeufs
ou chevaux 12 francs par ans moiennant
quoi le paisan seme tel terrain qu'il croit
lui convenir dans la terre Seigneuriale.
Il reprocha à la fin de son discours aux nonces
de la grande Pologne l'intention qu'ils
avoient eûs de faire retirer les troupes
des Palatinats en Russie tandis que c'etoient
eux qui servoient de Boulevard à la Patrie
pour la deffense de la quelle leurs ancetres
s'etoient si souvent immolés.

Rostkowski Nonce de Wilna fit connoître
que ce n'etoit pas une nouveauté dans le
Roiaume que l'etablissement des impôts
à paier par arpens que la Republique

l'avoit

l'avoit maintes fois deja mis en usage
et qu'enfin il etoit etonnant que les
nonces de Braclavie temoignassent une
si profonde ignorance sur la division
des arpens Hanois qu'ils avoient si fortement
fait parler pour les limites de leurs frontieres
Il pria enfin le marechal que la verification
des arpens fut generalement statuee quand
on ne devroit pour l'information de la Republique
la faire executer que par la prochaine
commission qui n'auroit pas le pouvoir de decider.

Zypolski nonce de Kijovie declara pour
lors qu'il ne pouvoit admettre cette verification
son Palatinat n'ayant aucune idee des arpens.

Le nonce de Wilna aiant repris la parole
donna l'eclaircissement suivant, comme quoi
l'arpent contenoit 30 journeaux, c'est à dire
90 cordes en longueur, et une corde en largeur
dans toute l'etendue et qu'enfin la corde se
comptoit à raison de 10 verges ou de 75 aunes.
Cet eclaircissement n'aiant pû encore
convaincre les opposans, le même nonce
de Wilna cita plusieurs anciennes Constitutions
qui statuoient le Reglement des arpens, tout
ce qu'on pût leur dire aiant été en vain
Miaskowski nonce de Kalisz proposa qu'à la
place de l'impot que produiroient les arpens,
ils eussent à accepter le Podymne
ce qu'ils declarerent vouloir faire
moiennant que les nonces de la grande Pologne
l'acceptassent aussi.

Ciecierski nonce de Drohiczyn jugea,
que les nouvelles objections qui survenoient
sans cesse provenoient en ce que les nonces
s'absentoient de la Chambre.

Szydlowski nonce de Siechanow aiant
mis sur le Tapis qu'il falloit demander
au Grand Thresorier les anciennes estimations
des arpens.

Skarbek nonce de Kalisz lui repliqua
que les impôts qu'on venoit de regler suffiroient
pour paier les nouvelles troupes, sans qu'on
cherchat des moiens qui porteroit un trop
grand prejudice en s'adressant après cela aux
nonces de Mazovie, il leur fit connoître
qu'en ajoutant peu de chose au sel qu'ils
recoivent du Roi ils auroient de quoi paier
la Capitation, a quoi le Nonce de Wilna repondit,
que ce sel leur coutoit plus que s'ils avoient

droit

droit d'acheter du Sel d'outre mer.

Cette matiere occasionna des pour-
parlers entre les nonces de Russie et de
Masovie sur la bonte et laricheße du pais
de part et d'autre.

Le Nonce de Halicz allegua sur ce sujet
qu'un chariot de paille se vendoit en Masovie
aussi cher, qu'en Ukraine un chariot de Segle
et qu'en fin un paisan portoit plus de profit
à son maitre en Masovie, que n'en feroient dix en ukraine.

Le Marechal ayant alors demandé
qu'on eût à preter attention à la lecture
du Projet Le Nonce de Sarodubia prit la
parole avant cette lecture pour demander
qu'on eût à penser que la Lithuanie n'avoit
pas encore achevée ses deliberations, et qu'
au cas qu'il ne restat pas assez de tems pour
le faire, qu'on ne s'en prit pas à eux
des suites qui en pourroient resulter.

Le Projet fut apres cela continué et les debats
se commencerent sur la verification des appens.

Miaskowski Nonce de Kalisz tacha de faire
comprendre aux nonces de Russie qu'ils auroient
le loisir de plaider sur cette matiere à la prochaine
Diete puisque la Commission qui seroit chargée
de faire cette verification ne pouvoit agir
decisivement. mais ils reterent inexorables,
en alleguant que la chose etant pour eux
inadmissible, ils aimoient mieux en dire d'abord
leur sentiment.

Dzialynski Nonce de Posnanie
fit un discours fort pathetique pour
les engager à se preter à ce qu'exigeoit
d'eux l'amour pour la Patrie et le bien public
Rien ne pouvant les faire changer de sentiment
sur le parti qu'ils avoient pris, on voulût
continuer à lire le Projet, mais Dzialynski
Enseigne de Braslaw et nonce de Dobrzyn
declara qu'il n'admettroit point qu'on fait
fait lecture à moins que les opposants n'acceptassent
la verification des appens.

Zoinski nonce de Livonie fit alors connoitre
que les Palatinats en Russie ayant pris
à leur charge les impôts etablis, on ne devoit
plus leur imputer d'accepter l'impossible.

Zaki nonce de Czernichow fut du même
sentiment et pria qu'on eût à se contenter
des efforts que les Palatinats en Russie
avoient deja faits sans en exiger

encore

encore la verification des arpens dont
il jugea qu'on ne devoit plus faire mention.

Brzozowski Nonce de Ciechanow insista
au contraire plus que jamais à ce que les
arpens soient verifiés, dans tous les
Palatinats sans en excepter aucun.

Miaskowski nonce de Kalisz fit apres
cela un discours fort ample par lequel
il donnoit à connoitre qu'ils s'etoit
flaté, que cette journée du moins mettroit
fin aux dissensions avec les quelles on avoit
traité jusqu'à cette heure les affaires,
que neanmoins bien loin d'apprendre
le succés de ses Esperances il voioit
augmenter de moment en moments les difficultés
qui disoit il en feroient la perte
de l'Etat, par l'usage qu'en sauroient
assurement faire à leur profit les Puissances
voisines. Il conjura enfin les nonces
de concourir mutuellement, puisqu'il en
etoit encore tems au bien de la Patrie,
en admettant unanimement et sans exception
tous impôts, assurant au nom de la Province,
de la Grande Pologne que l'on ne tomboit
d'accord sur la Coequation des impôts
que non seulement les nonces de la dite
dite Province de la Grande Pologne
iroient en corps en porter leurs justes
plaintes au Primas et aux autres Senateurs
mais qu'apres s'etre manifestés contre
le procedé des Palatinats en Russie
ils demanderoient qu'il fut statué
par Conseil de Senat que le Roi ne conferat
plus les droits communicatifs sur les Biens
Roiaux dont les revenus seroient desormais
employés à la paie des Trouppes.

Le Secretaire de la Diete aiant
voulu pour suivre la Lecture du Projet
le nonce de Starodub l'en empecha
au nom de la Province de Lithuanie
demandant qu'avant que de continuer
à lire le Projet, les Nonces de Pologne
eussent à convenir de la matiere
qui etoit sur le Tapis.

Sypolski Nonce de Kiovie
declara, que son Palatinat n'etoit
pas en Etat de faire ce que les autres
Palatinats admettoient mais que pour tant
il avoit donné les mains à tout

ce qui

ce qui avoit paru humainement possible.

Krakowski Nonce de Novogrod proposa que si la Diète ne dût avoir lieu, qu'on eût à regler du moins que le Conseil de Senat seroit en droit de donner un plein pouvoir à la Commission à être envoiée dans les Biens Royaux et hereditaires, d'agir avec faculté decisive.

Toute la Chambre s'éleva contre cette proposition.

Brzyemski Nonce de Lomza demanda au Marechal la communication du Projet qu'on venoit de lire. Sur quoi le Marechal lui fit connoître qu'il avoit été obligé de le donner aux Nonces de Vilna et le pria d'en communiquer avec les dits Nonces.

Comme il étoit tard, la Session fut limitée au lendemain à 9 heures du Matin dans la forte persuasion d'un meilleur succès.

Jeudi le 10 Nov 1746.

30 Session

Le Discours que fit le Marechal de la Diete à l'ouverture de la Session voulois comme à l'ordinaire sur l'obligation dans laquelle on etoit de se joindre sans plus de delai au Senat, Il pria qu'en consequence, on voulut achever l'arrangement du Projet, touchant l'augmentation de l'armée en convenant de la Clause qui concerne la verification des arpens en Polonois Lanij et qui etoit restée pendante la Session d'hier indecise.

Libyiemski Nonce de Lomza prit alors la Parole pour faire connoitre qu'il ne falloit pas pour cette matiere seule abandonner ce l'oubli les autres deliberations de la Diete et demanda, qu'on eut à continuer la lecture du Projet, et qu'après chaque article Le Marechal demanda par trois fois la Chambre si l'on y acquiescoit unanimement, que de plus, on fit preter serment au Secretaire de la Diete, qui devoit se placer au milieu de la Chambre en lisant les Projets. Le Nonce de Livonie Grabowski s'opposa au serment du Secretaire comme etant une nouveauté jusqu'à cette heure inusitée

Les Nonces de Russie aiant alors reiterés qu'ils ne pouvoient admettre la verification des arpens, le marechal tacha de les porter à accepter du moins le Sodymne

Wereszczynski Nonce de Chelm fit du sentiment qu'on devoit se contenter des Impots que les Nonces de Russie avoient deja acceptés sans les tracasser d'avantage avec la verification des arpens, ni avec le Sodymne. Il demanda ensuite qu'on eut à accorder des Lettres de Noblesse et des Indigenat.

à deux

à ceux qui s'etoient distingues dans le
service militaire

La plus part des Nonces se recrierent
fortement contre cette derniere proposition

Szydlowski Nonce de Ciechanow
allegua, que le Nonce de Livonie Zyppolski,
avoit fait entendre que les Palatinats de
Russie admettroient la taxe des arpens
en autant, qu'il leur seroit possible.

Surquoi l'un des Nonces de Russie
repliqua qu'on devoit se contenter des
Impots, qu'il avoient admis que neanmoins
si l'on exigeoit absolument la verification
des arpents, qu'ils presumoient chez
eux Impossible ils permettroient qu'
on en fit faire la dimension par un
Geometre au quel ils paieroient eux
mêmes les peines et l'assisteroient
du tout ce qui dependroit d'eux, mais
que l'evenement prouveroit que c'etoit
se donner une peine inutile, cette
declaration ayant d'abord causé du
contentement, on continua à lire les Projets.

Le Nonce de Livonie Grabowski
l'interrompit pour demander qu'on
eut à exempter les economies Royales
du paiement des Hibernes.

Lorsqu'on arriva à l'article qui
concerne l'activité dont la prochaine
Commission qui devoit verifier les revenus
seroit pourvue

Rostkowski Nonce de Wilna declara
qu'il se conformeroit à cet egard à la
pluralité des voix soit quel autorité
fut relative à la prochaine Diete, ou
d'abord decisive

Cieciewski Nonce de Drohyczyn
allegua alors que les Commissions
statuées par les precedentes Dietes
pour ce même sujet, avec relative autorité
etoient restées, sans nul effet, et qu'ainsi
on devoit absolument, donner à la prochaine
Commission un pouvoir illimité pour
decider d'abord les affaires, faute de quoi

il en

Il en resulteroit des inconveniens qui derangeroient tous les bons etablissements qu'on à intention de faire, Il ajouta qu'il remettroit au Marechal le Projet qu'il avoit arrange en cette matiere

Gomolinski Nonce de Lęczyca approuva le Sentiment du Nonce de Drohiczyn d'autant plus qu'en donnant seulement à la Commission autorite relative s'etoit l'exposer au hazard d'un Diete dont l'issue etoit toujours incertaine, ou qui même venant à tenir des approuveroit peut etre tout ce que la Commission auroit arrangé

Podoski Nonce de Rozan fût d'un sentiment contraire, voulant que la Commission, fût relative à la prochaine Diete, en autant qu'elle tiendroit, mais qu'en cas du contraire, ce qu'elle auroit établie fut reconnû pour valable, bien entendû, qu'elle eut abolie la Capitation et trouve un fond pour la paie des Trouppes

Peu de Nonces se conformarent à ce dernier Sentiment, Walewski Nonce de Siradie ajant alors pris la parole fit un discours fort ample le commencement vouloit sur de grandes lovanges dont il combla le Marechal de la Diete.

Quant à la matiere dont il etoit question il fut du Sentiment qu'on eut à accorder un pouvoir illimité à la prochaine Commission, mais que ce ne fut qu'apres, qu'on avoit donné des assurances suffisantes à la Chambre qu'en conformite de la Constitution de l'an 1588. les Senateurs Ministres et Starostes qui ont Jurisdiction ne possederoient plus des Regiments ou autres Charges militaires ce qui, disoit il, etoit incompatible avec leurs dignites puisqu'en tems de guerre il appartenoit aux premiers de deliberer sur les affaires d'Etat dans le Senat, et que la Charge des autres etoit de veiller au Gouvernements qui leur sont confies et non pas de se trouver à la suite des armées que d'ailleuis s'ils manquoient à leur

devoir

devoir le Grand General ne pourroit les
punir, selon qu'il en a le pouvoir en con-
sideration de leur Caractere de Senateur
ou de Ministre Il insista fortement à ce
que les Charges Militaires soient conferées
à de la Noblesse Polonoise attribuant les
Brigandages qui se commettent au peu
de moiens que la Jeunesse trouve pour etre
employée le parti du Couvent n'etant pas
le fait d'un chacun, et ne pouvant à la
Cour parvenir qu'à etre Sage, devant
encore pour y etre reçû etre bien fait
avoir bonne mine, et savoir parler les
langues. Qu'à l'egard des Starosties, un
pouvre homme dut il avoir tous les merites
du monde, n'en obtenoit jamais, et cela
parce que les enfants des Senateurs les
obtiennent dés le berceau d'où il inferoit
qu'on voioit presque revivre le tems au
quel un nommé Maximilien Fredro du
Regne de Jean Casimir avoit coutume
de dire, qu'on donnoit des Starosties
pour recompenser un homme qui avoit
bien dansé un Menuet, que les etrangers
qui servoient dans les Trouppes n'y etoient
assurem^t pas dans l'intention de se
battre pour les Polonois, mais uniquement
dans le dessein d'y faire leurs affaires,
et apres avoir ramassés de l'argent de
se retirer du Royaume, Il demanda
qu'on eut à reformer la distinction,
qu'on fait entre les Trouppes nationales,
et les Trouppes qu'on traite d'etrangeres
et que le commandement à l'avenir se
fasse en langue Polonoise, priant qu'
on eut non seulement egard à ce
qu'il venoit de dire, mais que le
tout fut inseré dans ces nouvelles
Constitutions

Le Marechal apres avoir applaudi
aux Sentiments de celui qui venoit
de parler, allegua que pour l'Instruction

de la

dela
Jeunesse on devroit etablir des Academies
pour s'y perfectionner en toutes sortes
d'exercices, et par la de celle que
vouloient d'etablir le Pp. Scholarum
Piarum à leurs propres frais et depens
priant les Etats assemblés de leur
preter à cet egard la main. A quoi le
Nonce de Siradie Walewski repliqua
que Sa Majeste s'etoit engagée en vertu
des Pacta Conventa de fournir à ces
sortes d'etablissements, qu'ainsi il
renuncioit à la manificence Roiale
la demande sus alleguée etant du
sentiment qu'on devoit plustôt confirmer
les anciens etablissements, et non pas
en creer à cet egard des nouveaux

Plusieurs Nonces aiant hautement
approuvés le sentiment du nonce
de Siradie par rapport aux Charges
militaires, dont ne devoient pas etre
pourvûs les Senateurs Ministres &c

Cette matiere fit pendant quelque
tems le sujet des discours, apres les quels
le Marechal s'informa quel parti on
prenoit par rapport au pouvoir à etre
donné à la prochaine Commission, vu
que jusqu'à cette heure il n'avoit pu
juger pour lequel des deux partis
on inclinoit si c'etoit pour l'autorité
relative ou decisive

Ciecierski Nonce de Drohiczyn
se declara pour la derniere, enfin
entendre que les Difficultés, qu'on
suscitoit mal à propos sur cette matiere
faisoient entrevoir quelques mauvais
desseins pour la reussite de la pre-
sente Diete.

Sierakowski Nonce de Sendomir
temoigna son etonnement sur la disunion
avec laquelle on traitoit depuis deux

se maines le seul article de l'augmentation de l'armée, ce qu'il attribuoit au desordre avec lequel, on en parloit, en sautant d'un sujet, à l'autre sans prealablement regler comme il faut les matieres une fois mises sur ce tapis, Il conjura la Chambre d'abandonner tout autres sujets, et de convenir du moins de la seule augmentation de l'armée, s'il fit remarquer qu'en constituant les Lustrations dans les Biens Ecclesiastiques on avoit omis de statuer qu'on y admettroit quelques personnes nommés, pour cet effet par l'Evesque du Diocese selon qu'il etoit reglé par la Constitution 1588. apprehendant disoit il que les Evesques en parleroient dans le Senat.

Sichen Nonce de Wolkowisk reitera la demande qu'il avoit faite il y a quelques jours que les comptes du Grand Tresorier de Lithuanie fussent produits dans la Chambre ceux qui avoient été nommés pour les examiner ne lui en aiant point donnés raison et sur ce qu'il trouvoit que le Marechal auroit deja dû le satisfaire en sa juste demande, il arreta l'activité de la Chambre, jusqu'à ce qu'on eut termine cette affaire mais

Gomolinski nonce de Lodeya qui avoit ete nomme pour l'examen des dits comptes, lui aiant donné sa parole, qu'il les apporteroit avec lui à la session d'apres demain

Il rendit l'activité a la Chambre en exigeant du Marechal qu'il eut à promettre qu'a la session de Samedi il donneroit le tems necessaire pour la discussion de cette matiere

Walewski Nonce de Siradie jugea à propos de renvoyer cette

matiere

matiere à un autre tems et prié qu'
on eut à decider pour le present la
question qui etoit sur le Tapis au
sujet du pouvoir à donner à la pro-
chaine Commission

Skarbek Nonce de Kalicz fut du
sentiment qu'on devoit la rendre
decisive, et insista sur ce que le Nonce
de Sradie avoit allegué par rapport
à l'exclusion à donner aux Senateurs
des toutes charges militaires

Le Marechal ayant alors prié à
plusieurs reprises qu'on laissat achever
la lecture du projet et le Secretaire
l'ayant achevée. Dziatynski de
Posnanie prit la Parole pour lire
un projet ou il etoit dit combien chaque
Province avoit payée en Impot de Pobor
demandant qu'on le mit en usage comme
ayant été toujours pratiqué sans en
excepter les Biens Ecclesiastiques

Les sentiments se trouverent partagés
sur cette proposition, dont il ne fut plus
question Comme la lecture du Projet
etoit achevée selon qu'il est dit plus
haut le Marechal prit la Parole pour
demander si les Nonces de la grande
et de la petite Pologne y trouvoient
encore matiere à redire Surquoi
plusieurs Nonces ayant recommencé
d'opposer à la Taxe qu'on vouloit
imposer à proportion du Nombre
des arpens dont ils assureient la
verification absolument impossible
chez eux

Le Marechal employa les termes
les plus touchants pour conjurer
les autres Nonces à le seconder
en priant les Nonces de Russie d'
admettre, ce qui etoit generalement
etabli pour tous les Palatinats

On se conforma a la demandu du Marechal argumens, prieres persuasions tout fut employe pour porter les Nonces surallegues à se ranger du parti des autres, mais tout ce qu'on put dire fit peu d'impression ils parcissoient moins flexibles que jamais sur l'article de la verifications des arpens.

Ce qui voyant Granowski Nonce de Rava il demanda au marechal, qu'il eut à donner longe à l'assemblé, puisqu'il etoit aisee devoir qu'on ne vouloit point de diete, mais d'autres qui se flatoient encore d'un bon succès prioient le Marechal de limiter la Session

Rostkowski Nonce de Wisna demanda aux Nonces de Russie qu'ils eussent à donner leur resolution finale sur la Coequation generale en tout genre d'impot et etablissement et leur fit connoitre que s'etoient eux seuls qui portoient obstacle à la jonction de la Chambre avec le Senat.

Czeczel Nonce de Braclavie repliqua que les Palatinats de Russie n'avoient rien a se reprocher ayant donner les mains a tous les Impots en exceptant suelement la Taxe des arpens comme une chose qui ne pouvoit se practiquer chez eux

Le Marechal voyant bien que l'on ne termineroit rien pendant cette journée qui etoit sur son declin se conforma aux sentiments de la plus grande partie des Nonces en limitant la Session au Samedi matin a 9 heures à cause du jour de fete que l'eglise celebre de main.

Samedi le 12 9bre 1746.
31me Session

Le Marechal de la Dicte en faisant l'ouverture de la Session animoit comme toujours la Chambre à terminer ses deliberations pour se joindre au Senat temoignant qu'à la verité non seulement il manquoit des paroles, mais même de Sante pour sufire d'avantage aux penibles traveaux de sa charge, mais qu'il consacroit volontiers le tems qu'il à encore à vivre si aux depens de ses jours il pouvoit rendre la Patrie heureuse, Il demanda apres cela lequel de deux projets on vouloit faire relire, si c'etoit celui qui concerne le reglement des Impots ou bien l'etablissement de la Commission la Chambre s'etant unanimement decidée pour le premier, et ce projet ayant etelu.

Skarbek Nonce de Halicz declara qu'il n'y trouvoit rien à redire et qu'il consentoit à tous les Impots dont il y est fait mention, en exceptant seulement la revision des arpent dans les Biens hereditaires

Zielinski Nonce de Plock approuva beaucoup le projet dans toutes ses clauses et articles, demandant seulement qu'on y ajoutat que les personnes de tout etôt et Condition contribueroient aux Nouveaux Impots, Il exhorta ensuite les Nonces de Russie à se conformer à l'etablissement qu'on venoit de statuer generallement.

Malachowski Nonce de Cracovie fit un discours fort pathetique sur les malheurs occasionés par les dissensions intestines. Il parla de la Republique d'Athenes qui en autant qu'elle etoit restee unie, avoit été aussi heureuse par elle même que formidable ci ses

voisins, mais que l'ambition, l'animosite l'envie, et les autres passions y ayant dominées, ce Corps d'abord si respectable etoit tomblé en decadence, Il predisoit la même chose de cet etat, si l'on continuoit d'en prendre les Vraes Interets si peu a Coeur a la fin il conjura par les plus fortes expressions les nonces de Russie d'admettre l'etablissement qui venoit d'etre conclu.

Römer Nonce de Sendomir changea de matiere pour remettre sur le Tapis la question si la prochaine Commission devoit avoir l'autorite relative ou decisive demandant à qui en cas du dernier on en appelleroit si on trouvoit avoir eté leze.

Stecki Nonce de Kijow demanda que les Biens Ecclesiastiques ne fussent pas compris dans la prochaine Commission

Sierakowski Nonce de Sendomir lui repliqua qu'il s'agissoit en cette matiere du bien Commun et de la defense du Rojaume; pour laquelle le Clergé etoit tenu de Contribuer aussi bien que les Seculiers

Miaskowski Nonce de Kalisz fit remarquer que le Clergé n'ayant personne dans la Chambre qui put parler pour lui, toutes les matieres qui les concernent ne devoient se traiter que dans le Senat on se trouvent les Eveques.

Ce discours ayant mis fin à cette matiere

Humiecki Nonce de Podolie prit la parole pour demander, qu'au cas qu'on fit la revision des Biens hereditaires qu'on y examinat aussi l'Impot à Titre de Podymne.

Surquoi le Nonce de Halicz Skarbek declara que si les Nonces de la grande Pologne statuoient

le Poclymne, qu'il admettroit, la verifi
cations des arpents

Les Nonces de Grande Pologne ayant
tout aussi tot topés à cette proposition,
les uns et les autres demander qu'
on eut sans plus en parler à signer
le nouveau projet

Siehen Nonce de Wolkowisk demanda
alors qu'on eut à produire l'examen des
comptes du Grand Tresorier de Lithvanie
selon qu'on avoit promis avant hier.

Gomolinski Nonce de Lęczyca qui
avoit assistoit à cet examen se mettoit
en devoir de le satisfaire lorsque toute
la Chambre s'y opposer en alleguant
pour raison qu'il ne devoit etre question
de cette matiere que dans le tems que
la Province de Lithvanie arrengeroit
ses projets

Skarbek Nonce de Halicz harangua
pour la troisieme fois, pour faire remarquer
que la Prochaine Commission pourroit
prejudicier aux uns et etre avantageuse
aux autres, de sorte qu'il etoit d'avis
qu'on prescrivit aux Commissaires d'avoir
pour premier objet dans leurs Nouveaux
etablissement l'equite et la Justice et
que sans conniver à qui que ce soit, Ils
eussent à proportioner les Impots à la
situation et à la richesse du pays

Ce sentiment ayant ete unanimement
approuve le Marechal ordonna qu'
on en insera le sens selon ce qui est dit
ci dessus dans le nouveau projet,
Apres quoi il s'en quit de la Chambre
si l'on consentoit unanimement que
ce projet fut signé

Czarnecki Nonce de Braclavie
prit alors la parole pour porter des
plaintes ameres contre les Nonces de
Halicz surce qu'il avoit admis la verifica
tions des arpents d'on resulteroit disoit
il

il la perte et la ruine des Palatinats
de Volhinie, Kijovie et autres, Quand
à lui il s'etoit engagé par serment de
n'y pas donner les mains, et qu'aussi
n'y pouvoit consentir

Ce discours fut soutenu par Secret
autre Nonce de Bracslavie qui allegua
pour raison qu'à la verité la taxe
des arpents avoit été dans une cas
de necessité mise en usage, mais qu'alors
on n'avoit pas connu l'impot sur la
boisson qui indepsendament de la taxe des
arpents on venoit de statuer aujourd'huy

Le Marechal et la plus part des
Nonces s'approcherent alors des opposants
pour chercher à les faire changer de
sentiment

Dzialynski Nonce de Pomanie leur
fit connoitre qu'on ne proposoit la taxe
des arpents qu'eventuellement et en
cas que les autres Impots ne dussent pas
suffire pour la paye des Nouvelles Troupes
que d'ailleurs la Nouvelle Commission
devant traiter les affaires relativement
à la prochaine Diete, Il ne voyoit
point qu'il y eut du risque pour les
Nonces de Russie en admettant cet
etablissement selon qu'il venoit d'etre
arrangé

Ce discours fit de l'impression sur
l'esprit du Secret qui commença des
lors à se rendre aux raisons qu'on venoit
d'alleguer

Sichen Nonce de Wolkowisk en vista
à ce que les Provinces de Pologne eussent
à terminer leurs deliberations pour
laisser aux Lithuaniens le temps de parler
et reitera sa demande au sujet des
comptes du Grand Trezorier de Lithuanie
qu'il pretendoit faire entre dans les
nouvelles Constitutions apres les avoir
arrangés au gre de la Chambre

Sierakowski Nonce de Sendomir
temoignant qu'il desesperoit devoir

une fin

tenoit fin des affaires qui etoient encore à
debattre conjurales Nonces d'avoir des
egards pour les peines infinies qu'se
donnoit le Marechal en se conduisant
avec plus d'unanimité

Le Marechal protestat alors qu'il
ne regrettoit ni peine ni fatigue, et
qu'au contraire il etoit prest à sacrifier
pour le bien de la Patrie, Il pria à la
fin dans les termes les plus touchants
les Nonces de Braclavie de desister de
son opposition

Czarnecki Nonce de Braclavie assura
qu'il etoit touché du Zele avec lequel
agissoit le Marechal mais qu'ayant
les moins liées par son Instruction il
ne pouvoit deferer à ce qu'on exigeoit
de lui s'en rapportant neanmoins à cet
egard au Sentiment de son Collegue
le Prince Radzivill qui ne se trouvoit
pas dans la Chambre.

Cieciorski Nonce de Drohiczyn propose
que la revision des Biens se fit en confor-
mité de la Constitution de l'an 1629

Apres quelques pourparlers Secret
Nonce de Braclavie declara qu'il
admettoit la verification et la Taxe des
arpents, mais qu'il demandoit qu'on
reglat en même tems les limites des
frontieres entre les Palatinats

Gurowski Nonce de Braclavie declara
pareillement qu'il admettoit la verifica-
tion et la Taxe des arpents et pria
qu'on voulut bien admettre dans les
nouvelles Constitutions un projet qui
il avoit arrangé en cette matiere,
de même que par rapport à l'etablisse-
ment des autres Impots

Le Marechal et toute la Chambre
lui ayant donné, les plus fortes assurances
qu'on auroit egard à sa demande le
projet, qui contenoit le Reglement
des Impots à etablir pour servir à la
paye des Nouvelles Troupes fut una-
nimement approuvé et signé par le
Marechal.

C'est ainsi qu'on

vit

vit terminer ce grand ouvrage qui non
seulement n'avoit pu etre arrangé
depuis plusieurs jours, mais dont on
n'avoit pu convenir depuis dix ans
qu'il est question de l'augmentation
de l'armée

Le Marechal encouragé par ce
premier succès demanda par trois
fois si l'on permettoit qu'il voit
faire lecture du projet concernant
l'etablissement des douannes Generales
A quoi toute la Chambre ayant consentie
Le Secretaire de la Diete en fit lecture
a haute voix

Des qu'il eut achevé de lire Zadki
nonce de Zerniechow prit la parole
pour alleguer que la Constitution de
l'an 1578 avoit casse et abolie toutes
les douannes particulieres, et que de
plus cette même constitution avoit
accordé au Palatinat de Volhynie une
franchise pour tous ce qui etoit du
Cru qui ce Palatinat, d'on il conduoit
qu'on devoit abolir la douanne etablie
a Brzesc au grand et Notable prejudice
de la Noblesse

Swiçicki Nonce de Minsk repliqua
à ce discours en prouvant par la Con-
stitution de l'an 1717. que cette douanne
avoit eté etablie avec le consentement
des etats assemblés, que d'ailleurs
on en passoit les revenus en ligne
des comptes au Grand Trezorier de
Lithuanie, faute de quoi ce seroit une
temerité de la part de l'exiger du
public

Sirue Nonce de Kouno fut du
sentiment qu'on devoit renvoyer
cette matiere jusqu'à ce que la
Province de Lithuanie parlat de ses Projets
Wereszczynski Nonce de Chelm
declara qu'il consentiroit à l'etablissement
de la douanne generale apres que les
particulieres seroient abolies

Horaim Nonce de Vilno fut du sentiment
que le Grand Trezorier de Lithuanie
ayant etablis la douanne a Brzesc en
conformite des Constitutions qu'il n'y
avoit rien à y dire que s'il en etoit au-
trement qu'on eut à en lui faire rendre
raison au Tribunal de Lithuanie, comme
etant de sa competence.

Cette proposition fut rejettée et
Wereszczynski insistoit fortement à ce
que cette douanne fut abolie.

Horaim Nonce de Vilno lui repliqua
qu'on ne pouvoit tirer cette douanne
de particulière puisqu'elle se fondoit
sur une Constitution qu'il avoit etablie
jusqu'à la Diete qu'il auroit lieu, et que
celle ci venant à etre terminée heureusement
elle auroit droit d'en casser l'etablissement.

Surquoi Weglinski autre Nonce de
Chelm repondit qu'il n'etoit pas tant
question en tout ceci de la douanne
de la Republique etablie à Brzesc com-
me il s'agissoit des douannes du Palatin
et du Staroste, qui à faux titre en usurpoit
à Brzesc et qui devoit etre casser
Horaim avouat que ce qui etoit usurpé
devoit sans contredire etre aboli

Le Marechal qui contre toute attente
s'apperceveit que le projet touchant
la douanne generale occasionoit des
nouveaux debats proposa qu'on eut à le
renvoyer à un autre tems, et voulut
faire lire celui qui concerne la commission
qui doit verifier Les Biens

Mich Gurowski Nonce de Kijow s'y
opposat en alleguant qu'on passoit la
Diete en commençât à deliberer sur
les projets sans les achever declarant
qu'il ne permettroit point qu'on en com-
mençât un autre avant que d'avoir regler
celui de la douanne

La Chambre restat alors pendant quelque
tem dans l'inaction jusqu'à ce que Guro-
wski ayant permis qu'on continuat de à
lire le projet touchant l'etablissement
de la Commission

Rakewaski Nonce de Wyszogrod interrompit
pour demander que de chaque terre
du Palatinat de Mazovie dont il y en
a dix on en droit d'elire un Commissaire
on ne repliqua point à cette demande
mais les debats recommencerent sur
l'autorité dont on pourvoiroit cette
Commission. Les uns etoient du
sentiment qu'elle fut seulement relative
d'autre insistoient à ce qu'elle fut
decisive On parla long tems pour
et contre sur cette matiere.
Alexandrowicz Nonce de Lida Subor-
rompit ce pour parler pour deplorer
le tems qu'on venoit de perdre ce
qu'il attribuoit aux dissensions in
testines, et aux Cabales et brigues
secretes ajoutant les mots Latins
Curavimus Babylonem et non est sanata
derelinquamus eam Le Marechal
ayant alors redemande quel parti on
prenoit par rapport à l'autorité dont
on devoit pourvoir la Commission
et les esprits n'ayant pu se concilier
sur cette matiere, même la nuit etant
trop survenue on en vit augmenter
la confusion dans la Chambre, plu-
sieurs demanderent qu'on eut à limiter
la session d'autres orierent qu'on
Congediat l'assemblée; il la prit parti
de limiter la session à Lundi
prochain à 8 heures

Lundi le 14 9mbre 1746.

32 Sessions

Le Marechal de la diete en faisant l'ouverture de cette derniere Session employa les plus fortes raisons et les motifs les plus touchants pour engager les Nonces à profiter encore de cette seule journée en s'unissant pour se joindre au plus tot possible au Senat et comme à la derniere Session on en etoit resté sur la question si la prochaine Commission devoit avoir autorité relative ou decisive. Il pria de decider d'abord cette matiere, etant du sentiment qu'on devoit sans plus tarder permettre à la Province de Lithuanie deliberer ses Projets.

Horain Nonce de Vilna ayant alors pris la parole fit connoitre qu'à la verité le tems etoit bien court pour examiner les procès de Lithuanie, mais que neanmoins pourvu que les Provinces de Pologne fussent d'accord qu'il se flatoit encore devoir terminer heureusement les deliberations de la presente Diete.

Oskirko Nonce de Mozyr demanda qu'on eut à statuer en vertu des nouvelles Constitutions que les Sujets de l'un et de l'autre Sexe qui ont deserté de Lithuanie pour se retirer en Pologne soient rendu sans autre forme de procedure.

Grabowski Nonce de Livonie prit ensuite la parole pour proposer qu'à l'egard de l'autorité de donner à la Commission on eut à la distinguer C'est à dire que pour l'etablissement de cinq Impots. Comme l'impot sur la biere celui sur l'eau de vie la Capitation

tation des Juifs, les 3 bernes
et la quarte on eut à lui donner
autorité decisive, mais qu'à l'egard
du Podymne ou Impot par fumée
de même que par rapport à la taxe,
des apres elle n'eut à n'agir que
relativement à la prochaine Diete
ces deux Impots ne devant etre
mis en usage qu'au cas que les
cinq premiers ne puissent suffire
à la paye des troupes.

Cette proposition fut presque
generallement goutée Les nonces
applaudissoit tour atour lorsqu'on
vint annoncer au Mareschal que les
Deputés du Roi et du Senat se dis-
posoient à se rendre à la Chambre.
On vit en effet entrer l'eveque
de Pole Dzbowski le Palatin de
podolie Rzewuski et le Castellan de
Smolensk Kowopielski. Le Ma-
reschal les aiant reçu par un compli-
ment fort court les 3 Senateurs de-
putes haranguerent la Chambre chacun
à son tour, en les invitant de la
part du Roi à se joindre au Senat
pour travailler conjointement à l'
heureuse conclusion des deliberations
de la presente Diete.

Le Mareschal de la diete repondit
en peu de mots qu'il avoit tout
lieu d'esperer qu'on en viendroit
à la conclusion si desiré et si neces-
saire et qu'il ne dependoit pas de lui
qu'on n'accelera la jonction de la
Chambre avec le Senat. Il remercia
en meme tems au nom de la Chambre
les Senateurs deputés de la peine
qu'il venoient de se donner
apres qu'ils se furent retirés le ma-

reschal

rechal demanda si on s'etoit en fin
determiné sur l'authorité à donner
à la Commission à fin de pouvoir Com-
mencer à lire les Projets de la Province
de Lithuanie.

Il y eut encore quelques debats
sur cette premiere matiere neanmoins
au bout des quelques heures elle fut
terminée le Projet de l'etablissement
de la Commission fut arrangé selon
le sentiment du Nonce de Livonie.
Et tous les Nonces de deux Provinces
de Pologne l'ayant unanimement
approuvé, le Marechal et les Nonces
deputés à l'arrangement des Consti-
tutions le signerent.

Il y eut apres cela quelques pour-
parlers sur les douannes particulieres
nommement celles de Brzesc et de
Lendomir à abolir, Comme on ne pouvoit
convenir sur ce sujet et qu'il se faisoit
tard, le Marechal fit surseoir cette
matiere et voulut faire lire les
Projets de la Province de Lith.

Surquoi le Nonce de Mozyr inter-
posa d'abord qu'on eut à admettre
avant tous les autres Projets celui
qui fait mention de l'extradition
des Sujets fugitifs de Lithuanie
et qui se sont retirés en Pologne.

Les Nonces de Pologne s'y oppo-
serent vivement et les debats
sur cette nouvelle difficulté durerent
encore lorsqu'il commença à faire nuit.

Comme on ne le voyoit pas et que
les desordres augmentans on ne
distinguoit plus ceux qui parlés
pour ou contre.

L'un des nonces de Lithuanie
demanda qu'on eut à donner de la lumiere.

Toute

Toute la chambre se recria contre cette proposition comme etant prohibeé par les loix, et la plus grande partie des nonces pria au contraire le marechal de congedier l'assembleé puisque le tems destiné pour la tenue de la diete etoit expiré.

Le marechal voyant qu'il ne restoit plus aucun moien pour concilier les Esprits et les forces lui ayant manquees par les grandes fatigues, qu'il avoit eu pendant cette penible journee s'y conformat à la fin et congedia l'assembleé apres avoir fait un fort beau discours dans lequel il exprima avec beaucoup de zele le regret sur la perte d'un tems si considerable, en parlant de celui qui seroit l'auteur d'une si mauvaise reussite de la diete. Il fit des Imprecations contre lui par ce verset latin Stet in agone Diabolus à dextris ejus. apres avoir prononcé ces derniers mots. Il se retira de la Chambre.

C'est à insi que l'on vit ecouler dans un moment les six semaines des traveaux de cette quatrieme diette le seul fruit qu'on en retiroit cette fois consistoit dans les projets qui venoient d'etre arrangés et qui faciliteront les mesures ulterieures à prendre à cet egard aux prochaines Dietés.

admdG. BV. mH.

Ex Biblioth. Regia Berolinensi.